

**ORGANISÉ.ES  
POUR GAGNER**



**FC**  
  
**FÉDÉRATION  
CSN  
DU COMMERCE**



52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021

#



# Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

## *1<sup>re</sup> partie*

### *Rapport du comité exécutif*



## **Introduction**

Je vous souhaite la bienvenue à ce 52<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN).

Le congrès est l'instance suprême de notre organisation. C'est ce grand rendez-vous démocratique qui détermine nos orientations pour les trois prochaines années. Plusieurs d'entre vous vont vivre ce moment pour la première fois. Cette instance vous appartient. Nous vous encourageons à vous exprimer en toute liberté, car c'est grâce à nos échanges et nos débats que nous bâtissons un syndicalisme à notre image qui répond à nos besoins.

Pandémie oblige, nous tenons le 52<sup>e</sup> Congrès en mode virtuel, mais les membres du comité exécutif sont réunis au Théâtre Paradoxe à Montréal. Cette organisation a des valeurs similaires aux nôtres. C'est un organisme communautaire et d'économie sociale qui favorise l'insertion sociale et professionnelle dans le domaine du spectacle. Nous sommes convaincus qu'ils nous assisteront de façon exceptionnelle afin de nous faire vivre une expérience démocratique riche en échanges et débats.

Je tiens à saluer la présence des dirigeantes et dirigeants des autres organisations, que ce soit de la CSN, des conseils centraux ou des autres fédérations de la CSN. Merci.

Je souhaite également saluer l'équipe de travail de la Fédération du commerce (CSN) qui est présente avec nous aujourd'hui. Comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport de la coordination, en plus d'avoir à composer avec les difficultés reliées à la pandémie de la COVID-19, nos camarades ont été fort occupés au cours du présent mandat. En effet, c'est près de 70 % des conventions collectives des syndicats affiliés qui sont venues à échéance en 2020 et 2021, et ce, en plus des nombreuses batailles menées au quotidien avec vous. Chapeau bien bas camarades de l'équipe, tout un défi que vous avez su relever. Une pensée particulière aux camarades de l'équipe qui ont pris leur retraite depuis le dernier conseil fédéral, soit : Carole Julien, secrétaire de direction, Philippe Richy, conseiller syndical à Montréal, François Morin, conseiller syndical en Montérégie et Yves Gobeil, conseiller syndical au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Camarades, merci pour vos loyaux services et votre apport à l'avancement de la classe ouvrière. Bonne et longue retraite !

Je ne peux passer sous silence l'élection de David Bergeron-Cyr à la deuxième vice-présidence de la CSN. Je suis persuadé que notre ancien président saura mener à bien les mandats qui lui seront confiés, et ce, avec détermination et combativité, comme nous l'avons vu si bien le faire lors de son passage à la fédération.

Sans grande surprise, il est impossible de ne pas aborder le sujet de la COVID-19 qui est venue chambouler radicalement nos vies. Ce virus a clairement un parti pris. Il nous oblige à garder nos distances, nous empêche de nous réunir et de fraterniser et finalement, il nous isole. Cependant, je crois que comme organisation, nous avons su, dans les limites imposées, nous adapter afin de réduire l'impact de cet isolement sur notre vie syndicale et notre solidarité. Nous avons su nous approprier les différents outils technologiques afin de réduire l'isolement. Comme vous le constaterez tout au long de ce rapport, nous avons tout de même réussi à mener plusieurs luttes. Cette crise changera assurément nos habitudes de vie dans l'avenir, mais elle n'arrivera pas à anéantir la solidarité qui nous caractérise.



Lors du dernier conseil fédéral, nous avions le vent dans les voiles. Le thème du dernier mandat, **Combattre à vos côtés**, nous remplissait d'ambition. La présence auprès des syndicats et de leurs membres par les salarié-es et les élu-es n'a jamais été aussi grande. Toutefois, la pandémie a freiné cette proximité, nous obligeant à nous réinventer. **Combattre à vos côtés** voulait aussi dire ne jamais baisser les bras, innover pour atteindre nos objectifs, et même se tourner vers les nouvelles technologiques afin de poursuivre ce combat. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons accompli notre mission, même à deux mètres de distance !

Organiser la solidarité, telle est la méthode que nous préconisons pour redynamiser la vie syndicale des syndicats affiliés. Concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? C'est la méthode à développer pour pratiquer un syndicalisme combatif, démocratique et près de ses membres. Cette méthode nous oblige à parler avec nos membres et à les écouter afin de mieux les connaître et découvrir les enjeux qu'ils vivent au quotidien. Par cette discussion, nous pouvons surmonter les obstacles qui empêchent les membres de passer à l'action. De plus, ces échanges nous permettent de leur faire prendre conscience du pouvoir qu'ils ont de changer les choses, de voir le milieu de travail de façon stratégique pour développer notre réseau, d'identifier les *leaders*, et de voir les cercles de pouvoir et d'influence qui y ont cours. Une fois cette analyse faite, nous pouvons déterminer les enjeux que vivent nos membres et ainsi, voir à nous organiser collectivement, pour gagner nos batailles.

L'expression collective peut s'exprimer sous différentes formes, et ce, en fonction des différentes cultures et réalités présentes dans chacun des milieux de travail.

Maintenant que nous avons mis en place des outils pour les syndicats et pour les membres, nous devons les rendre accessibles. Nous devons nous donner des objectifs à atteindre afin d'être organisé-es pour gagner, et ce, en systématisant la formation, en ciblant les syndicats à prioriser, et en nous donnant les moyens pour que toutes et tous puissent avoir accès à cette méthode. L'organisation de la solidarité avec les membres doit devenir un réflexe quotidien. Vous l'aurez deviné, c'est ce qui explique le choix de la thématique du présent congrès.

La solidarité est l'âme du mouvement syndical. Ce n'est que par une approche basée sur celle-ci que nous pourrions faire des gains substantiels pour l'avancement des conditions de travail et des conditions de vie des membres que nous représentons. À travers ce rapport et tout au long du congrès, vous serez à même de constater ce que la solidarité nous a permis de gagner.

Voici maintenant les faits saillants de la vie syndicale de nos quatre secteurs au cours des trois dernières années. Je terminerai avec les éléments de la conjoncture politique québécoise.

## **La vie syndicale**

### **Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers**

#### **Sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation**

Nous le savions depuis longtemps que les salarié-es de ce sous-secteur étaient essentiels pour la population, mais pour la première fois, les employeurs et le gouvernement l'ont aussi reconnu. Nous avons réussi à obtenir des primes en ce sens durant la première vague. La COVID-19 a eu des impacts importants sur la cadence de travail alors que les magasins d'alimentation ont été littéralement pris d'assaut par la clientèle, provoquant ainsi un accroissement des risques reliés à la santé et sécurité au travail. Le nombre de commandes en ligne a explosé avec cette crise. À la fin de la première vague,



les employeurs ont mis fin au versement de ces primes et c'est sur cette note que la négociation coordonnée a débuté.

### ***Négociation coordonnée des marchés d'alimentation***

*Ensemble vers un meilleur équilibre*, telle est la thématique de la négociation coordonnée. Elle illustre la nécessité de faire un meilleur partage de la richesse dans ce sous-secteur, d'autant plus que la crise de la COVID-19 a su démontrer que ces travailleuses et travailleurs sont essentiels. Au surplus, les grandes bannières n'ont jamais fait autant de profits.

La plateforme de revendications porte sur l'amélioration de nos clauses de liberté d'action syndicale, les changements technologiques, le salaire, des bonifications au niveau de la retraite et la durée. Cette plateforme se voulait plus flexible en matière d'atteinte des objectifs considérant la grande disparité entre les différentes bannières et syndicats.

Au total, ce sont 24 syndicats qui participent à cette négociation. Avec la conjoncture causée par la pandémie, le rapport de force nous était favorable à l'atteinte de nos revendications communes. Au moment d'écrire ces lignes, 16 syndicats ont conclu une entente de principe et les demandes faisant partie de la plateforme ont toutes été atteintes.

Notre réputation et notre façon de faire ont imposé le respect dans certains règlements, car les employeurs ont vite compris leur intérêt à donner le même niveau de règlement aux syndicats subséquents.

Nouveau syndicat ayant joint nos rangs, le STT du commerce – CSN, section Dima import export Inc. a fièrement exercé leur droit de grève générale illimité en mars dernier, car leur employeur refusait obstinément de déposer une offre monétaire. Rappelons-nous que cet employeur a réagi à la syndicalisation en retirant la pause repas rémunérée et en refusant d'augmenter les salaires comme il l'avait fait dans ses autres succursales. Leurs revendications sont les suivantes : un salaire d'au moins 15 \$ l'heure, retrouver des horaires de travail stables et une garantie d'heures, et que l'employeur cesse l'utilisation de caméras de surveillance dans la salle de pause et pour la supervision de leur travail. Finalement, ils ont conclu une entente de principe et sont retournés au travail le 18 mai dernier.

### **Sous-secteur 1B – Magasins non alimentaires**

Les magasins à petites surfaces ont vu une diminution des heures de travail considérable alors que dans les grandes surfaces, on en remarque une beaucoup moins importante. Grâce à la relance de la construction, l'arrivée du beau temps et l'ouverture des centres de jardinage, les quincailleries ont remarqué une plus grande affluence, forçant les employeurs à augmenter les heures de travail. Certains l'ont sans doute remarqué, le prix des matériaux a haussé considérablement depuis le début de la pandémie.

En matière de santé et sécurité au travail, les syndicats des grandes surfaces de la région de Montréal ont dû mettre un maximum de pression sur leur employeur alors que dans d'autres régions, l'achalandage était moins important et la situation était davantage maîtrisée. Une opération présence terrain a été mise en place par l'équipe de Montréal pour identifier les employeurs problématiques.



## Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération- 1<sup>re</sup> partie

En raison de la pandémie de la COVID-19, ce secteur est devenu notre priorité de syndicalisation puisque les restaurants ont tous été fermés ou presque. Cela nous a permis de syndiquer une nouvelle quincaillerie dans la région de Montréal. Cette offensive n'est pas encore terminée. Nous sommes confiants de pouvoir grossir les rangs de ce sous-secteur.

### ***Coopératives scolaires et librairies***

L'employeur de la Coop du Cégep Maisonneuve était en demande de recul importante alors que la situation financière était bonne. Ces travailleuses et travailleurs n'ont eu d'autre choix que de recourir à la grève générale illimitée. Après trois mois de grève, l'employeur a finalement entendu raison et a retiré toutes ses demandes de recul et une entente satisfaisante pour les membres a pu être signée.

Dès le début de la syndicalisation aux librairies Raffin, nous avons rencontré des problèmes avec cet employeur. Les Raffin sont de vrais radins. La dernière négociation l'a encore une fois démontré. Les travailleuses et travailleurs de Raffin St-Hubert ont dû recourir à la grève pour faire entendre raison à leur employeur. Toutefois, la bataille pour obtenir le respect est toujours en cours, car cet employeur ne respecte pas le contrat qu'il vient de signer. Du mépris avec un grand M.

### **Sous-secteur 1C – Entrepôts**

Les enjeux liés à la fusion de Sysco et de Distagro à Boucherville semblent être histoire du passé, mais la question des fusions n'est pas terminée. L'employeur a fusionné avec Frank and Dino Aliments et Allard fruits et légumes inc. à la suite de cette première fusion. Une histoire sans fin. Évidemment, les problèmes liés aux fusions continuent de s'accumuler. Les accidents de travail, causés par un manque d'équipement et une mauvaise planification des routes et des commandes, sont en hausse. Les enjeux liés à l'ancienneté à la suite de l'intégration des différents groupes de travail continuent de créer des frustrations pour certains groupes. Pour terminer sur une bonne note, la saga des « drive cam » est maintenant terminée ! L'employeur a finalement dédommagé ces salarié-es pour atteinte à leur vie privée.

Metro et PJC sont loin d'être nos amis. L'employeur Metro a toujours fait la vie dure à ces travailleuses et travailleurs et la négociation à l'entrepôt du Groupe Jean Coutu n'y fait pas exception. Après avoir exercé une grève de 24 heures, l'employeur a décrété un lock-out. Après plus de huit semaines de conflit, nous pouvons dire sans conteste que ces travailleuses et travailleurs peuvent entrer au travail la tête haute. Ils ont obtenu gain de cause sur une grande partie de leurs objectifs. Je tiens à souligner que cet employeur, qui n'a jamais fait autant de profits, a quand même fait le choix de mettre ces salarié-es à la rue pour tenter de les briser.

Les membres du ST des Épiceries unis Métro-Richelieu (CSN) sont actuellement en renouvellement de convention collective. Ils ont récemment adopté à 100 % un mandat de moyen de pression. La quasi-totalité des demandes de l'employeur n'est plus sur la table et les enjeux sont principalement d'ordre monétaire.

Faisons maintenant état de la situation chez McKesson à Drummondville. En cours de convention et dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le syndicat avait interpellé l'employeur à plus d'une occasion afin de trouver une solution à cette problématique. L'employeur, en voulant donner seulement aux plus jeunes, a tenté de diviser les troupes. C'est à ce moment que nous avons pu



## Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération- 1<sup>re</sup> partie

assister à un grand geste de solidarité. Malgré l'augmentation de 3 \$ l'heure offerte aux plus jeunes, l'offre patronale a été refusée, en soutien aux salarié-es plus anciens. Après cette démonstration de solidarité, ces travailleuses et travailleurs ont voté pour des moyens de pression. Ils ont signé une pétition et l'ont déposée en occupant les bureaux administratifs. L'employeur a finalement offert une portion de gâteau à toutes et tous. Récemment, grâce à la menace d'obtenir un mandat de grève, ils ont conclu leur convention collective en avril dernier et ils ont obtenu des augmentations salariales totalisant 16 % sur quatre ans ainsi que des gains au niveau des dispositions de liberté d'action syndicale.

Nos camarades du STT de Renaud-Bray – CSN ont signé une convention collective avec des augmentations salariales pouvant aller jusqu'à 30 % à la signature. Ils ont réussi à se solidariser pour une des premières fois et ils ont gagné. Félicitations !

Les membres du STT de Colabor Lévis (CSN) se sont également mobilisés en cours de convention afin de régler le problème d'attraction de la main-d'œuvre. Ils se sont dotés d'un mandat de moyens de pression pour faire augmenter leurs conditions salariales. Tous les salarié-es en ont bénéficié, car les plus bas échelons ont été retirés et toutes et tous ont progressé dans l'échelle salariale.

### **Sous-secteur 1D – Services divers**

Avec une augmentation du nombre de décès, principalement concentrée dans la grande région de Montréal, le STT de Urgel Bourgie – CSN a vu le travail d'opération augmenter considérablement. Les principaux risques liés à la santé et à la sécurité du secteur sont liés au fait que plusieurs dépouilles peuvent être infectées par le virus de la COVID-19 sans avoir été répertoriées par le système de santé. Pourtant, l'employeur s'attaquait aux acquis et voulait précariser les emplois. Après s'être dotés d'un mandat de moyen de pression, ils ont réussi à conserver leur acquis, améliorer les conditions de travail des salarié-es surnuméraires et faire des gains au niveau monétaire.

### Complexes funéraires

Le STT de la Coopérative funéraire des Deux Rives – CSN dans la région de Québec a entrepris le renouvellement de leur convention collective au cours des derniers mois. Une belle bataille avait été faite lors de leur première négociation.

### Stationnements

Dans nos stationnements, principalement regroupés dans la région de Montréal et Québec, la pandémie a affecté ces travailleuses et travailleurs, puisque les centres-villes ont été désertés à cause du télétravail et de la fermeture des restaurants. Le STT des stationnements de Montréal (CSN) devra renouveler sa convention collective au cours de l'année 2021. Le STT d'Indigo Parc Canada – CSN suivra au début de l'année 2022.

La centaine de salarié-es des stationnements Société Parc Auto du Québec (SPAQ), répartie dans les régions de Montréal et de Québec, ont pu maintenir en bonne partie leurs heures de travail en raison du fait que plusieurs stationnements se retrouvent en milieu hospitalier. Ils ont renouvelé leur convention collective à l'été 2020 et malgré la situation économique difficile, ils ont tout de même réussi à obtenir de beaux gains.



## Secteur 2 – Agroalimentaire

### Sous-secteur 2A – Transformation des viandes

L'intégration des travailleuses et travailleurs étrangers est un enjeu important dans ce sous-secteur. Les syndicats ont fait preuve de *leadership* pour accueillir nos nouveaux camarades à l'aéroport pour leur souhaiter la bienvenue au Québec et dans leur nouveau syndicat. Ce sont nos camarades du ST d'Olymel Vallée-Jonction (CSN) qui ont ouvert le bal. Ont suivi les camarades du SE de l'abattoir de Berthierville (CSN), du STT d'abattoir de volaille de St-Jean-Baptiste (CSN) et du SE de groupe Olymel CSN à Princeville. Cette démarche d'accueil et d'intégration est primordiale pour ces nouvelles et nouveaux arrivants provenant de l'étranger. Elle permet d'éviter les divisions basées sur l'origine ethnique pouvant se créer dans nos milieux de travail et souvent alimentées par l'employeur.

Les membres du STT de Bacon Inter-América (CSN) ont obtenu des gains magistraux après seulement deux heures de grève. À titre d'exemple, ils ont obtenu une augmentation de 2,50 \$ l'heure pour la première année.

S'en est suivi la négociation du SE du groupe Olymel CSN à Princeville où toute une bataille a dû être menée. Les attentes étaient hautes puisqu'un peu avant la négociation, l'employeur avait augmenté les salaires des employé-es de la maintenance. Après huit semaines de grève, ils ont obtenu des augmentations salariales de 8,03 % la première année. Ce conflit a démontré toute la solidarité que la CSN pouvait déployer. Au début du conflit, ils ont occupé l'usine pendant un moment et une manifestation à l'usine de Vallée-Jonction a même forcé l'arrêt de la production durant quelques heures. L'ensemble des syndicats Olymel ont démontré toute une solidarité à leur endroit.

Au moment d'écrire ces lignes, les négociations étaient sur le point de débiter au STT d'abattoir de volaille de St-Jean-Baptiste (CSN).

Après avoir constaté que l'employeur refusait de négocier le monétaire, les membres du ST d'Olymel Vallée-Jonction (CSN) n'ont eu d'autres choix que de sortir en grève générale illimitée. L'employeur semble faire du déni face aux problèmes de rétention de la main-d'œuvre et refuse d'augmenter les conditions salariales des travailleuses et travailleurs. Au cours de la dernière convention, ce n'est pas moins de 1 700 personnes qui ont quitté l'entreprise, c'est un taux de renouvellement du personnel de près de 100 %. Encore une fois, Olymel nous démontre tout le mépris qu'il a envers les salarié-es qui nous nourrissent. Appauvrir notre monde, tel devrait être le slogan de cette transnationale.

Il n'y a pas que chez Olymel que l'employeur est méprisant avec ses travailleuses et travailleurs. Viandes du Breton à Rivière-du-Loup ne donne pas sa place. En mars dernier, les membres du syndicat se sont dotés d'un mandat de moyens de pression en cours de convention collective. L'employeur était négligent en matière de santé et sécurité au travail et au niveau des mesures sanitaires reliées à la COVID-19, en plus de ne jamais respecter la convention collective. Heureusement, après avoir fait une sortie médiatique et dénoncé l'employeur, celui-ci a finalement corrigé le tir. Au cours des dernières semaine, une importante éclosion de la COVID-19 a surgi dans l'usine de Viandes du Breton à Rivière-du-Loup causée par la mauvaise gestion des mesures sanitaires de l'employeur. À la suite de la pression mis par le syndicat et les recommandations de la santé publique, l'usine a dû fermer pour une période de 10 jours.



Les négociations viennent de commencer. Ils devront très certainement faire preuve de solidarité pour que leurs conditions de travail soient à la hauteur de ce qu'ils méritent.

Dans nos couvoirs, il y a eu beaucoup d'action. Au STT de Poirier-Bédard Ltée (CSN), il aura fallu recourir deux fois à quelques heures de grève afin de faire entendre raison à l'employeur. Au ST de Couvoir Scott (CSN), la menace d'utiliser le mandat de grève et le rejet de l'entente de principe leur a permis de faire de belles avancées. Dans ces deux syndicats, des gains monétaires intéressants ont été obtenus grâce à la détermination et la solidarité des travailleuses et travailleurs.

### **Sous-secteur 2B – Production alimentaire**

Je ne peux passer sous silence la relocalisation de l'entreprise SEMEX/C.I.A.Q., faisant ainsi perdre de bons emplois à plus d'une soixantaine de travailleuses et travailleurs. Ceux-ci ont été victimes des changements technologiques en génomique, d'une guerre entre le Québec et l'Ontario et surtout d'un système capitaliste qui souhaite toujours faire plus de profits.

Du bacon avec nos œufs, telle était la thématique de la bataille que les travailleuses et travailleurs de la ferme Saint-Zotique ont dû faire. Avec beaucoup de problèmes au niveau de la rétention de personnel et après avoir exercé différents moyens de pression, ils ont réussi à intégrer la prime COVID-19 à leur taux horaire. Une belle démonstration des effets bénéfiques de l'organisation de la solidarité. Un des rares endroits à avoir réussi cet exploit.

Le SS des aliments BCI – CSN a eu une approche intéressante pour collectiviser les enjeux de harcèlement. Une plénière a été organisée en assemblée générale sur le sujet permettant ainsi à l'ensemble des membres de s'exprimer. Une pétition a circulé pour forcer l'employeur à régler les problèmes de harcèlement, de climat de travail et de violence physique générés par deux superviseurs. Après avoir obtenu gain de cause pour que l'enquête soit effectuée paritairement, ces deux superviseurs ont été renvoyés. La table était mise pour le renouvellement de la convention collective où les membres ont obtenu des gains salariaux qu'ils n'auraient pu espérer auparavant.

Après avoir exercé 36 heures de grève et déclenché une grève générale illimitée, les travailleuses et travailleurs du SS de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN) ont fait des gains majeurs au niveau de leurs conditions de travail. À titre d'exemple, nous retrouvons des augmentations de salaire pouvant aller jusqu'à 5 % par année

Nos camarades du STT de Sucre Lantic (CSN) sont actuellement en négociation. Ces membres sont habitués à se mobiliser face à ce géant de l'industrie du sucre.

### **Secteur 3 – Finances**

#### **Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins**

Le mandat 2018-2021 a débuté avec une tournée de l'ensemble des syndicats afin de remplir la promesse faite, soit celle d'être près des membres et des syndicats. Cette tournée a permis la création d'une plateforme de priorités en vue des nombreux renouvellements de conventions collectives. Nous avons alors noté l'importance accordée aux évaluations de rendement de l'ensemble des salarié-es.



Au cours du présent mandat, deux syndicats de ce secteur ont exercé leur droit de grève, soit le STT de la Caisse populaire de Rouyn-Noranda (CSN) ainsi que la section Caisse populaire Desjardins de Hauterive, du Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord – CSN. Ils se sont battus afin de préserver leurs conditions de travail, mais également dans le but de les faire progresser. Nous pouvons dire, aujourd’hui, mission accomplie.

La deuxième partie du mandat fut toutefois plus décevante pour la représentativité dans ce secteur. En effet, dans plusieurs régions du Québec, nous avons eu un nombre important de requêtes en révocation. Desjardins a poursuivi la mise en place de son stratagème antisyndical de campagne de révocation. Ne trouvez-vous pas cela étrange de voir apparaître les mêmes *leaders* antisyndicaux dans différents milieux de travail une fois la campagne menée ailleurs? En réponse à cette stratégie, nous avons adopté un plan de consolidation sectorielle. Ce plan sera au cœur de nos travaux pour le prochain mandat.

Au niveau des renouvellements de conventions collectives, la presque totalité des syndicats de ce sous-secteur a vu sa convention collective renouvelée au cours des 24 derniers mois. À l’heure actuelle, plusieurs syndicats des régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Gaspésie et de la Côte-Nord sont toujours en négociation.

Le SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CSN) et le STT de la Caisse d’économie solidaire Desjardins (CSN) ont débuté leurs travaux en vue de renouveler leur convention collective dans les prochains mois.

### **Sous-secteur 3B – Institutions financières**

Du côté des institutions financières, un nombre important de syndicats ont renouvelé leur convention collective au cours du mandat 2018-2021. Faisons mention de quelques-uns, soit SSQ, Fondation et Bâtirente. La section Filaction du STT de Fondation (CSN) a obtenu un excellent règlement, toutes leurs demandes ont été acceptées à une virgule près.

L’élément majeur que nous devons souligner est l’importante annonce de fusion entre le groupe SSQ et le groupe La Capitale pour devenir Beneva. Cette dernière aura un grand impact sur le monde de l’assurance au Québec, mais aussi sur les unités d’accréditation du groupe SSQ. Les travaux en vue de la fusion sont en cours.

### **Secteur 4 – Tourisme**

#### **Sous-secteur 4A – Hôtellerie**

En début de mandat, le secteur de l’hôtellerie était en plein essor. Les taux d’occupation et le prix des chambres étaient à la hausse. L’industrie se targuait de faire des années records année après année. C’est sur cette note que la négociation coordonnée a débuté à l’automne 2019, sous le thème « Rare et précieux, on vaut 5 étoiles ». Peu de temps avant les dépôts des projets de convention collective, la pandémie a frappé. Tel un cataclysme, nos membres se sont retrouvés à devoir bénéficier des programmes d’aide gouvernementaux et c’est encore le cas aujourd’hui. Cette crise nous a forcés à réviser les enjeux de négociation et elle a inspiré notre thème; « La relance, ça passe par nous ». Cette plateforme est adaptée à la nouvelle conjoncture avec des demandes pour protéger les liens d’emploi, bonifier les clauses d’assurance collective et augmenter les salaires en conséquence de la situation actuelle pour une durée de quatre ans.



### **Sous-secteur 4B – Loisirs**

En début de mandat, ce sont les rencontres des syndicats de ce sous-secteur qui avaient retenu notre attention. Toutefois, en fin de mandat, ce sont les résultats des négociations qui ont été conclues dans plusieurs de nos stations de ski qui mettent de l'avant, la force que nous avons dans ce sous-secteur. Huit de nos neuf syndicats ont renouvelé leur convention collective et ont obtenu d'excellents résultats, et ce, bien que certains ont négocié en pleine pandémie. Certains ont réussi à négocier une prolongation avec une augmentation de salaire afin d'être prêts à la prochaine saison lorsque la pandémie de la COVID-19, espérons-le, sera derrière nous.

### **Sous-secteur 4C – Restauration**

Un autre sous-secteur dévasté par la COVID-19. Toutes nos salles à manger ont été fermées pendant près de douze mois. Seulement la cuisine, la livraison et les comptoirs pour emporter étaient à l'œuvre. Par conséquent, nous avons revu notre stratégie de syndicalisation dans ce secteur, le temps d'un retour à la normale, tant attendu avec la vaccination présentement en cours.

Le SE de la restauration – CSN s'attable à mettre en œuvre un projet innovant au cours des prochains mois, soit l'adhésion individuelle. Nous croyons que cette approche répondra aux besoins des travailleuses et des travailleurs trop souvent confrontés à des employeurs qui ne respectent même pas les normes minimales du travail et qui pigent dans les pourboires des serveuses et serveurs. Rappelons-nous que les associations de restaurateurs réclament un partage des pourboires de ces derniers avec les salarié-es de la cuisine plutôt que d'augmenter les conditions de travail des cuisinières et cuisiniers. Ils souhaitent rehausser les conditions de travail du personnel de cuisine sur le dos du personnel de plancher, d'autant plus que l'on sait que le pourboire sort des poches des clients et non des employeurs.

Finalement, les plateformes de livraison sont bien présentes dans ce secteur. Plusieurs syndicats œuvrant dans les restaurants offrant le service de livraison se sont donc munis de clauses protégeant leur emploi face à cette nouvelle réalité.

### **Dossiers fédératifs**

Le dernier conseil fédéral a été un franc succès avec la formation *Organiser la solidarité*. Les syndicats sont tous sortis galvanisés de cette instance et avec la ferme intention d'organiser la solidarité dans leur milieu de travail. Nous avons également mis sur pied une politique d'élection et celle-ci a été adaptée à la réalité actuelle. Le cocktail des candidates et candidats aura donc lieu en mode virtuel afin que les délégué-es puissent s'adresser directement aux candidates et candidats en élection, afin de leur permettre de voter en toute connaissance de cause.

La campagne *Toujours à risques, toujours essentiels*, en lien avec les enjeux auxquels la pandémie nous a confrontés, a démontré que plus de 20 000 de nos membres sont considérés comme travailleuses et travailleurs essentiels. Nous le savions depuis longtemps, sans eux il n'y a pas de services ni de production. Lors de la *première vague*, nous avons dû nous battre pour que les employeurs mettent en place les différentes mesures de sécurité au niveau de la distanciation et des équipements de protection individuelle. À ce moment, nous avons été témoins de l'apparition des plexiglas dans nos milieux de travail ainsi que du port du masque de protection. Au même moment, nous revendiquions une prime de reconnaissance que nous avons obtenue pour un grand nombre de syndicats. Malheureusement, cette prime a fondu comme neige au soleil à l'arrivée de l'été pour ne jamais



## Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération- 1<sup>re</sup> partie

réapparaître. L'appétit financier de nos patrons capitalistes était trop grand. Nous nous en souviendrons lors de nos prochains renouvellements de conventions collectives ! Lors de cette campagne, nous avons profité des nouvelles technologies pour rencontrer l'ensemble des syndicats Olymel sur une base régulière et pour convoquer tous les syndicats de la fédération sur la plateforme Zoom. Comme quoi les nouvelles technologies peuvent nous rapprocher !

C'est en réaction à cette attitude que les syndicats ont décidé de faire front commun pour revendiquer le retour des primes, des mesures en santé et sécurité au travail accrues, le paiement du salaire pour les employé-es devant être en isolement causé par la COVID-19 et le maintien du lien d'emploi pour celles et ceux qui sont mis à pied depuis longtemps. Avec la vaccination qui est bien amorcée, nous revendiquons maintenant que les travailleuses et travailleurs soient rémunérés afin de se faire vacciner. Cette mesure permettra d'encourager et faciliter l'accès à la vaccination. Une panoplie d'actions collectives a été déployée pour nous faire entendre, pour exprimer notre colère, et ce, dans plusieurs syndicats. En voici quelques exemples : signatures de pétitions, manifestations, affiches avec messages clairs aux employeurs, pétition photo pour les médias sociaux, et j'en passe.

La fédération a interpellé le ministre Boulet sur les enjeux que nous vivons face à cette crise. Nous sommes toujours sans réponse de sa part. Une autre belle démonstration que ce gouvernement n'en a que pour ses amis du patronat. Si le gouvernement est en mesure de nous imposer un couvre-feu, pourquoi ne force-t-il pas ses amis à nous donner notre prime ? À nous rémunérer lorsque nous devons être isolés parce que nous avons été en contact avec des personnes infectées au travail ? À forcer les employeurs à mettre en place des mesures de santé et sécurité adéquates et à maintenir les liens d'emploi des employé-es reconnus pour leur savoir-faire ?

Cette campagne a permis de générer de la solidarité à travers la fédération. Bravo pour votre belle démonstration de solidarité !

### **Nouveaux syndicats**

Avant de passer à la conjoncture québécoise, je tiens à souligner l'arrivée des nouveaux syndicats à la fédération depuis le début du dernier mandat. Nous avons accueilli plus de 35 nouveaux syndicats ou sections de syndicats. Une grande majorité de ces syndicats se retrouve dans le STT du commerce – CSN et le SE de la restauration – CSN, comme quoi nos nouveaux modèles d'organisation répondent à un besoin. À toutes et à tous, bienvenue à la Fédération du commerce (CSN) !

### **Conjoncture politique au Québec**

Maintenant que nous avons passé en revue les trois dernières années à la fédération, passons à la conjoncture politique. Nous pouvons dire que la Coalition Avenir Québec (CAQ) a un taux de popularité actuellement très élevé, mais quel est le vrai visage de celle-ci ? Je vous rappelle les engagements que Legault avait pris en 2014 lorsqu'il était dans l'opposition. Il souhaitait moderniser le fonctionnement des organisations syndicales afin de « redorer leur blason ». Je suis heureux de voir que le premier ministre a à cœur notre image et qu'il sait ce qui est bon pour nous. Comment souhaite-t-il y arriver ? Tout d'abord, en divulguant publiquement nos états financiers. Ensuite, en instaurant un vote secret pour toute accréditation syndicale ou son maintien, car selon lui, nos façons de faire ne sont pas démocratiques. Plutôt paradoxal pour un chef de parti qui détient le dernier mot sur les orientations de celui-ci, et ce, même si ses membres ne sont pas d'accord. Finalement, en



empêchant les syndicats de se servir de la cotisation syndicale pour faire des revendications qui sortent du champ des relations de travail.

Ces trois mesures sont un copier-coller de ce que les républicains ont mis de l'avant dans plusieurs états aux États-Unis. Nous appelons ces états « Right to work ». Ces mesures visent directement à affaiblir les syndicats et leurs influences. Dans ces états, le taux de syndicalisation et les conditions de travail ont drastiquement chuté. Elles n'ont permis qu'aux employeurs de s'enrichir, et ce, sur le dos des travailleuses et des travailleurs pour ainsi accroître leur pouvoir politique. Seulement certains syndicats ont pu résister à ces mesures en appliquant les mêmes méthodes d'organisation de la solidarité que nous sommes en train de développer. Ne nous laissons donc pas bernier par son taux de popularité.

Il est donc important de se poser la question suivante : concrètement, qu'a-t-il fait pour les travailleuses et travailleurs du Québec ? Monsieur Legault se donne une note parfaite pour la gestion de la pandémie. Quelle note se donne-t-il comme employeur ? Souvenons-nous qu'il n'a toujours pas réglé les conventions collectives de nos camarades du secteur public. Depuis des années, les augmentations de salaire qui leur sont octroyées sont en dessous de l'indice des prix à la consommation (IPC). Il est important de souligner que ces faibles augmentations salariales ont eu pour effet d'appauvrir principalement les femmes considérant que plus de la majorité des emplois dans le secteur public sont occupés par celles-ci.

La crise de la COVID-19 a fait ressortir les conséquences d'une gestion austère de notre système public. Notre système de santé est porté à bout de bras par des femmes et des hommes comme nous. Les problèmes de surcharge de travail et de rétention de la main-d'œuvre que nous vivons, ils le vivent également. Actuellement, les gens quittent le réseau public pour ces raisons. C'est possible de renverser cette situation, mais cela prend du courage politique. Il faut investir dans notre réseau pour avoir les ressources humaines. C'est grâce au secteur public que nos enfants reçoivent des services dans les Centres de la petite enfance (CPE) et que nous sommes soignés à l'hôpital. Les travailleuses et travailleurs de ce secteur prennent soin de nos enfants à l'école et leur donnent accès à l'éducation. Sans systèmes de santé et d'éducation publiques, le fossé entre les riches et les pauvres ne serait qu'encore plus grand. Regardez nos voisins du Sud qui doivent occuper deux ou trois emplois afin de se loger et se nourrir, alors que ce pays n'a jamais autant produit de richesse. Donc, comme employeur, Legault échoue en la matière. Il échoue au niveau des responsabilités sociales qu'un gouvernement doit avoir à l'endroit de sa population.

Nous entendons parler de plus en plus de déficits causés par la COVID-19 chez nos gouvernements et de l'obsession d'un retour à l'équilibre budgétaire de la part du ministre des Finances au Québec. Le gouvernement semble vouloir préparer la mise en place de son plan d'austérité pour la population. Nous vivons déjà dans une politique d'austérité depuis plus de 20 ans, alors que les gouvernements ne font que couper dans les services publics en refusant d'aller chercher l'argent au bon endroit. Le problème du budget des gouvernements n'est pas un problème de dépenses, mais plutôt un problème de revenus. Pourquoi s'entêter à vouloir constamment réduire les impôts ? Depuis des années, les décisions gouvernementales vont dans le sens de réduire les impôts des entreprises, de tolérer les paradis fiscaux et de ne pas imposer le patrimoine du 1 %. Le voilà le réel problème. Le refus obstiné de nos gouvernements de plier devant l'élite économique au détriment de sa population, en refusant d'imposer la richesse qui est justement produite par la classe ouvrière.



## Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération- 1<sup>re</sup> partie

Le projet de loi 59 en matière de santé et de sécurité au travail est un autre bel exemple que ce gouvernement est à la solde de ses amis du patronat. Il nous fait reculer 40 ans en arrière. Les lois en santé et sécurité au travail sont faites pour protéger les travailleuses et les travailleurs. Elles ont été instaurées parce qu'avant les années 80, les gens se tuaient littéralement à l'ouvrage.

L'approche de Legault contraste littéralement avec le discours de Joe Biden. Tout récemment, il a d'ailleurs souligné que l'Amérique s'est construite grâce aux syndicats et il invitait les Américains à rejoindre ses rangs. Nous devons remercier Bernie Sanders, Alexandria Oscario Cortez et leur organisation qui poussent sur la direction du parti démocrate pour prendre un réel virage à gauche. Et devinez quelles méthodes ils utilisent pour y arriver ? Les méthodes enseignées dans la formation « Organiser la solidarité ». Ceci démontre bien que quand nous nous organisons collectivement, nous sommes capables de grandes choses, y compris de faire bouger les gouvernements dans le sens de nos intérêts.

### Conclusion

En conclusion, comme vous pouvez le constater, nous avons été en action durant l'ensemble du mandat, malgré la conjoncture plutôt difficile. Les composantes de la fédération n'ont jamais été aussi près des membres. L'exécutif de la Fédération du commerce (CSN) a été à vos côtés plus de 240 fois dans les 18 premiers mois. Aujourd'hui, nous avons franchi le cap des 350 jours, malgré la COVID-19. Une formation pour organiser la solidarité, pour développer les compétences de nos militantes et militants et pour générer la solidarité a été mise en place. Cette solidarité a permis d'obtenir des gains importants en matière de conditions de travail et de respect par les employeurs.

L'organisation de la solidarité a gouverné le dernier mandat et nous croyons essentiel de continuer à naviguer sur ces eaux. Nous avons dû nous adapter à la réalité virtuelle et à une moins grande présence physique auprès des syndicats. Une réalité qui a ralenti les travaux envisagés dans les derniers mois. C'est pourquoi, pendant le présent congrès, seulement deux (2) propositions vous seront présentées. D'autres propositions vous seront soumises lors du conseil fédéral de l'automne 2022, en présentiel, nous le souhaitons ! Nous allons vous soumettre une proposition sur la vie syndicale qui va nous permettre de *s'Organiser pour gagner* et dans un deuxième temps, une proposition portant sur la syndicalisation. Nous avons prévu suffisamment de temps pour échanger sur le contenu des propositions, nous sommes pressés de vous entendre !

L'expérience syndicale obtenue par nos luttes, nous fait prendre conscience de l'exploitation répétée que nous subissons par nos employeurs. Elle nous fait voir que lorsque nous organisons la solidarité avec nos membres sur les enjeux qui les concernent, nous pouvons « déplacer des montagnes ». Par cette expérience, nous prenons conscience du pouvoir qui est entre nos mains lorsque l'on agit collectivement. Si nous voulons que les décisions des gouvernements soient à l'image de nos intérêts, nous devons leur faire comprendre de façon collective, par la solidarité qui caractérise le mouvement syndical.

Camarades, vive la Fédération du commerce (CSN), vive la CSN, viva !

Je déclare donc officiellement ouvert le 52<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN).



## Informations générales



## Informations générales

### Secrétariat du congrès

Tout au long du congrès, si vous éprouvez des difficultés techniques ou des problèmes de connexion, vous pouvez communiquer avec le personnel de soutien par téléphone ou par courriel :

- 514 598-2182 ou [alexe.raymond@csn.qc.ca](mailto:alexe.raymond@csn.qc.ca)
- 514 598-2181 ou [francine.deschenes@csn.qc.ca](mailto:francine.deschenes@csn.qc.ca)

### Petites annonces

Toute demande de diffusion d'un message aux délégué-es doit être adressée par courriel à l'adresse [annie.daneau@csn.qc.ca](mailto:annie.daneau@csn.qc.ca) qui verra à l'acheminer à la secrétaire générale. Les messages sont diffusés avant chaque ajournement ou aux pauses durant le congrès.

### Aide aux syndicats

Afin d'assurer une plus grande participation au congrès et conformément à la réglementation des dépenses, la Fédération du commerce (CSN) accorde une aide financière aux syndicats. Compte tenu de la tenue du congrès en mode virtuel, seuls les salaires seront remboursés, aucune autre dépense ne sera accordée par la fédération. Le formulaire d'aide aux syndicats reçu lors de l'envoi de la convocation officielle doit être rempli, signé et retourné par courrier à l'adresse suivante :

#### Fédération du commerce (CSN)

a/s Service de comptabilité  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5

### Spectacle de solidarité

Exceptionnellement pour cette édition du congrès, il y aura un spectacle de solidarité virtuel le mercredi à compter de 17 heures. Ce spectacle se veut une alternative à la vente de l'objet de solidarité pour cette année et le montant total recueilli sera remis aux syndicats en conflit, comme le veut la politique de la fédération. Le coût de l'humoriste est assumé par la fédération, mais nous suggérons un don de 20 \$ par délégué-e inscrit au congrès.

Pour acquitter ce montant, vous pouvez utiliser une des alternatives suivantes :

#### Chèque

Fédération du commerce (CSN)  
À l'attention d'Enya Lambert  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5

OU

#### Virement bancaire

Contactez Enya Lambert au  
514 598-2353 pour toutes les informations.  
Courriel : [njom35@yahoo.fr](mailto:njom35@yahoo.fr)  
Question : nom du syndicat  
Réponse : conflit



## Informations générales

### Capsules de commanditaires

Jours	Kiosques
Lundi, 31 mai 2021 - 12 h 45	Caisse d'économie solidaire
Lundi, 31 mai 2021 - 13 h 00	SSQ
Mardi, 1 <sup>er</sup> juin 2021 - 9 h 30	Fondation
Mardi, 1 <sup>er</sup> juin 2021 - 12 h 45	MCE Conseils
Mardi, 1 <sup>er</sup> juin 2021 - 13 h 00	Bâtirente



## Fonctionnement du congrès

### Composition du congrès

Le congrès de la fédération est composé des délégué-es officiels et des délégué-es fraternels de chaque syndicat affilié à la fédération, des membres du bureau fédéral, du comité de surveillance, des membres du comité exécutif et des salarié-es de la fédération. S'ajoutent dans le décompte des présences à ce congrès virtuel, les invité-es.

### Conditions d'accréditation

Les conditions d'accréditation des délégué-es au congrès fédéral sont décrites à l'article 3.5 des statuts et règlements.

#### (Extrait des statuts et règlements, articles 3.5)

- a) *Pour être délégué-e officiel au congrès il faut être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération, être délégué par ce syndicat et provenir de celui-ci ou être membre sortant du comité exécutif.*
- b) *Les délégué-es devraient être désignés au moins trois (3) semaines avant le congrès. Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyés à la ou au secrétaire de la fédération, au moins quinze (15) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter la signature de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.*
- c) *Tous les syndicats, dont les cotisations, redevances ne sont pas correctement payées ou en retard de plus d'un (1) mois soit avec la Fédération du commerce, la CSN ou le congrès central d'origine, ne peuvent être accrédités au congrès. Leurs délégué-es sont alors considérés comme délégué-es fraternels, à moins d'ententes avec la trésorière ou le trésorier quant au remboursement. Toute entente doit être ratifiée par le comité des lettres de créance.*
- d) *Tous les syndicats nouvellement affiliés ont droit à la même délégation que celle prévue à l'article 3.3.*
- e) *Tous les syndicats qui vivent ou qui ont vécu une fermeture et qui continuent de se battre soit pour la réouverture de l'entreprise ou pour des acquis perdus lors de cette fermeture et qui conservent un lien juridique avec l'entreprise ont droit à une délégation officielle d'une (1) personne.*



### Quorum du congrès

Le quorum est fixé à la majorité des délégué-es accrédités inscrits, en respectant un minimum de 10 % des syndicats affiliés (article 3.6 des statuts et règlements).

### Pouvoirs du congrès

Le congrès fédéral est l'autorité souveraine de la fédération. Il a les pouvoirs les plus étendus et peut prendre toute décision et donner toute directive touchant la bonne marche de la fédération.

Parmi ses pouvoirs, il a les suivants :

- a) Déterminer l'orientation idéologique de la fédération et les grandes lignes de ses politiques générales;
- b) Amender les statuts et règlements de la fédération;
- c) Entendre et approuver le compte rendu des travaux du comité exécutif et du bureau fédéral depuis le congrès précédent; approuver les comptes de l'exercice écoulé et fixer le budget de l'exercice suivant;
- d) Déterminer de façon exclusive les per capita à être versés à la fédération;
- e) Disposer des suspensions; statuer définitivement sur les radiations;
- f) Élire les membres du comité exécutif, du comité de surveillance;
- g) Entériner l'élection de chaque représentante ou représentant qui forme le bureau fédéral.

### Questions de privilège

Les questions de privilège doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> juin à 15 heures, à l'adresse courriel [nancy.mathieu@csn.qc.ca](mailto:nancy.mathieu@csn.qc.ca).

### Droit de parole et droit de vote

AVEC droit de parole et AVEC droit de vote	AVEC droit de parole, mais SANS droit de vote	SANS droit de parole et SANS droit de vote
Les délégué-es officiels dûment accrédités	Les salarié-es de la fédération Les délégué-es fraternels	Les salarié-es CSN Les visiteuses et les visiteurs



Le président reçoit les interventions dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> Les délégué-es officiels et les salarié-es de la fédération bénéficient de cinq minutes au premier tour de parole et de trois minutes aux tours subséquents;
- 2<sup>e</sup> Les délégué-es fraternels bénéficient du même temps, mais ils doivent l'exercer **APRÈS** les délégué-es officiels et les salarié-es de la fédération.

**En tout temps, les personnes qui ont obtenu le droit de parole doivent s'adresser au président du congrès.**

### Procédure pour les votes

Dans le cadre de toutes les réunions décisionnelles de la fédération, les statuts et règlements (article 1.7) prévoient que le Code de règles de procédure de la CSN s'applique, à moins de dispositions contraires. Vous trouverez une copie de ce code sur notre site Web [fc-csn.ca](http://fc-csn.ca) à l'onglet **Documentation**. Toutefois, nous reprenons ici les principales règles utilisées à l'occasion du congrès.

### Code des règles de procédure de la CSN

Une proposition appartient à l'assemblée lorsqu'elle a été régulièrement soumise par une ou un délégué-e officiel et appuyée par un autre.

On dispose d'une proposition principale, d'un amendement ou d'un sous-amendement, mais dans l'ordre inverse.

Toute proposition, tout amendement ou tout sous-amendement avant d'être adopté par l'assemblée, doit franchir les étapes suivantes :

- En l'adoptant;
- En le rejetant (la majorité des voix y étant opposées);
- En le retirant (avec le consentement unanime de l'assemblée);
- En le laissant sur table;
- En reportant la discussion à une date fixe;
- Par renvoi à un comité.

- Être proposé et appuyé;
- Être inscrit au procès-verbal;
- Être lu à l'assemblée;
- Être discuté;
- Être voté.

Le vote se prend d'abord sur le sous-amendement, ensuite sur l'amendement et, en dernier lieu, sur la proposition principale.

## Code des règles de procédure de la CSN

Lorsqu'une **PROPOSITION** est discutée, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement et l'appel de la présidence sont sans discussion.

La **QUESTION PRÉALABLE** peut être posée par une ou un délégué-e officiel qui se sent suffisamment informé pour passer au vote. Toutefois, cette ou ce délégué-e ne doit pas être intervenu sur le sujet. La question préalable peut être posée après **qu'AU MOINS CINQ** personnes se soient fait entendre sur la proposition, l'amendement ou le sous-amendement. Dans tous les cas, elle doit être adoptée par les **DEUX TIERS** des délégué-es officiels.

La demande pour procéder à un **VOTE SECRET** sur une proposition, un amendement ou un sous-amendement peut être faite par une ou un délégué-e officiel. Cette demande doit être nécessairement appuyée par **AU MOINS 25** délégué-es officiels. La demande pour un vote secret doit être faite **AVANT** le début du processus normal de vote à main levée.

Les **QUESTIONS DE PRIVILÈGE** doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le **mardi 1<sup>er</sup> juin à 15 heures**.

**Référez-vous au tableau synoptique que vous trouverez sur notre site Web à l'onglet *Documentation*.**



## Procédure du congrès



## LE DROIT DE PAROLE

1. 5 minutes au 1<sup>er</sup> tour  
3 minutes au 2<sup>e</sup> tour

Le droit de parole est le même pour les délégué-es officiels et pour les salarié-es de la fédération et ils ont préséance sur les délégué-es fraternels dans l'ordre des interventions.

2. Le vote au scrutin secret, sauf pour les élections, doit obtenir l'appui de 25 autres délégué-es officiels.
3. Cinq délégué-es doivent avoir pris la parole avant qu'une question préalable ne soit acceptée. Cela prend les 2/3 pour qu'elle soit adoptée. À moins d'indication contraire, toute autre proposition est adoptée à la majorité des voix.
4. Les délégué-es s'adressent à la présidence, donnent leur nom et le nom de leur syndicat lorsqu'ils interviennent au micro.
5. Lorsqu'une proposition est sur la table, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. On peut se référer au *Code des règles de procédure de la CSN* que vous trouverez sur notre site Web à l'onglet *Documentation*.
6. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement, les avis de motion et l'appel de la décision du président sont sans discussion.



# IMPORTANT

## POLITIQUE DES PRÉSENCES AU CONGRÈS VIRTUEL

Compte tenu de la tenue du congrès en virtuel, les présences à cette instance seront relevées deux fois chaque journée, du 31 mai au 2 juin et en avant-midi du 3 juin.

La connexion, à chaque séance, de votre adresse courriel, faisant foi de votre présence au congrès.



## Procédure d'élection



## Procédure d'élection

### **Mardi, 1<sup>er</sup> juin 2021 à 13 h 30 :**

- Mot du président d'élection, mises en candidature et procédure;
- Discours électoraux de toutes les candidates et de tous les candidats ayant posé leur candidature.

### **Mardi, 1<sup>er</sup> juin 2021 à 16h30 :**

- Assemblées virtuelles des candidates et des candidats en élection.

### **Mercredi, 2 juin en avant-midi :**

- Élections aux comités de liaison des secteurs et nomination des membres du bureau fédéral

### **Mercredi, 2 juin 2021 à 12 heures :**

- Élections au comité exécutif et au comité de surveillance
- Votes électroniques par la firme SimpleSondage

### **Mercredi, 2 juin 2021 à 14 h 30 :**

- Rapport du président et de la secrétaire d'élection;

### **Mercredi, 2 juin 2021 à 15 h 15 :**

- Deuxième tour des élections s'il y a lieu

### **Jeudi, 3 juin à 10 h 00 :**

- Rapport du président d'élection (2e tour, s'il y a lieu)



### Élections

#### Consignes et déroulement des élections

Le président d'élection adressera ses consignes aux délégué-es du congrès le mardi en après-midi et les délégué-es seront informés des règles concernant le déroulement des élections.

#### Procédure pour le scrutin secret

(comité exécutif et comité de surveillance)

La procédure de scrutin secret s'applique dans l'éventualité où il y aurait plus d'une candidature à un poste du comité exécutif et du comité de surveillance. Les votes se feront sur la plateforme électronique SimpleSondage. La procédure de scrutin secret s'applique aussi pour les élections des secteurs. Cependant, on procédera aux votes par sondage intégré sur la plateforme Zoom. Les délégué-es officiels dûment accrédités pourront se prévaloir de leur droit de vote pour chaque poste en élection.

L'authentification des délégué-es votants se fait par le courriel d'inscription au congrès. Le courriel de votation **N'EST PAS TRANSFÉRABLE** en cas d'incapacité pour une ou un délégué-e d'exercer son droit de vote.

Le dépouillement du vote sera fait par la firme de votation SimpleSondage, en présence du président et de la secrétaire d'élection. Dans le cas où un deuxième tour de scrutin s'avérerait nécessaire, des instructions seront transmises sur la façon de procéder.

À la suite du dépouillement du vote, le président d'élection annoncera les personnes élues par la majorité des voix.

Une proposition de destruction des bulletins de vote devra être présentée à la fin de la période des élections. La firme SimpleSondage devra ensuite procéder à la destruction des bulletins de vote.

Seuls les candidats défaits peuvent demander le décompte des votes, et ce, au micro, en plénière, immédiatement après la proclamation des résultats par le président d'élection.

#### Durée du mandat

Dans tous les cas, la durée du mandat des élu-es est de trois ans. Les statuts et règlements déterminent de façon plus spécifique le mandat de ces militantes et militants.



## Procédure d'élection

### Cérémonial d'installation des dirigeantes et des dirigeants élus

Le cérémonial d'installation du comité exécutif est tiré des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN) (article 3.13) :

*« Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élu-es en qualité de membres du comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN).*

*Vous connaissez déjà les droits et les devoirs de vos charges respectives, et vous connaissez également la déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN et de la Fédération du commerce inc. (CSN).*

*Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès fédéral a mise en vous? »*

*L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent :*

*« Je le promet sur l'honneur. »*

*Le congrès :*

*« Nous en sommes témoins. »*

*La présidente ou le président d'élections :*

*« Que les travailleuses, travailleurs et la classe ouvrière vous soient en aide. »*



## Projet d'ordre du jour

**Lundi, 31 mai 2021**

**10 h 00 Plénière**

- Ouverture officielle du 52<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN)
- Mot du président, Alexandre Boileau Laviolette, et présentation des invité-es
- Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération – 1<sup>re</sup> partie
- Nomination de la secrétaire d'appui
- Adoption du fonctionnement de la plénière
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du 51<sup>e</sup> Congrès
- Adoption des procès-verbaux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Congrès spéciaux
- Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération – 2<sup>e</sup> partie
- Rapport unique du comité des lettres de créance
- Proposition pour recevoir tous les rapports soumis au congrès

**12 h 00 Dîner**

**12 h 45** Capsule de commanditaire – Caisse d'économie solidaire

**13 h 00** Capsule de commanditaire – SSQ

**13 h 30 Plénière**

- Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements
- Proposition sur la vie syndicale

**15 h 15 Pause**

**15 h 30** *Les agences de placement, la sous-traitance et l'accréditation* par Julie Sanogo, coordonnatrice du Service juridique CSN

**16 h 15** **Allocution de Jacques Létourneau, président de la CSN**

**17 h 00 Ajournement**

**Mardi, 1<sup>er</sup> juin 2021**

- 9 h 30 Capsule de commanditaire – Fondation
- 10 h 00
- Présentation des états financiers FC 2018-2020
  - Rapport du comité de surveillance
  - Présentation sur la syndicalisation par David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN
- 12 h 00 **Dîner**
- 12 h 45 Capsule de commanditaire – MCE Conseils
- 13 h 00 Capsule de commanditaire – Bâtirente
- 13 h 30 **Plénière**
- Mot du président d'élection, mises en candidature et procédure
  - Discours électoraux de tous les candidats ayant posés leur candidature
  - Plan de travail santé-sécurité-environnement
- 15 h 00 **Pause**  
**Heure limite pour soumettre une question de privilège**
- 15 h 15
- Rapport sur la syndicalisation  
Proposition sur la syndicalisation
  - Propositions provenant des syndicats affiliés
  - Présentation de Caroline Senneville, vice-présidente de la CSN, sur la négociation du secteur public
  - Présentation des syndicats en conflit
- 16 h 30 **Ajournement**
- 16 h 30 **Assemblées virtuelles des candidates et des candidats en élection**
- 17 h 30 ***La mobilisation en temps de pandémie, rencontre interfédérative animée par le Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale CSN***

**Mercredi, 2 juin 2021**

**10 h 00 Assemblées sectorielles virtuelles des quatre secteurs**

Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers

Secteur 2 – Agroalimentaire

Secteur 3 – Finances

Secteur 4 – Tourisme

**12 h 00 Dîner**

**Élections au comité exécutif et au comité de surveillance**

Votes électroniques par la firme SimpleSondage

**13 h 30 Plénière**

- Présentation des prévisions budgétaires 2021-2023
- Rapport du président et de la secrétaire d'élection

**15 h 15 Pause**

**Deuxième tour des élections, s'il y a lieu**

**15 h 30 Plénière**

- Questions privilégiées  
Camp Vol d'été Leucan – CSN par Suzie Mailloux, conseillère, stewardship et dons majeurs
- Rétrospective des luttes et de l'organisation de la solidarité dans les syndicats
- Panel sur « *L'action collective, c'est payant !* » animé par Ève-Marie Lacasse, conseillère syndicale au Service des communications CSN

**16 h 30 Ajournement**

**17 h 00 Spectacle de solidarité virtuel avec l'humoriste Colin Boudrias**

**Jeudi, 3 juin 2021**

**10 h 00 Plénière**

- Rapport du président d'élection (2<sup>e</sup> tour, s'il y a lieu)
  
- Proposition de concordance
  
- Proposition d'entérinement des représentantes et représentants du bureau fédéral
  
- Installation des dirigeantes et dirigeants du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN)
  
- Installation des membres du comité de surveillance
  
- Proposition de signature des effets bancaires de la Fédération du commerce (CSN)
  
- Conférence de Jean-Noël Grenier, professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval

**Mot de clôture du président**

**12 h 00 Clôture du congrès**

**Monday, May 31, 2021**

**10:00 AM Plenary**

- Official opening of the 52<sup>nd</sup> Convention of the Fédération du Commerce (CSN)
- Word from the President, Alexandre Boileau Laviolette, and guest presentations
- Report on union activities and the Fédération's offer of services – Part 1
- Appointment of the Support Secretary
- Adoption of the plenary workings
- Reading and adoption of the agenda
- Adoption of the minutes of the 51<sup>st</sup> Convention
- Adoption of the minutes of the 3<sup>rd</sup> and 4<sup>th</sup> Special Conventions
- Report on union activities and the Fédération's offer of services – Part 2
- Credentials Committee Single Report
- Proposal to receive all reports submitted to the convention

**12:00 PM Lunch**

**12:45 PM** Sponsor Capsule – Caisse économie solidaire

**1:00 PM** Sponsor Capsule – SSQ

**1:30 PM Plenary**

- Report and Recommendations of the Committee on By-laws and Regulations
- Proposal on union life

**3:15 PM Pause**

**3:30 PM** *Placement Agencies, Subcontracting, and certification* by Julie Sanogo, coordonnatrice du Service juridique CSN

**4:15 PM** Address by the President of the CSN

**5:00 PM** Adjournment



**Tuesday, June 1, 2021**

**9:30 AM** Sponsor Capsule – Fondation

**10:00 AM** ■ Presentation of the financial statement FC 2018-2020

■ Supervisory Board Report

■ Presentation on unionization by David Bergeron-Cyr, Vice-President of the CSN

**12:00 PM** **Lunch**

**12:45 PM** Sponsor Capsule – MCE Conseils

**1:00 PM** Sponsor Capsule – Bâtirente

**1:30 PM** **Plenary**

■ Message from the president for elections, nominations of candidates and procedure

■ Election speeches from all the candidates

■ Health, Safety and Environment Work Plan

**3:00 PM** **Pause**

**Deadline for submitting a question of privilege**

**3:15 PM** ■ Unionization Report

Unionization Proposal

■ Proposals from affiliated organizations

■ Presentation by Caroline Senneville, vice-president of the CSN, on public sector negotiations

■ Presentation of the unions in conflict

**4:30 PM** **Adjournment**

**4:30 PM** **Virtual assemblies of candidates to the election**

**5:30 PM** ***Mobilization during a pandemic, interfederative meeting hosted by the Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale CSN***



**Wednesday, June 2, 2021**

**10:00 PM Virtual Sectoral Assemblies of the four sectors**

- Sector 1 - Retail, wholesale and other services
- Sector 2 - Agri-food
- Sector 3 - Finances
- Sector 4 - Tourism

**12:00 PM Lunch**

**Executive and Supervisory Committee Elections**

Electronic voting by SimpleSurvey

**1:30 PM Plenary**

- Presentation of the 2021-2023 Budget Projection
  
- Secretary and president for election report

**3:15 PM Pause**

**Second round of elections, if necessary**

**3:30 PM Plenary**

- Questions of privilege  
The Leucan-CSN Summer camp by Suzie Mailloux, Advisor, stewardship and major donations
  
- Retrospective of the struggles and the organization of solidarity in the unions
  
- Panel on "*Collective action pays off!*" hosted by Ève-Marie Lacasse, conseillère syndicale au Service des communications CSN

**4:30 PM Adjournment**

**5:00 PM Virtual solidarity show with comedian Colin Boudrias**



**Thursday, June 3, 2021**

**10:00 AM Plenary**

- President for election report (2<sup>e</sup> round, if necessary)
  
- Concordance proposal
  
- Proposal for endorsement of federal bureau representatives
  
- Installation of the officers of the Executive Committee of the Fédération du Commerce (CSN)
  
- Installation of the members of the Finance Supervisory Committee
  
- Proposal to sign the banking documents of the Fédération du Commerce (CSN)
  
- Lecture by Jean-Noël Grenier, professor in the Department of Industrial Relations at Université Laval

**Closing remarks by the President**

**12:00 Closure of the Convention**



# Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

## *2<sup>e</sup> partie*

### *Rapport de la coordination*



## **Introduction**

Délégué-es,

Les dix-huit premiers mois du mandat ont été particulièrement mouvementés pour la coordination de la fédération. À la suite du départ de Jordan Wilson en mars 2019, l'équipe de travail a nommé Francis Morin à titre de nouveau coordonnateur, ce qui a nécessité un important transfert de dossiers.

Francis étant basé à Québec, l'équipe de coordonnateurs, dont faisait partie à ce moment Alexandre Boileau-Lavolette, a dû revoir de manière importante les rôles et responsabilités de chacun, compte tenu de cette nouvelle réalité territoriale. À titre d'exemple, Francis a hérité de la responsabilité du secteur 3 – Finances, qui était antérieurement sous la responsabilité de Jordan et celle du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers qui se trouvait dans la charge d'Alexandre.

Ces mois de transition ont été extrêmement occupés en raison de l'arrivée, presque au même moment, des négociations coordonnées dans les secteurs des marchés d'alimentation et de l'hôtellerie.

À la suite de l'élection de David Bergeron-Cyr à l'exécutif de la CSN au poste de deuxième vice-présidence et de l'élection d'Alexandre Boileau-Lavolette à la présidence de la fédération, l'équipe de travail a dû, le 22 février dernier, tenir une rencontre extraordinaire afin d'élire un nouveau coordonnateur.

La nomination de Benoit Boucher au poste de coordonnateur a amené quelques changements sur le plan des responsabilités. Benoit étant impliqué depuis longtemps comme formateur à la fédération, a repris le comité de coordination de la formation des militantes et militants. Francis a, quant à lui, repris l'ensemble des équipes et comités des employé-es de bureau.

Concernant l'opérationnalisation des résolutions du dernier congrès, vous constaterez dans les divers rapports qui vous seront présentés que les travaux se sont bel et bien réalisés, et ce, malgré la situation conjoncturelle de la pandémie de la COVID-19. L'ensemble de l'équipe de travail et des comités se sont mis à pied d'œuvre, en télétravail, pour poursuivre les travaux.

Nous devons toutefois admettre que la réalisation de nos objectifs de présence terrain par l'équipe a été grandement bouleversée depuis mars 2020 en raison des règles de confinement émises par la Santé publique. Nous avons dû redoubler d'efforts, de stratégie et d'imagination afin d'être avec vous, sur le terrain.



Nous pouvons difficilement aborder ce rapport sans parler de la crise sanitaire qui a grandement perturbé les activités de la fédération. Cependant, nous ne souhaitons pas reprendre, dans le cadre du présent rapport, l'ensemble des événements que nous avons vécu comme organisation depuis le mois de mars 2020, mais vous trouverez en annexe les dates importantes.

Bon congrès !

### **Équipe provinciale**

L'équipe de travail est composée des employé-es de bureau, des conseillères et conseillers syndicaux et des membres de l'exécutif de la fédération. Leur principal rôle est d'assurer les services aux syndicats affiliés afin de les soutenir dans leur quotidien et d'opérationnaliser les orientations politiques prises lors du congrès de la fédération.

Au cours des trois années du dernier mandat, l'équipe provinciale s'est rencontrée officiellement à six reprises, soit en octobre 2018, en avril et octobre 2019, par visioconférence en mars, juin et octobre 2020 et finalement en avril 2021.

L'équipe s'est également rencontrée à trois reprises de manière extraordinaire soit par conférence téléphonique ou par visioconférence.

Au cours du présent mandat, l'équipe est fière d'avoir été en mesure de boucler la boucle d'un exercice de développement de l'équipe, et ce, après plusieurs années de travail. Nous vous en avons fait mention dans plusieurs rapports au fil des années, l'objectif premier de cet exercice étant de renforcer l'équipe de travail au niveau du travail collaboratif entre l'ensemble de ses composantes.

Bien que nous puissions dire mission accomplie, le travail est loin d'être terminé, compte tenu des nombreux mouvements de main-d'œuvre survenus dans l'équipe. Nous avons entrepris des réflexions lors de l'équipe provinciale d'avril 2021 afin de nous réapproprier certaines décisions d'équipe prises il y a plusieurs années déjà. Nous profiterons des mois à venir afin de mettre au cœur de nos travaux, la formation et le développement de la vision stratégique de l'équipe.

### **Un mandat chargé pour l'équipe et les syndicats de la fédération**

Lors de notre rapport de mi-mandat à l'équipe et au bureau fédéral de l'automne 2019, nous faisons mention que pas moins de 110 syndicats seraient en renouvellement de leur convention collective dans les douze mois à venir. Nous prédisions alors que cette période représenterait un défi de taille pour notre équipe. Tout ça, sans savoir que la pandémie allait nous frapper de plein fouet en mars 2020 !



Tout d’abord, la crise sanitaire a très certainement ralenti, voire arrêté le cours normal de l’ensemble de ces négociations. À quelques exceptions près, les 70 syndicats faisant partie des rondes de négociation coordonnée des marchés d’alimentation et de l’hôtellerie ont dû retarder de six à douze mois le début de leur négociation. À ces 110 négociations s’est également ajoutée, en cours d’année, plus d’une douzaine de syndicats ou sections qui ont adhéré à la fédération grâce aux démarches de syndicalisation.

Au cours de la période d’octobre 2020 à octobre 2021, 96 syndicats ont vu ou verront leur convention collective arriver à échéance. Nous pouvons donc conclure que plus de 70 % des syndicats affiliés ont vu leur convention collective arriver à échéance au cours du présent mandat.

Au moment d’écrire ces lignes, la grande majorité des syndicats faisant partie de la ronde de négociation coordonnée des marchés d’alimentation a signé leur nouvelle convention collective. Les syndicats prenant part à la ronde de négociation de l’hôtellerie, grandement affectés par la crise sanitaire, ont quant à eux débuté la négociation avec leur employeur.

Sur la période de vingt-quatre mois, soit d’octobre 2019 à octobre 2021, c’est une moyenne de huit conventions collectives par charge de travail qui ont été négociées. L’ensemble des membres de l’équipe provinciale a été mis à rude épreuve, mais nous estimons qu’ils ont fait un travail colossal pour offrir des services de qualité à l’ensemble des syndicats.

### **L’équipe des employé-es de bureau**

Plusieurs changements ont été apportés au cours du dernier mandat par l’équipe employé-es de bureau. Les travaux sur la refonte du guide de travail FC se sont poursuivis et nous sommes maintenant à harmoniser notre guide de travail en fonction de l’évolution des travaux de la CSN sur son guide interfédératif. La CSN s’est d’ailleurs inspirée du guide de la fédération dans l’élaboration de son guide interfédératif. C’est un travail continu qui avance rondement.

Un autre gros chantier a été finalisé, soit celui de la migration du logiciel Comtab2000 vers la base de données Syndex. Beaucoup de travail de mise à jour de l’information reste à faire et l’implication des conseillères et conseillers syndicaux dans ce processus est fondamentale. Constatant que cette méthode était inadéquate, nous avons mis un terme à la gestion des griefs dans le logiciel Access. Nous avons trouvé une méthode plus efficace qui répondait mieux aux besoins de la fédération et de l’équipe. L’utilisation d’un cahier de bord détaillé combinée à la création d’un calendrier d’arbitrage dans Outlook permet maintenant d’assurer la gestion des griefs sur une base régionale.

Afin d’améliorer l’image de la fédération, nous nous sommes abonnés à Canva. Ce site permet de produire les tracts et les différentes communications de façon plus professionnelle.



La COVID-19 a précipité l'installation de la suite Office 365 sur les postes de travail, ce qui a permis aux employé-es de bureau de profiter de l'application Microsoft Teams. Cet outil permet une meilleure communication et un meilleur travail collaboratif entre elles. Un groupe de conversation Teams a été créé afin que chacune puisse demander le soutien nécessaire notamment lors d'une surcharge de travail, principalement due aux nombreuses absences au sein de l'équipe.

Dans l'optique de développement continu, une multitude de formations ont été offertes lors de nos équipes. En voici la liste exhaustive :

- Gestion des priorités
- Rédaction d'une convention collective
- Féminisation des textes
- Utilisation de Teams et Zoom pour les visioconférences
- Canva
- Syndex
- Autoformation Office 365

### **Équipe régionale**

Les équipes régionales ont pour mission de faire un portrait de l'état de santé de l'ensemble des syndicats de la fédération. Chacun des syndicats est diagnostiqué au moins deux fois par année et le conseiller au dossier doit déterminer des actions à entreprendre afin d'améliorer chacun des cinq axes suivants, et ce, pour chacun de ses syndicats :

- 1- La structure syndicale
- 2- Les relations de travail
- 3- La santé et la sécurité
- 4- L'appartenance des membres envers leur syndicat, la fédération et la CSN
- 5- La communication aux membres

Cette approche nous permet d'être en action et de réfléchir en équipe au développement des syndicats et de leurs membres plutôt que d'être dans une dynamique de rapport des activités des syndicats lors de ces réunions.

Cela permet également aux autres membres de l'équipe de suivre le portrait et la progression de chacun des syndicats.

Les équipes régionales se tiennent à raison de deux à six fois par année en fonction des besoins de chacune d'elle.



### Équipes sectorielles

Chacun des quatre secteurs de la fédération compte son équipe sectorielle et chacune d'entre elles est composée des conseillères et conseillers syndicaux ayant des syndicats dans le secteur donné.

Au début du mandat, les équipes sectorielles étaient prévues au nombre de deux par année, mais depuis la crise de la COVID-19, nous avons tenu un nombre important de rencontres en visioconférence dans chaque secteur.

Ces rencontres visent à parfaire nos stratégies de négociation selon les différents sous-secteurs et à développer des lignes sectorielles dans le but d'avoir une meilleure cohésion syndicale.

Plus concrètement, nous souhaitons que les problématiques puissent être partagées dans le but de proposer des solutions communes afin d'améliorer les conditions de travail. C'est un peu la même logique qu'une négociation coordonnée, mais au niveau des relations de travail.

Au cours des dix-huit derniers mois du mandat, les rencontres d'équipe sectorielle nous ont permis d'adapter notre action syndicale de manière différente dans chacun des secteurs. Alors que certains secteurs avaient de nets besoins en matière de reconnaissance financière et de santé et sécurité au travail, d'autres secteurs avaient un besoin de soutien au niveau des différents programmes gouvernementaux ainsi qu'en matière de maintien du lien d'emploi et des bénéfices de la convention collective lors de mise à pied.

D'autres secteurs ont également eu besoin d'aide en ce qui a trait à l'arrivée du télétravail.

C'est lors de ces équipes sectorielles que nous avons été à même de mettre sur pied et de suivre les différentes campagnes menées par la fédération.

### L'équipe du bloc d'appui

Lors du précédent congrès, l'exécutif présentait des états financiers qui permettaient la création d'un quatrième poste en appui à l'équipe de travail. Cette situation nous apparaissait optimale afin de couvrir l'ensemble des besoins de la province.

Depuis le début du présent mandat, nous avons confié 364 mandats aux conseillères et conseillers du bloc d'appui et nous sommes d'avis que cette tendance n'ira certainement pas en diminuant.

Parrainage des nouveaux salarié-es, enquête de grief, enquête pour harcèlement psychologique, arbitrage de grief et de 47.2, reprise de dossiers lors d'absence maladie et accompagnement lors d'arbitrage font partie du quotidien des conseillères et conseillers en appui à l'équipe.



Vers la fin de l'année 2020, l'équipe de travail et les membres du bureau fédéral ont pris la décision de convertir le quatrième poste au bloc d'appui en un ajout temporaire de plus d'un an dans l'équipe Montréal. Sans revenir sur l'ensemble des motifs soutenant cette décision, nous pouvons mentionner que l'arrivée d'un nombre important de nouveaux syndicats dans cette région justifiait ce réalignement et n'avait pas d'impact sur les dépenses globales de la fédération.

Nous tenons toutefois à vous mentionner à quel point nous sommes plus que jamais convaincus de l'importance d'avoir un nombre suffisant de conseillères et de conseillers dans cette équipe. Les besoins grandissants des syndicats, la complexité de nombreux dossiers judiciairisés ainsi que les besoins d'accompagnement des nouveaux membres de l'équipe justifient à eux seuls la présence de plusieurs conseillères et conseillers capables de se déplacer rapidement partout en province pour venir en aide aux équipes de travail.

### **Formation continue des membres de l'équipe**

À la fédération, nous sommes d'avis que la formation continue est un élément essentiel si nous souhaitons devenir une équipe plus forte, plus compétente et être en mesure de répondre aux besoins grandissants des syndicats.

Dans la première partie du mandat, plusieurs formations ont été données à l'équipe notamment sur les modifications à la Loi sur les normes du travail et au Code canadien du travail, sur les échelles salariales et sur la sous-traitance.

Dans la deuxième partie du mandat, nous avons profité de la période de confinement afin de donner à l'équipe, un nombre important de formations sur des sujets variés. Des capsules de formation sur les services de Bâtirente, MCE Conseils et Fondation ont été offertes. Également, des formations sur l'équité salariale et sur la relativité salariale, des ateliers de formation sur la recherche de jurisprudence ainsi qu'une formation sur l'arbitrage de griefs ont été donnés par visioconférence.

La plus récente formation présentée à l'équipe est celle donnée par MCE Conseils sur l'évaluation de la santé financière des entreprises. Avec la crise sanitaire actuelle, certaines entreprises ont vu leur chiffre d'affaires diminuer considérablement alors que d'autres ont vu leurs ventes exploser. Ces changements auront très certainement des impacts sur nos stratégies de négociation pour les années à venir.

Pour ce qui est de notre équipe employé-es de bureau, elle a été plus que servie avec l'introduction d'une multitude de nouveaux logiciels, dont Syndex, qui constitue une banque de données relatives à nos syndicats. Plusieurs formations sur les différentes fonctionnalités de la suite Office 365, mise en place au cours de l'année 2020, ont également été suivies.



Nous sommes d'avis que les besoins grandissants des syndicats doivent nécessairement se transposer dans un processus de formation continue et régulière de l'ensemble des composantes de l'équipe de travail. Celle-ci s'est d'ailleurs saisie d'une démarche qui va dans ce sens lors de sa rencontre d'avril 2021. Un plan plus structuré de formation sera donc mis sur pied pour le prochain mandat.

### **Forum des coordinations**

Le forum des coordinations est un lieu où l'ensemble des coordonnateurs des fédérations et des services à travers la CSN, accompagné par le Service des ressources humaines et de formation et le STTCSN, se rencontrent sur une base régulière afin de discuter des enjeux et des défis auxquels nous faisons face.

Le principal objectif que s'est donné le forum des coordinations au fil des années est le rehaussement des compétences des équipes de travail. L'un des moyens pour y arriver est la création du rôle de parrain et de marraine dans chaque équipe de travail afin d'opérationnaliser le transfert de connaissances entre les membres de l'équipe.

Sur cet aspect, notre équipe de travail a une longueur d'avance sur plusieurs autres, car depuis les trois dernières années, nous avons nommé et formé un nombre important de parrains et marraines; Francis Morin, Marylène Robitaille, Maxime Larue-Bourdages, Jonathan Racine, Salvador Calderon, Jonathan Aubin-Beaumier et Pierre Duchesneau. Toutes ces personnes sont toujours disposées à agir comme parrain ou marraine.

Au niveau de l'équipe des employé-es de bureau, Geneviève Girard et Johanne Dufour agissent à titre de marraines.

Tous les coordonnateurs ont reçu une formation sur les façons d'appuyer l'équipe de travail et de détecter la détresse chez ses membres. Une tâche extrêmement ardue puisque la majorité des rencontres se font maintenant au téléphone ou par visioconférence. Nous sommes d'avis que le forum doit prévoir des formations afin que les coordinations puissent être en mesure de bien accomplir leur rôle.

Le bilan que nous dressons au terme des trois dernières années est que le forum des coordinations a toute sa pertinence. Toutefois, il faudra mettre beaucoup d'efforts afin de le valoriser pour que nous puissions en tirer concrètement des bénéfices. Nous nous sommes également portés volontaires afin de participer aux préparations de ces rencontres.



## Suivi des tâches administratives à la coordination

### Mouvements de main-d'œuvre

Comme à l'habitude, le tableau présentant les mouvements de main-d'œuvre au cours des derniers mois se retrouve à la fin du présent document.

Nous nous devons de vous mentionner que le manque criant de salarié-es a rendu grandement complexe la tâche des coordonnateurs au cours des vingt-quatre derniers mois. Au cours de la dernière année, au même moment, sept des trente-deux postes de conseillères et conseillers syndicaux étaient vacants.

Dans un tel contexte, il est impensable que deux coordonnateurs puissent être en mesure de gérer le travail et les urgences d'un si grand nombre de personnes absentes, non remplacées, mais surtout, dans la très grande majorité, non remplaçable en raison du manque de personnel disponible. Cette situation met énormément de pression sur l'ensemble de l'équipe de travail, incluant la coordination. Nous allons donc continuer de travailler avec le Service des ressources humaines et de formation (SRHF) afin de trouver des solutions, mais rares sont les candidates et candidats qui acceptent de courts remplacements.

Chose certaine, nous sommes d'avis qu'il est impératif de conserver un nombre suffisant de conseillers en appui dans notre équipe. Sans prétendre que l'équipe du bloc d'appui règle la totalité de la problématique, cette équipe aide très certainement à pallier les absences temporaires afin d'assurer une continuité des services.

### Accueil des nouveaux salarié-es à la fédération

Depuis le début de l'année 2020, nous avons tenu deux séances d'accueil des nouvelles et nouveaux salariés. Nous avons accueilli un nombre important de nouveaux membres dans notre équipe:

- Francine Deschênes
- Alain Savard
- Christian Belhumeur-Gross
- Éric Moffet
- Marc-André Labrèche
- Alexe Raymond
- Laurent Martineau
- Marie-Claude Montpetit
- Pascale Poirier
- Félix Gendron
- Sébastien Rivard
- Marie-Soleil Savoie-Ouimet
- Jonathan Héroux
- Éric Genois
- Michaël Tremblay
- Nadia Kladi
- Étienne Luce
- Jimena Ruiz-Aragon
- Élisabeth Béfot-Doucet
- Louise Labrie
- Jessie Di Chiaro



### **Les prochains mois à la coordination**

Les prochains mois seront très chargés pour la coordination.

Tout d’abord, les deux coordonnateurs continueront de suivre les rondes de négociation coordonnée dans l’hôtellerie et dans l’alimentation.

Nous tenons à vous mentionner que nous aurions souhaité être encore plus présents auprès des membres de l’équipe de travail au cours du dernier mandat. Bien évidemment, notre rôle est, principalement, de coordonner le travail de l’ensemble des membres de l’équipe incluant l’exécutif de la fédération. Il faut donc faire la juste part entre le travail d’ordre politique et le travail d’appui technique.

Il est évident qu’en l’absence de Marylène Robitaille, conseillère en appui à l’arbitrage, les besoins d’accompagnement technique ont explosé. Les besoins d’accompagnement, de validation, de se faire rassurer ou de réfléchir de manière stratégique sur un dossier ou une charge de travail sont de plus en plus importants.

Nous jugeons qu’une bonne partie de ces demandes s’est rendue à la coordination pour les raisons suivantes :

- Nombre important de nouveaux salarié-es dans l’équipe ;
- Roulement de personnel et absences au bloc d’appui ;
- Nombreuses réorientations stratégiques des dossiers en raison, notamment, de la crise sanitaire ;
- Nombreux changements dans les priorités de la charge en fonction des événements qui ont été bouleversés dans la dernière année ;
- La complexité grandissante des litiges de nature juridique.

Le suivi des rencontres interéquipes des nouvelles accréditations se poursuivra au cours des prochains mois. Nous suivons avec les membres de l’équipe pas moins de seize nouveaux syndicats. Règle générale, nous fixerons une rencontre toutes les cinq semaines. Toutefois, il arrive que le cours de la négociation nécessite une augmentation de la fréquence de ces rencontres. De plus, nous suivons de près les dossiers plus spéciaux comme les conflits de travail et les négociations plus difficiles.



## Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération – 2<sup>e</sup> partie

### Conclusion

Le choix de la prochaine équipe de coordonnateurs se fera dans près de six (6) mois, soit vers la fin du mois d'octobre 2021. Nous souhaitons traiter de ce que nous croyons important d'inclure dans le prochain mandat.

Bien que nous soyons coordonnateurs depuis peu, nous faisons partie de l'équipe depuis plus de dix ans chacun. Nous avons le réel sentiment que toute l'équipe, tant les élu-es, que les conseillères et les conseillers syndicaux et les employé-es de bureau doivent continuer de travailler ensemble afin de mener à bien l'ensemble des mandats donnés lors du congrès de 2018.

Jamais, depuis 10 ans, nous n'avons ressenti un sentiment aussi fort au sein de l'équipe de travail. Nous devons poursuivre notre travail afin de communiquer tous ensemble de façon efficace afin de nous donner les moyens de nous comprendre comme équipe puisqu'au final, c'est tout le monde qui en bénéficie.

Nous souhaitons terminer le présent rapport en vous mentionnant que le travail à la coordination est loin d'être de tout repos. La charge de coordonnateur nous apporte de réels défis quotidiens, mais c'est un plaisir de les surmonter. Nous souhaitons également remercier l'ensemble des membres de l'équipe provinciale, du bureau fédéral, du comité exécutif et du congrès pour la confiance que vous nous avez accordée au cours des derniers mois dans l'accomplissement de nos mandats.

Nous souhaitons également souligner le travail remarquable de notre équipe de travail qui, chaque jour, relève de nouveaux défis. Bien que nous subissions un important renouvellement de main-d'œuvre, nous sommes convaincus que notre belle équipe est organisée pour gagner !

Benoit Boucher et Francis Morin  
Coordonnateurs

Bureau	Titulaire début mandat	Suivi (mis à jour le 12 mai 2021)
Chandler	Rémi Bellemare-Caron	Le remplacement du congé de paternité de Rémi est demeuré vacant pendant de longs mois. Marie-Soleil Savoie-Ouimet a finalement obtenu le remplacement.
Chicoutimi (et Alma)	Johanne Dufour	
	Yves Gobeil	Nadia Kladi a obtenu le poste à la suite du départ à la retraite d'Yves Gobeil.
	Dany Roy	
	Étienne Luce	
Drummondville	Dominique Dodier	
Montréal	Marie-Ève Côté	Marie-Ève ayant été sélectionnée sur la banque pré-embauche comme conseillère syndicale, son remplacement est occupé par Francine Deschênes.
	Geneviève Girard	
	Noémie Delisle	
	Andréanne Bhérier	
	Sophie Dupont	Sophie Dupont a obtenu le poste laissé vacant par Jonathan Aubin Beaumier.
	William Mejia	
	Kassandra Riendeau	
	Kim Boyer	
	Marylène Robitaille	Affectée à l'appui à l'arbitrage, présentement en congé de maternité.
	Ajout Montréal	Alain Savard occupe le poste en ajout. Étant en congé de paternité, Christian Belhumeur-Gross occupe le remplacement.
	Ajout Montréal	Élisabeth BÉfort-Doucet a obtenu le poste en ajout.
Québec	Mélissa Pouliot	
	Ajout Québec	Jimena Ruiz-Aragon occupe le poste en ajout.
	Jonathan Racine	
	Francis Morin	Affecté à la coordination, il est remplacé par Michaël Tremblay.
	Patrick Ross	A obtenu le poste laissé vacant par le départ de Geneviève Gauthier-Ferland.
	Isabelle Vaillancourt	Affectée au bloc d'appui.
	Éric Genois	
Rimouski	Lucie Bérubé	Actuellement en absence maladie, Marie-Claude Montpetit occupe le remplacement.
	Sébastien Poulin-Fortin	
Rouyn-Noranda	Laurent Martineau	A obtenu le nouveau poste en entente de services FC-FEESP à Rouyn-Noranda.

Bureau	Titulaire début mandat	Suivi (mis à jour le 12 mai 2021)
Sherbrooke	Pascal Côté	Actuellement en arrêt de travail pour des raisons de santé, Sébastien Rivard occupe le remplacement.
Saint-Hyacinthe	Isabel Crispo	Louise Labrie a obtenu le poste de Isabel Crispo à la suite de son départ à la comptabilité FC.
	Alexandre Boileau Laviolette	Jonathan Aspireault-Massé a obtenu le poste permanent laissé vacant par l'élection d'Alexandre à la présidence par intérim.
	Maxime Larue-Bourdages	
	Jean-Nicolas Blais	
Saint-Jérôme	Jessie Di Chiaro	Elle a obtenu le poste laissé vacant par le départ de Carla Blandon.
	Benoit Boucher	Affecté à la coordination, il est remplacé par Salvador Calderon
	Pierre Duchesneau	Affecté au bloc d'appui.
	Isabelle Gadoury	Actuellement en arrêt pour des raisons de santé, elle est remplacée par Marc-André Labrèche.
	Ajout St-Jérôme	À la suite de l'affectation de Salvador Calderon au bloc d'appui, l'ajout temporaire est occupé par Éric Moffet.
	Ajout St-Jérôme	Jonathan Aubin Beaumier occupe le poste en ajout.
Services généraux	Annie Daneau	
	Audrée Vermette	À la suite de son départ, Alexe Raymond a obtenu le poste permanent laissé vacant.
	Maguy-Frantz Augustin	A obtenu un poste à la Fédération des professionnelles. Isabel Crispo a obtenu le poste.
	Enya Lambert	
	Alexandre Boileau Laviolette	À la suite de son élection au poste de président de la fédération, Benoit Boucher a été nommé par l'équipe à la coordination.
	Francis Morin	
Bloc d'appui	Pierre Duchesneau	
	Salvador Calderon	
	Isabelle Vaillancourt	
	Marylène Robitaille	En congé de maternité jusqu'en octobre 2021.



**Annexe : Crise sanitaire COVID-19**

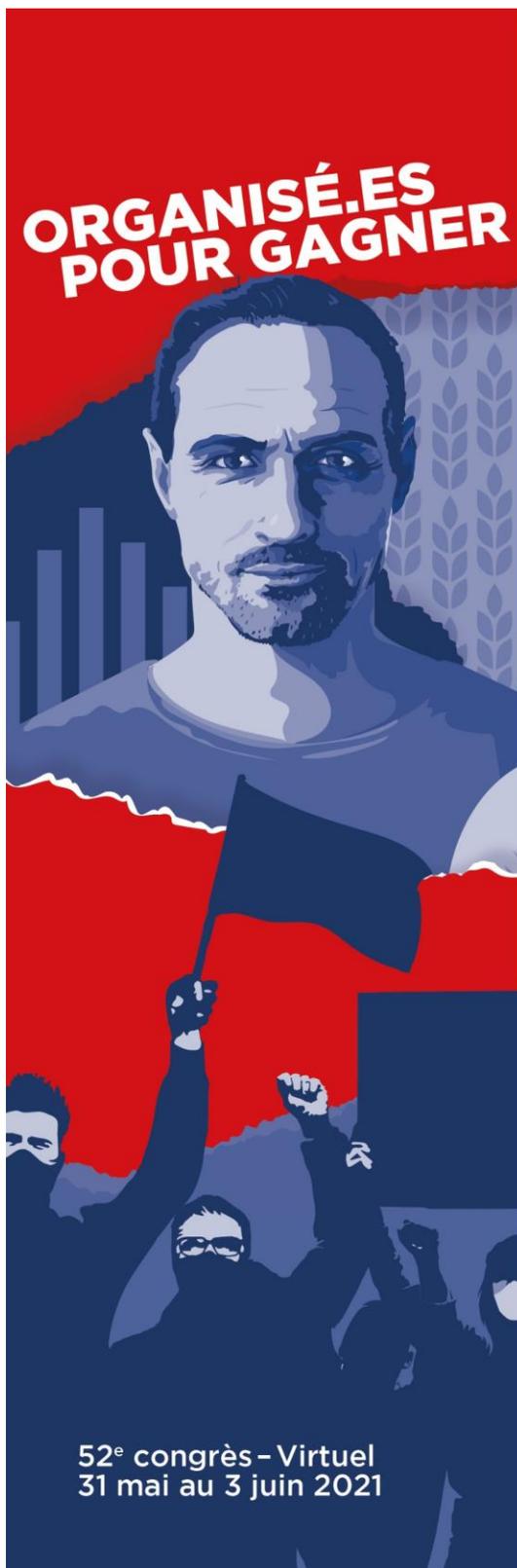
**Dates importantes pour nos syndicats affiliés et pour les activités de la fédération**

- 14 mars 2020 : le gouvernement provincial annonce que les personnes de 70 ans et plus sont appelées à rester à la maison.
- 15 mars 2020 : fermeture de plusieurs lieux publics tels que les bars, les centres d'entraînement, les centres de ski et les salles de spectacles. La mesure de distanciation physique était alors à 1 mètre.
- 16 mars 2020 : fermeture des garderies, des écoles et de la frontière canadienne.
- 21 mars 2020 : interdiction de tout rassemblement intérieur et extérieur.
- 22 mars 2020 : fermeture des centres commerciaux et autres commerces.
- 24 mars 2020 : fermeture des succursales de tous les services incluant l'ensemble des organisations syndicales. Le télétravail est obligatoire, lorsque possible. Exception des services essentiels tels que les magasins d'alimentation, le secteur de l'agroalimentaire, le secteur financier, les pharmacies ainsi que les services de santé. C'est à compter de cette date que la Fédération du commerce (CSN) a dû s'adapter au télétravail.
- 27 mars 2020 : restriction des déplacements entre certaines régions. Les mesures de distanciation physique passent de 1 à 2 mètres. La ville de Montréal se place en état d'urgence sanitaire et les écoles sont maintenant fermées.
- 28 mars 2020 : limitation d'accès dans plusieurs régions du Québec.
- 30 mars 2020 : annonce de la fermeture des commerces essentiels comme les magasins alimentaires les dimanches pour tout le mois d'avril. Cette mesure sera par la suite prolongée pour le mois de mai.
- 10 avril 2020 : annulation de tous les festivals et les activités estivales jusqu'au 31 août.
- 20 avril 2020 : réouverture des chantiers de construction et rénovations résidentielles pour livraisons au 31 juillet 2020.
- 4 mai 2020 : réouverture des commerces de détail ayant une entrée extérieure en région.
- 11 mai 2020 : réouverture des écoles.
- 25 mai 2020 : réouverture des commerces de détail ayant une entrée extérieure pour la grande région de Montréal et des centres commerciaux à l'extérieur de la région de Montréal.
- 15 juin 2020 : reprise de la restauration sur place et autorisation des rassemblements intérieurs limités.
- 19 juin 2020 : réouverture des zoos, jardins et lieux touristiques.
- 22 juin 2020 : rassemblements intérieurs et extérieurs possibles pour un maximum de 50 personnes. Réouverture des salles de spectacles, théâtres et salles de cinéma.
- 3 juillet 2020 : reprise de tous les secteurs d'activités économiques à l'exception des festivals et grands événements ainsi que des complexes sportifs.



## Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération – 2<sup>e</sup> partie

- 18 juillet 2020 : le port du masque ou du couvre-visage devient obligatoire partout dans la province dans les endroits publics fermés.
- 3 août 2020 : le nombre maximal de personnes lors d'événements intérieurs et extérieurs passent de 50 à 250 personnes.
- 12 septembre 2020 : les individus qui refusent sans raison de porter un masque ou un couvre-visage dans les lieux publics intérieurs peuvent recevoir un constat d'infraction.
- 20 septembre 2020 : les régions de Montréal, Québec, Laurentides et Lanaudière passent en zone orange.
- 10 au 22 octobre 2020 : plusieurs régions passent en zone rouge. Les restaurants sont fermés dans ces régions.
- 4 décembre 2020 : restriction du nombre de personnes admises dans les commerces.
- 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 : fermeture de tous les commerces non essentiels. Du même coup, une campagne de vaccination sans précédent débute par groupe d'âge de priorité.
- 7 janvier 2021 : prolongation de la fermeture des commerces prioritaires jusqu'au 8 février 2021.
- 9 janvier 2021 : entrée en vigueur d'un couvre-feu de 20 heures à 5 heures. Cette mesure à un effet considérable sur les heures d'ouverture des commerces de détail, notamment.
- 8 février 2021 : les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de l'Abitibi et du Saguenay-Lac-Saint-Jean reviennent en zone orange. Rappelons que l'alerte permet la réouverture des commerces non prioritaires et des centres commerciaux. Ceci coïncide également avec l'ouverture des restaurants avec un maximum de deux (2) adultes par table et le couvre-feu débute maintenant à compter de 21 h 30 au lieu de 20 heures.
- 22 février 2021 : les voyageurs doivent effectuer une période de quarantaine obligatoire à leur retour de voyage. Cette quarantaine se fait obligatoirement dans les hôtels aux abords des aéroports.
- 26 février 2021 : réouverture des cinémas et des salles de spectacles, notamment en raison de la semaine de relâche.
- 8 mars 2021 : l'ensemble des régions du Québec passent en zone orange, à l'exception de la grande région de Montréal et de Lanaudière.
- 17 mars 2021 : le couvre-feu passe à 21 h 30 dans l'ensemble des régions, sauf dans les régions en zone jaune qui voient le couvre-feu levé totalement. Les régions du nord du Québec, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles de la Madeleine passent en zone jaune.
- 26 mars 2021 : réouverture des théâtres et des cinémas avec un maximum de 250 personnes.



## **Rapport du bureau fédéral**



Au nom des membres du bureau fédéral, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce 52<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN) tout spécial, en mode virtuel.

Au cours de ce mandat, la pandémie mondiale due au coronavirus a provoqué plusieurs bouleversements dans la réalisation des travaux ainsi qu'au niveau du calendrier des activités de la fédération. En effet, depuis mars 2020, les restrictions mises de l'avant par la Santé publique pour l'ensemble de la province ont rendu impossible la tenue de nos rencontres en mode présentiel. Toutefois, le bureau fédéral a été en mesure de s'adapter positivement à cette nouvelle réalité et les travaux ont pu continuer sous une autre forme.

Le présent rapport se veut un bilan, le plus juste possible, des travaux et débats qui ont animé nos rencontres. Vous retrouverez en annexe plusieurs documents explicatifs. Pour un meilleur aperçu de ce mandat, mentionnons qu'à la fédération, le bureau fédéral est l'instance suprême entre les congrès et les conseils fédéraux. Il est composé des quatre membres du comité exécutif ainsi que des représentantes et représentants des quatre secteurs. S'ajoutent à nos délibérations, une personne du comité de surveillance des finances pour la durée du bureau fédéral ainsi que l'ensemble des membres de ce comité lors de la présentation des états financiers par le trésorier.

Est également présente la coordination, de même qu'un représentant des salarié-es.

Au bureau fédéral, seuls les membres du comité exécutif et les représentantes et représentants des secteurs ont droit de vote. Leur rôle et leurs responsabilités sont énumérés dans les statuts et règlements de la fédération (Annexe A).

Nous profitons de l'occasion pour vous présenter la composition du bureau fédéral.

### **Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers**

- 1A Pierre Morel – STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma – CSN
- 1B Vacant
- 1C Mathieu Gagnon – ST des Épiciers unis Metro-Richelieu (CSN)
- 1D Nancy Boucher – STT des stationnements de Québec (CSN)

### **Secteur 2 – Agroalimentaire**

- 2A Gilles Larouche – STT de la Charcuterie Fortin (CSN)
- 2A Carl Mathieu – SE de groupe Olymel CSN
- 2B Steeve Bouchard – ST d'aliments Ultima inc. (CSN)
- 2B Vacant



### **Secteur 3 – Finances**

- 3A Johanne Duchesne – SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN)
- 3B Yannick Beaulieu – STT de Fondation – CSN

### **Secteur 4 – Tourisme**

- 4A Johnny Lagacé – STT de Hilton Québec (CSN)
- 4A Michel Paré – ST du Bonaventure (CSN)
- 4B Manon Rodrigue – ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
- 4C Chantal Cloutier – STT des Restaurants St-Hubert (CSN)

### **Comité de surveillance des finances**

Louise Ouellette – STT de Hilton Québec (CSN)

### **Coordination**

Benoit Boucher  
Francis Morin

### **Représentant des salarié-es**

Maxime Larue-Bourdages, conseiller syndical en Montérégie

### **Comité exécutif**

Alexandre Boileau-Laviolette, président  
Alexandre Giguère, vice-président  
Nancy Mathieu, secrétaire générale  
Michel Valiquette, trésorier

### **Travaux généraux**

Lors des réunions du bureau fédéral, nous assumons entre autres les responsabilités suivantes :

- ✦ Analyser le bilan du dernier congrès de la fédération
- ✦ Former les différents comités et groupes de travail
- ✦ Former les comités pour le conseil fédéral et le congrès
- ✦ Recevoir le rapport du bureau fédéral
- ✦ Adopter la proposition pour le choix du lieu du prochain congrès et conseil

De plus, les documents suivants sont régulièrement soumis à notre attention :

- ✦ Le calendrier des activités de la fédération
- ✦ Les rapports des groupes de travail
- ✦ Les rapports des coordonnateurs



Depuis le dernier congrès de mai 2018, nous avons tenu huit réunions régulières et huit réunions extraordinaires (Annexe B). Un registre des présences aux rencontres est tenu tout au long du mandat. (Annexe C).

À chaque réunion du bureau fédéral, le comité exécutif nous a déposé, par courriel, une copie des procès-verbaux de leurs réunions.

### **Instances confédérales**

La fédération est représentée par la présidence aux réunions du bureau confédéral.

La délégation de la fédération au conseil confédéral est composée des quatre membres du comité exécutif et de six membres élus par le bureau fédéral : Nancy Boucher, Chantal Cloutier, Johanne Duchesne, Johnny Lagacé, Michel Paré et Manon Rodrigue.

### **Action internationale**

Nous avons reçu, en mars 2019, une délégation française de la Confédération générale du travail (CGT) en visite à l'usine Barry Callebaut de Saint-Hyacinthe. Cette dernière a également profité de l'occasion pour assister au conseil confédéral de la CSN.

Une délégation composée de membres du bureau fédéral, d'élu-es, de la coordination et de salarié-es devait assister au congrès Labor Notes à Chicago en avril 2020. Avec l'arrivée de la pandémie mondiale, ce congrès a malheureusement été annulé.

Adoptée par le bureau fédéral en avril 2019, l'affiliation au Food Chain Workers Alliance occasionne une première activité à l'agenda de la fédération en mai, à Albuquerque au Nouveau-Mexique aux États-Unis. Étaient présents David Bergeron-Cyr et Alexandre Boileau-Laviolette, alors président et coordonnateur à la fédération. Un rapport de mission a été présenté au bureau fédéral de juin 2019.

En octobre 2019, la fédération est invitée à participer au panel sur la syndicalisation dans le milieu de la restauration au Pioneer Valley Worker Center au Massachusetts. Le vice-président, Alexandre Giguère, accompagné d'Érika Plante-Jean, présidente du STT d'Aux Vivres – CSN et de Jade Séguin, militante de ce même syndicat, ont participé à ce panel de discussion. Un rapport a été présenté au bureau fédéral en mai 2020.

### **Journées thématiques**

Au cours du mandat, la fédération a organisé un atelier fédératif en collaboration avec divers services de la CSN et deux journées thématiques, dont une seule s'est tenue. En voici les thèmes :

- ✦ Ma santé, ma sécurité, j'y tiens! par le comité santé-sécurité-environnement, tenue le 6 décembre 2018 à Québec;



- ✦ Atelier sur la santé et sécurité à la journée Bilan et perspectives de la CSN, tenu le 7 novembre 2019 à Trois-Rivières;
- ✦ *Prendre la parole en public et... au féminin!* par le comité des femmes, prévue le 2 février 2021, et remise au prochain mandat en raison des restrictions de la Santé publique en période de pandémie;

### Capsules de formation et d'informations

La Fédération du commerce (CSN) s'est dotée d'un programme de formation continue qui s'est déployé tout au long du mandat pour les membres du bureau fédéral.

Dans un premier temps, les membres du bureau fédéral, les membres des comités de liaison et les membres des comités fédéraux ont reçu une formation les 23 et 24 octobre 2018 à l'Hôtel Chéribourg à Orford. Cette formation portait notamment sur le fonctionnement des secteurs, l'organisation et la prise de décision, l'efficacité, l'animation, le leadership et la communication.

De plus, l'ensemble des salarié-es FC, les élu-es, les membres du bureau fédéral et les comités fédéraux ont reçu une formation spéciale, le 6 mai 2019 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, en lien direct avec le plan de travail sur l'organisation de la solidarité syndicale donnée par Marsha Niemeijer et Alain Savard, organisateurs accrédités par Labor Notes.

Les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019, une autre formation, toujours sur la solidarité syndicale, a été donnée à nouveau par Marsha Niemeijer à un groupe restreint de salarié-es FC, dans le but de former les militantes et les militants des syndicats de la FC en lien avec la proposition du présent mandat, la vie syndicale.

Plusieurs capsules de formation sur des thèmes spécifiques ont été présentées lors de nos réunions régulières ou extraordinaires :

- ✦ Présentation du plan de communications de la FC pour le mandat 2018-2021 en septembre 2018 par Noémi Desrochers, marraine FC du Service des communications CSN.
- ✦ Retour sur les élections provinciales de l'automne 2018 par le président à la suite de l'élection du parti Coalition Avenir Québec (CAQ).
- ✦ Présentation sur la laïcité par Mireille Bénard, adjointe à l'exécutif de la CSN, en avril 2019.
- ✦ Présentation sur la campagne de l'assurance médicaments par Julien Laflamme, coordonnateur au Service de recherche et condition féminine CSN.
- ✦ Atelier et exercice pratique sur la canalisation de la colère.
- ✦ Présentations de Jean Lortie, secrétaire général de la CSN, sur le 66<sup>e</sup> Congrès de la CSN, le 25 octobre 2019 et le 29 octobre 2020.
- ✦ Présentation du projet de relance des six journaux de Groupe Capitales Médias par Pascale St-Onge, présidente de la Fédération nationale des communications et de la culture-CSN.
- ✦ Présentation des outils de vote virtuel pour nos différentes instances par Stéphane Dufour, coordonnateur national du SAMVR.



- ✦ Présentation du projet de loi 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail (SST) par Mireille Pelletier, conseillère syndicale du Service de santé-sécurité et d'environnement CSN.
- ✦ Présentation du projet de loi 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective par Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement CSN.
- ✦ Présentation concernant la mobilisation sur le projet de loi 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail (SST) par Céline Lamarre, conseillère syndicale au SAMVR national.

### Services

Lors de notre rencontre des 8 et 9 novembre 2018, les membres du bureau fédéral ont entériné la nomination de Jordan Wilson et d'Alexandre Boileau-Laviolette à la coordination de la fédération.

Le 4 avril 2019, ils ont entériné la nomination de Francis Morin à la coordination à la suite de départ de Jordan Wilson.

Le 28 avril 2021, ils ont entériné la nomination de Benoit Boucher à la coordination à la suite de l'élection d'Alexandre Boileau-Laviolette à titre de président de la fédération.

Les membres du bureau fédéral tiennent à remercier Alexandre Boileau-Laviolette pour son excellent travail à la coordination de la fédération depuis les cinq dernières années.

À chacune de nos rencontres, la coordination a présenté, selon les responsabilités respectives, le rapport comprenant, entre autres, un suivi des mouvements de main-d'œuvre, les différentes luttes menées par les syndicats ainsi que la situation générale des services de la fédération (Annexe D).

Mentionnons que les membres du bureau fédéral ont la responsabilité, à l'intérieur des prévisions budgétaires, de la création de postes, de façon à assurer la bonne conduite de la fédération. En octobre 2020, une décision a été prise par ces derniers au fait d'ajouter un poste temporaire plus d'un an de conseillère ou de conseiller syndical à Montréal, pour pallier un poste vacant au bloc d'appui. Les besoins de service dans cette région ont augmenté dans les derniers mois vu l'entrée d'un nombre important de nouveaux syndicats.

### Fonctionnement de la Fédération du commerce (CSN)

Parmi les résolutions adoptées par le 51<sup>e</sup> Congrès, voici les dossiers statutaires et thèmes spécifiques qui ont été présentés aux membres du bureau fédéral :

#### La vie syndicale;

*La vie syndicale, le cœur de notre action*



**La syndicalisation;**

*À l'offensive dans toutes les régions*

**Le rapport de force;**

*La sous-traitance et les agences de placement*

*La rareté de la main-d'œuvre*

*La révolution technologique*

**La négociation;**

*Combattre la précarité et la pauvreté*

Tout au long du mandat 2018-2021, le bureau fédéral a respecté ses responsabilités en gardant le cap sur les orientations du 51<sup>e</sup> Congrès. Au besoin, les membres ont adopté la répartition des dossiers du comité exécutif (Annexe E). Les membres ont également pris connaissance du calendrier des activités de la fédération pour le mandat 2018-2021.

**Secteurs**

La fédération regroupe des syndicats provenant de plusieurs secteurs d'activités et de différentes régions. Un rapport détaillé vous sera présenté lors des assemblées sectorielles des quatre secteurs qui se tiendront durant le présent congrès. Vous aurez alors à prendre connaissance des activités qui ont eu lieu tout au long du mandat.

Le bureau fédéral a la responsabilité d'approuver les plans de travail des secteurs ainsi que l'ensemble du volet budgétaire.

Voici un survol des secteurs :

**Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers**

Le secteur est composé de 120 syndicats affiliés et compte 8 361 membres.

**Secteur 2 – Agroalimentaire**

Le secteur est composé de 63 syndicats affiliés et compte 8 647 membres.

**Secteur 3 – Finances**

Le secteur est composé de 30 syndicats affiliés et compte 2 915 membres.

**Secteur 4 – Tourisme**

Le secteur est composé de 90 syndicats affiliés et compte 7 300 membres.



Il existe un portrait complet des quatre secteurs de la fédération ainsi que la composition actuelle des comités de liaison des secteurs (Annexes F et G).

### **Comités fédéraux**

Au bureau fédéral extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2018, nous avons procédé à l'élection des membres des comités fédéraux ainsi que des formatrices et formateurs composant le comité de coordination de la formation de la fédération.

Lors de la rencontre du bureau fédéral du 23 octobre 2019, les plans de travail pour la deuxième partie du mandat ont été adoptés (Annexe H).

Finalement, lors du bureau fédéral précongrès d'avril 2021, les plans de travail pour la première partie du prochain mandat ont été adoptés.

Voici la composition des membres des comités fédéraux :

#### **Comité de santé-sécurité-environnement**

- ✦ David Allard, SS de Barry Callebaut Canada inc. (usine de Saint-Hyacinthe) (CSN)
- ✦ Vacant
- ✦ Vacant
- ✦ Patrick Ross, conseiller syndical en appui
- ✦ Benoit Boucher, coordonnateur
- ✦ Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

#### **Comité des femmes**

- ✦ Nancy Boucher, STT des stationnements de Québec (CSN)
- ✦ Mélanie Cloutier, STT de Bacon Inter-América (CSN)
- ✦ Manon Rodrigue, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
- ✦ Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui
- ✦ Francis Morin, coordonnateur
- ✦ Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

#### **Comité de coordination de la formation**

- ✦ David Allard, SS de Barry Callebaut Canada inc (usine de Saint-Hyacinthe) (CSN)
- ✦ Charles K. Beaumier, STT de Lallemand (CSN)
- ✦ Christian Curadeau, STT de la Brasserie Labatt (CSN)
- ✦ Alexandre Filiatrault, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
- ✦ Pierre Morel, STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma – CSN



- ✦ Maxime Larue-Bourdages, conseiller syndical en Montérégie
- ✦ William Mejia, conseiller syndical à Montréal
- ✦ Dany Roy, conseiller syndical au Saguenay – Lac-Saint-Jean
- ✦ Benoit Boucher, coordonnateur
- ✦ Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

Le comité organise et dispense la formation à la fédération. Depuis le début du mandat, il y a eu plusieurs changements de salarié-es et formateurs militants dans ce comité à la suite des mouvements de main-d'œuvre, des affectations ou des démissions. Les nouveaux venus dans ce comité ont reçu le transfert technique et la formation pédagogique nécessaires par le Service des relations du travail CSN.

### **Groupes de travail**

À la suite du dernier congrès, il y a eu formation de différents groupes de travail.

#### **Groupe de travail sur les pratiques et les politiques d'élection**

Au bureau fédéral extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2018, les membres de l'exécutif ont été mandatés par ce dernier, afin de proposer un groupe de travail sur les pratiques et les politiques d'élection. Ce groupe de travail a été formé lors de la rencontre du bureau fédéral des 8 et 9 novembre 2018. À la suite de ces travaux, les membres du groupe de travail ont déposé leur rapport lors du 4<sup>e</sup> Congrès spécial en novembre 2019 et ce dernier a été adopté par les délégué-es du congrès.

#### **Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats**

Mis sur pied au 48<sup>e</sup> Congrès de mai 2009, ce groupe de travail a terminé ses travaux. Le SE de la restauration – CSN et le STT du commerce – CSN sont deux réalisations de ce groupe de travail.

#### **Groupe de travail sur la sous-traitance et les agences de placement**

Les travaux sont terminés. Un rapport est inclus dans la documentation du congrès. L'élue responsable de ce comité est la secrétaire générale.

#### **Groupe de travail sur la rareté de la main-d'œuvre**

Les travaux sont terminés. Un rapport est inclus dans la documentation du congrès. L' élu responsable de ce comité est le trésorier.

#### **Groupe de travail sur la révolution technologique**

Les travaux sont terminés. Un rapport est inclus dans la documentation du congrès. L' élu responsable de ce comité est le vice-président.

## Finances

Lors des réunions du bureau fédéral, le trésorier présente périodiquement un portrait de la situation financière de la fédération. Lors de ces présentations, il dépose les états financiers semestriels. Le bureau fédéral a été mis au fait, dans les derniers mois, des impacts de la pandémie sur les finances de la fédération à la suite des nombreuses mises à pied dans certains sous-secteurs, notamment celui de l'hôtellerie. En contrepartie de cette perte financière, le secteur agroalimentaire et le sous-secteur de l'alimentation ont vécu l'effet inverse. De plus, une péréquation extraordinaire de la CSN est venue minimiser les pertes pour les douze premiers mois de la pandémie, ce qui a permis un certain retour du balancier.

L'évolution du nombre de membres dans les différents secteurs de la fédération, dont le trésorier a toujours fait rapport, est maintenant présentée au bureau fédéral par le vice-président. La syndicalisation faisant partie des responsabilités de ce dernier, cette nouvelle tâche lui a donc été attribuée.

### Comité de surveillance des finances

- ✦ Louise Ouellette, STT de Hilton Québec (CSN)
- ✦ Matthieu Lafontaine, ST des Épiciers unis Metro-Richelieu (CSN)
- ✦ Dan Tocu, STT de l'Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis (CSN)

À la suite de leur élection, les membres du comité ont reçu une formation d'une journée par le Service de vérification de la CSN. Le poste laissé vacant au comité par démission en octobre 2019 a été pourvu en mai 2020 par Dan Tocu, à la suite du processus de mises en candidature.

Lors des réunions du bureau fédéral, le comité de surveillance des finances fait rapport, des états financiers semestriels de la fédération qu'ils ont scrutés à la loupe.

De plus, les membres du comité de surveillance des finances, élus au congrès, ont présenté les résultats de leurs travaux de vérification ainsi que leurs recommandations sous forme de rapports. Sur une base régulière, ceux-ci ont été étudiés, débattus et reçus par le bureau fédéral.

## Conclusion

À quelques exceptions près, l'ensemble des orientations adoptées lors du 51<sup>e</sup> Congrès a pu être réalisé avec succès. Rappelons que la première partie du mandat a été fort occupée et profitable. Il s'agissait alors de créer des alliances intersyndicales, de mettre l'emphase sur la syndicalisation et de tenir des journées et des ateliers thématiques sur la santé et la sécurité. La tenue, pour une première fois, des assemblées sectorielles des quatre secteurs au même endroit, au même moment, a été un succès, et a contribué à revitaliser la vie syndicale dans nos rangs.

De plus, nous sommes particulièrement fiers du groupe de travail formé pour définir une politique d'élection. Le 29 octobre dernier, le bureau fédéral procédait à l'élection du président et de la



## Rapport du bureau fédéral

secrétaire d'élection qui ont reçu le mandat de mener à bien les élections, dans le présent congrès, au comité exécutif de la fédération ainsi que celles de son comité de surveillance des finances. Force est d'admettre que nous ne pouvons, honorer avec exactitude cette politique, en raison des restrictions liées à la pandémie, mais celle-ci sera appliquée au meilleur de nos capacités, en tenant compte de la situation actuelle.

Dans la foulée des événements suspendus ou retardés, la dernière année du mandat a été impactée. Les élu-es et les membres du bureau fédéral ont tout mis en œuvre pour honorer au mieux, encore une fois, les résolutions du mandat, malgré le fait que certains dossiers ne pourront être menés à bien que dans les prochains mois. En voici quelques exemples, soit la présentation aux militantes et aux militants par le groupe de travail sur la sous-traitance et les agences de placement et la journée thématique *Prendre la parole en public et... au féminin!*, déjà organisée par le comité des femmes.

Nous pouvons croire que les prochains mois amèneront leur lot de défis pour les finances de la fédération. Tout a été mis en œuvre pour que nous puissions tenir le coup, ensemble. Il faudra toutefois rester vigilants.

Les membres du bureau fédéral tiennent à souligner le départ du président, David Bergeron-Cyr, en janvier dernier à la suite de son élection à la deuxième vice-présidence de la CSN. Nous le remercions de son implication au sein de l'exécutif de la fédération. Les membres du bureau fédéral désirent également témoigner de leur appréciation à Alexandre Boileau-Laviolette pour avoir assumé la présidence de la fédération dans les derniers mois. Finalement, ils désirent souhaiter un bon mandat au prochain exécutif élu de la FC et soyez assurés que les membres du bureau fédéral seront à vos côtés.

Bon congrès à toutes et tous,  
Bonne continuité!

### ***Le comité de rédaction du rapport du bureau fédéral***

Steeve Bouchard  
Michel Paré  
Manon Rodrigue  
Nancy Mathieu

**Annexe A**  
**Statuts et règlements**  
**Chapitre V – Bureau fédéral**  
**5.4 Pouvoir et attributions**



## **Statuts et règlements**

### **Chapitre V- BUREAU FÉDÉRAL** **5.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS**

Le bureau fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès et les conseils fédéraux. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès ou le conseil fédéral;
- b) Étudier toute question que lui soumet le comité exécutif ou le conseil fédéral et formuler ses recommandations;
- c) Donner des directives pour l'expédition des affaires courantes, s'il juge que cette intervention est nécessaire;
- d) Obtenir rapport des activités du comité exécutif et des représentantes et représentants des secteurs;
- e) Déterminer l'affectation des syndicats dans les secteurs et les sous-secteurs;
- f) Examiner et discuter les rapports sur les services et faire au congrès et au conseil fédéral les recommandations qui s'imposent;
- g) S'assurer que les syndicats affiliés à la fédération reçoivent les services techniques et professionnels requis; ces services doivent être fournis, selon le cas, soit directement par la fédération, soit par entente de service avec une autre organisation affiliée à la CSN. Les salarié-es relèvent du bureau fédéral dans l'exercice de leurs fonctions;

Le bureau fédéral a la responsabilité, à l'intérieur des prévisions budgétaires, de la création ou de l'abolition des postes, de façon à assurer la bonne conduite de la fédération;

- h) Entériner la nomination des coordonnateurs choisis par l'équipe provinciale;
- i) Rencontrer l'équipe provinciale de la fédération à toute occasion jugée utile pour l'intérêt de la fédération et régler les litiges émanant de l'équipe provinciale;
- j) Approuver la convention collective des salarié-es;
- k) Recevoir les états financiers semestriels;
- l) Contracter des emprunts au nom de la fédération, pour rencontrer les obligations d'items prévus au budget;
- m) Il examine, discute et approuve les plans de travail qui seront adoptés par chaque secteur;
- n) Déterminer la répartition des budgets « secteurs »;
- o) Répondre au congrès et au conseil fédéral, de l'application du budget;



**Rapport du bureau fédéral**  
Annexe A

- p) Former les comités spéciaux qu'il juge nécessaires;
- q) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet par les statuts et règlements de la fédération;
- r) Tranche toute autre question non attribuée spécifiquement à une autre instance de la fédération par les présents statuts et règlements;
- s) Élire les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des membres du comité exécutif qui font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.

# Annexe B

## Dates des réunions régulières et extraordinaires





## Dates des réunions régulières et extraordinaires

Réunions régulières	Réunions extraordinaires
8 et 9 novembre 2018	1 <sup>er</sup> juin 2018
4 et 5 avril 2019	25 février 2019 par conférence téléphonique
14 juin 2019	22 novembre 2019
23, 24 et 25 octobre 2019	10 décembre 2019 par conférence téléphonique
29 mai 2020 par visioconférence	19 mars 2019 par conférence téléphonique
29 octobre 2020 par visioconférence	16 septembre 2020 par visioconférence
15 janvier 2021	24 novembre 2020 par visioconférence
28, 29 et 30 avril 2021 par visioconférence	16 février 2020 par visioconférence
<b>8 réunions régulières</b>	<b>8 réunions extraordinaires</b>

# Annexe C

## Présences aux réunions régulières et extraordinaires





### Présences aux réunions régulières du bureau fédéral

		8 nov. 2018	9 nov. 2018	4 avril 2019	5 avril 2019	14 juin 2019	23 oct. 2019	24 oct. 2019	25 oct. 2019	29 mai 2020	29 oct. 2020	15 janv. 2021	28 avril 2021	29 avril 2021	30 avril 2021
<b>Secteur 1</b> Commerce de détail, de gros et services divers	Pierre Morel 1A	P	P	P	P	A	P	P	P	P	A	P	P	P	P
	Carolina Caballero 1B					S	A	A	A	P	A	D	D	D	D
	Abhishek Lussier-Beaudry 1B	P	P	A	A	A	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Pierre Fortin 1C	P	P	A	P	P	P	P	P	P	P	D	D	D	D
	Mathieu Gagnon 1C											P	A	P	P
Nancy Boucher 1D	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
<b>Secteur 2</b> Agroalimentaire	Bernard Corriveau 2A	P	P	A	A	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Gilles Larouche 2A	P	P	A	A	P	P	P	P	P	A	P	A	A	A
	Marilyne Miclette 2A										S				
	Carl Mathieu 2A			S	S	P	P	P	P	P	P	P			
	Steeve Bouchard 2B	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Steve Roy 2B	P	P	P	P	P	P	P	P	D	D	D	D	D	D
Alexandre Simard 2B										P	P	P	A	A	A
<b>Secteur 3</b> Finances	Johanne Duchesne 3A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Mireille St-Denis 3B	P	P	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Éric Tremblay 3B			A	A	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Maxime Bournival 3B					P	P	P	P	D	D	D	D	D	D
	Yannick Beaulieu 3B											P	P	P	P
<b>Secteur 4</b> Tourisme	Johnny Lagacé 4A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Michel Paré 4A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Manon Rodrigue 4B	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P
	Chantal Cloutier 4C	P	P	P	P	A	P	P	P	P	P	P	A	A	A
	Dante Cicchillitti 4C												S	S	S
<b>Comité de surveillance des finances</b>	Éric Chastenais CSF	A		P	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Louise Ouellette CSF	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	A	A
	Matthieu Lafontaine CSF	P		P				P		P	P		S	S	S
	Dan Tocu CSF										P				
<b>Coordination</b>	Francis Morin C			P	P	A	P	P	P	P	P	A	P	P	P
	Alexandre B. Laviolette C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	D	D	D
	Jordan Wilson C	P	P	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Benoit Boucher C												P	P	P
<b>Salarié-es</b>	Marylène Robitaille S						A	P	A	P	M	D	D	D	D
	Maxime Larue-Bourdages S											P	P	P	P
	Dominique Dodier S	A	A	P	A	A	D	D	D	D	D	D	D	D	D
<b>Comité exécutif</b>	David Bergeron-Cyr CE	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	D	D	D
	Alexandre B. Laviolette CE												P	P	P
	Alexandre Giguère CE	P	P	A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Nancy Mathieu CE	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Michel Valiquette CE	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

- |                               |                             |   |                       |
|-------------------------------|-----------------------------|---|-----------------------|
| 1A Magasins d'alimentation    | 3B Institutions financières | CSF Comité de surveillance des finances | P Présence            |
| 1B Magasins non alimentaires  | 3A Mouvement Desjardins     | S Salarié-e                             | A Absence (justifiée) |
| 1C Entrepôts                  | 4A Hôtellerie               | C Coordination                          | S Substitué           |
| 1D Services divers            | 4B Loisirs                  | CE Comité exécutif                      | D Démissionnaire      |
| 2A Production alimentaire     | 4C Restauration             |   | V Vacant              |
| 2B Transformation alimentaire |                             |   |                       |

## Présences aux réunions extraordinaires du bureau fédéral

		Noms	1 <sup>er</sup> juin 2018	25 fév. 2019	22 nov. 2019	10 déc. 2019	19 mars 2020	16 sept. 2020	24 nov. 2020	16 fév. 2021
<b>Secteur 1</b> Commerce de détail, de gros et services divers	Pierre Morel	1A	P	A	P	A	P	A	A	P
	Carolina Caballero	1B			P	P	A	P	D	D
	Abhishek Lussier-Beaudry	1B	P	P	D	D	D	D	D	D
	Pierre Fortin	1C	P	A	P	A	P	P	A	D
	Mathieu Gagnon	1C								P
	Nancy Boucher	1D	P	P	P	P	P	P	P	P
<b>Secteur 2</b> Agroalimentaire	Bernard Corriveau	2A	P	A	D	D	D	D	D	D
	Gilles Larouche	2A	P	A	P	A	P	P	P	P
	Carl Mathieu	2A		S	P	P	P	P	P	P
	Steeve Bouchard	2B	P	P	P	P	P	P	P	P
	Steve Roy	2B	P	A	P	A	D	D	D	D
	Alexandre Simard	2B					P	A	P	A
<b>Secteur 3</b> Finances	Johanne Duchesne	3A	P	P	P	P	P	P	P	P
	Éric Tremblay	3B	A	S	D	D	D	D	D	D
	Maxime Bournival	3B		A	A	A	A	D	D	D
	Yannick Beaulieu	3B							P	P
<b>Secteur 4</b> Tourisme	Johnny Lagacé	4A	P	P	P	P	P	P	A	P
	Michel Paré	4A	P	P	P	P	P	A	P	P
	Manon Rodrigue	4B	P	P	P	P	P	P	A	P
	Chantal Cloutier	4C	P	A	P	P	P	P	P	P
<b>Comité de surveillance des finances</b>	Éric Chastenais	CSF		A	D	D	D	D	D	D
	Louise Ouellette	CSF	P	P	P	A	P	P	P	A
	Matthieu Lafontaine	CSF		A						S
<b>Salarié-es</b>	Maxime Larue-Bourdages	S						P	A	A
	Marylène Robitaille	S			P	P	P	D	D	D
	Dominique Dodier	S	P	P	D	D	D	D	D	D
<b>Coordination</b>	Alexandre Boileau Laviolette	C	P	A	P	P	P	P	P	P
	Francis Morin	C			P	A	P	P	P	P
	Jordan Wilson	C	P	P	D	D	D	D	D	D
<b>Comité exécutif</b>	David Bergeron-Cyr	CE	P	P	P	P	P	P	P	P
	Alexandre Giguère	CE	P	P	P	P	P	P	P	P
	Nancy Mathieu	CE	P	P	P	P	P	P	P	P
	Michel Valiquette	CE	P	P	P	P	P	P	P	P

1A Magasins d'alimentation	3B Institutions financières	CSF Comité de surveillance des finances	P Présence
1B Magasins non alimentaires	3A Mouvement Desjardins	S Salarié-e	A Absence (justifiée)
1C Entrepôts	4A Hôtellerie	C Coordination	S Substitut
1D Services divers	4B Loisirs	CE Comité exécutif	D Démissionnaire
2A Production alimentaire	4C Restauration		V Vacant
2B Transformation alimentaire			

# Annexe D

## Répartition des tâches de la coordination





## Répartition des tâches des coordonnateurs

Francis Morin	Benoit Boucher
<b>Réunions et comités confédéraux</b>	
Conseil confédéral à Québec	Conseil confédéral à Montréal
CISP	CISP-CCGN
	Bureau confédéral
<b>Réunions et comités fédératifs</b>	
Comité exécutif FC	Comité exécutif FC
Bureau fédéral	Bureau fédéral
Comité syndicalisation – Est du Québec	Comité syndicalisation – Ouest du Québec
Comité Femme	Comité de coordination de la formation
Comité des employé-es de bureau	Comité de santé-sécurité-environnement
Équipe des employé-es de bureau	
Collectif de direction	
<b>Équipes</b>	
Équipe provinciale	Équipe provinciale
Québec	Montréal
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord	Laurentides – Lanaudière – Outaouais
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Abitibi	Montérégie – Estrie – Cœur-du-Québec
Bloc d'appui	Bloc d'appui
<b>Équipes sectorielles</b>	
Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers	Secteur 2 – Agroalimentaire
Secteur 3 – Finances	Secteur 4 – Tourisme
<b>Les secteurs</b>	
Rencontre des salarié-es en appui aux secteurs 1 et 3	Rencontre des salarié-es en appui aux secteurs 2 et 4
Équipe sectorielle des secteurs 1 et 3	Équipe sectorielle des secteurs 2 et 4
Comités de liaison des secteurs 1 et 3	Comité de liaison des secteurs 2 et 4
Assemblées sectorielles des secteurs 1 et 3	Assemblées sectorielles des secteurs 2 et 4
Développer un réseau de contacts	Développer un réseau de contacts
Voir au développement des secteurs 1 et 3	Voir au développement des secteurs 2 et 4
Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 1 et 3	Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 2 et 4
Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 1 et 3	Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 2 et 4
Suivi des conflits des secteurs 1 et 3	Suivi des conflits des secteurs 2 et 4
Suivi des rapports de négociation des secteurs 1 et 3 préparés par les conseillères et conseillers	Suivi des rapports de négociation des secteurs 2 et 4 préparés par les conseillères et conseillers
Suivi interéquipe des nouveaux syndicats des secteurs 1 et 3 jusqu'à la signature de leur première convention collective	Suivi interéquipe des nouveaux syndicats des secteurs 2 et 4 jusqu'à la signature de leur première convention collective
<b>Groupes de travail et mandats fédératifs</b>	
Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats	Groupe de travail sur la résolution 5 Contrer la sous-traitance et les agences de placement
Groupe de travail sur les pratiques et les politiques d'élection	Groupe de travail sur la sous-traitance et les agences de placement
Groupe de travail sur la révolution technologique	Groupe de travail sur la rareté de main-d'œuvre
<b>Tâches administratives</b>	
Traitement des rapports d'activités de ses équipes régionales	Traitement des rapports d'activités de ses équipes régionales ainsi que des dirigeants de la fédération
Mandats de ses équipes sectorielles	Mandats de ses équipes sectorielles
Gestion des plaintes provenant des régions sous sa responsabilité	Gestion des plaintes provenant des régions sous sa responsabilité
Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales	Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales
Autorisation du temps supplémentaire des employé-es de bureau de ses équipes régionales	Autorisation du temps supplémentaire des employé-es de bureau de ses équipes régionales
Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales	Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales
Encadrement des salarié-es de ses équipes régionales	Encadrement des salarié-es de ses équipes régionales
Gestion des stagiaires de ses régions respectives	Gestion des stagiaires de ses régions respectives

# Annexe E

## Répartition des dossiers entre les membres du comité exécutif



## Répartition des dossiers au comité exécutif

Présidence	Vice-présidence	Secrétariat général	Trésorerie
Conseil confédéral Bureau confédéral Action internationale Syndicalisation CISP - CCGN <sup>1</sup>	Conseil confédéral Syndicalisation Journal FC Site Web Médias sociaux	Conseil confédéral	Conseil confédéral Responsable du personnel Régime de soins dentaires Subst. Bureau confédéral
<b>Comités fédéraux</b>			
		Comité des femmes Comité de coordination de la formation Comité santé-sécurité-environnement	Comité de surveillance FC
<b>Secteurs</b>			
Finances Subst. CSMOTA	Commerce de détail, de gros et services divers Comité sectoriel de main-d'œuvre Détails Québec Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA)	Agroalimentaire	Tourisme
<b>Groupes de travail et équipes FC</b>			
Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats	Équipe Montréal Équipe Saguenay – Lac-Saint-Jean- Côte-Nord Équipe Québec	Équipe régionale des régions éloignées (Abitibi-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine – Bas-St-Laurent) Équipe régionale Montérégie-Estrie-Cœur-du-Québec Équipe régionale Laurentides-Lanaudière-Outaouais	Équipe bloc d'appui Collectif de direction Comité des employé-es de bureau Équipe des employé-es de bureau Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats Groupe de travail sur les pratiques et politiques d'élection
<b>Comités confédéraux et autres</b>			
Comité confédéral des ressources humaines (CCRH)	Leucan Centraide	Comité confédéral en santé-sécurité CSN	Comité confédéral des ressources humaines (CCRH) Comité de révision du FDP Comité de négociation confédéral

*Tâches communes : préparation et présence aux instances de la Fédération du commerce (CSN)*

<sup>1</sup> Comité interfédérations secteur privé – Comité de coordination générale des négociations

# Annexe F

## Composition des secteurs





## **Composition des secteurs**

### **SECTEUR 1 – COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET SERVICES DIVERS**

Le secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 120 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte 8 361 membres. Le secteur se divise en trois sous-secteurs :

#### **Sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation**

Le sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente au détail de produits en vente dans les épiceries, marchés, supermarchés et autres établissements du même genre.

#### **Sous-secteur 1B – Magasins non alimentaires**

Le sous-secteur 1B – Magasins non alimentaires regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente, la revente et la distribution au détail de produits non alimentaires.

#### **Sous-secteur 1C – Entrepôts**

Le sous-secteur 1C – Entrepôts regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la distribution en gros de produits alimentaires et non alimentaires.

#### **Sous-secteur 1D – Services divers**

Le sous-secteur 1D – Services divers regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements de services autres que ceux énumérés dans le présent chapitre ainsi que ceux dont les principales activités consistent à la fabrication et la transformation des produits du textile, du vêtement et de la chaussure.

## **ACTIVITÉS SECTORIELLES**

### **Assemblée sectorielle**

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie du commerce, des entrepôts et des services divers. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à chacun des quatre sous-secteurs.

### **Comité de liaison**

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux représentants de chacun des sous-secteurs suivants, 1A – Magasins d'alimentation, 1B – Magasins non alimentaires, 1C – Entrepôts et 1D – Services divers, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



## **SECTEUR 2 – AGROALIMENTAIRE**

Le secteur 2 – Agroalimentaire de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 63 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte 8 647 membres. Le secteur se divise en deux sous-secteurs :

### **Sous-secteur 2A : Transformation des viandes**

Le sous-secteur 2A – Transformation des viandes regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales sont l'abattage et la transformation des viandes rouges et des volailles incluant les couvoirs.

### **Sous-secteur 2B – Production alimentaire**

Le sous-secteur 2B – Production alimentaire regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales sont la fabrication et la transformation des produits alimentaires de toute nature, à l'exception de la transformation des viandes.

## **ACTIVITÉS SECTORIELLES**

### **Assemblée sectorielle**

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie agroalimentaire. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à l'agroalimentaire.

### **Comité de liaison**

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois représentants de chacun des deux sous-secteurs qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



### **SECTEUR 3 – FINANCES**

Le secteur 3 – Finances de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 30 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte tout près de 2 915 membres. Le secteur se divise en deux sous-secteurs :

#### **Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins**

Le sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service du Mouvement Desjardins.

#### **Sous-secteur 3B – Institutions financières**

Le sous-secteur 3B – Institutions financières regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à faire des opérations financières et d'assurance autres que celles mentionnées à l'alinéa 3A – Mouvement Desjardins.

### **ACTIVITÉS SECTORIELLES**

#### **Assemblée sectorielle**

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats de partager et de débattre des enjeux du secteur. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives, les résumés de sentences arbitrales, les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet d'actualité se rapportant au secteur finances.

#### **Comité de liaison**

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux représentants de chacun des deux sous-secteurs qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



## **SECTEUR 4 - TOURISME**

Le secteur 4 – Tourisme de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 90 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte tout près de 7 300 membres. Le secteur se divise en trois sous-secteurs :

### **Sous-secteur 4A – Hôtellerie**

Le sous-secteur 4A – Hôtellerie regroupe tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services d'hébergement.

### **Sous-secteur 4B – Loisirs**

Le sous-secteur 4B – Loisirs regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de loisirs.

### **Sous-secteur 4C – Restauration**

Le sous-secteur 4C – Restauration regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de restauration.

## **ACTIVITÉS SECTORIELLES**

### **Assemblée sectorielle**

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie touristique. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant au tourisme.

### **Comité de liaison**

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois représentants du sous-secteur 4A – Hôtellerie et de deux représentants dans les sous-secteurs 4B – Loisirs et 4C - Restauration et qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.

# Annexe G

## Composition des comités de liaison des secteurs



## Composition des comités de liaison des secteurs

<b>Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers</b>		
1A	Pierre Morel	STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma – CSN
1A	Claude Lacoursière	STT de Maxi Victoriaville (CSN)
1B	Vacant	
1B	Vacant	
1C	Mathieu Gagnon	ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN)
1C	Vacant	
1D	Nancy Boucher	STT des stationnements de Québec (CSN)
1D	Michelle Auger	STT de Urgel Bourgie – CSN
<b>Secteur 2 – Agroalimentaire</b>		
2A	Gilles Larouche	STT de la Charcuterie Fortin (CSN)
2A	Carl Mathieu	SE de groupe Olymel CSN
2A	Marilyn Miclette	SE de l'usine de transformation de volailles de Ste-Rosalie (CSN)
2B	Steeve Bouchard	STT d'aliments Ultima inc. (CSN)
2B	Vacant	
2B	Nadine Goupil	STT de la Fromagerie Bergeron (CSN)
<b>Secteur 3 – Finances</b>		
3A	Johanne Duchesne	SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CSN)
3A	Marie-France Heppelle	SR des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord – CSN, section Baie-Comeau
3B	Yannick Beaulieu	STT de Fondation (CSN)
3B	Chantal Joly	SE de bureau de SSQ Vie (CSN)
<b>Secteur 4 – Tourisme</b>		
4A	Johnny Lagacé	STT de Hilton Québec (CSN)
4A	Michel Paré	ST du Bonaventure (CSN)
4A	Sébastien Côté	STT Estrimont Suites & Spa (CSN)
4B	Manon Rodrigue	ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
4B	Vacant	
4C	Chantal Cloutier	STT des Restaurants St-Hubert (CSN)
4C	Dante Cicchillitti	SE de la restauration – CSN, section Groupe Compass du Centre Bell

**Annexe H**  
**Plan de travail des comités fédéraux**  
**Comité des femmes**  
**Comité santé-sécurité-environnement**





## Comité des femmes

### Plan de travail Deuxième partie du mandat 2018-2021

Lors des rencontres du comité, les sujets suivants seront traités pour la durée du mandat :

- Présentation de la mise à jour du guide en matière de droits parentaux et de conciliation famille-travail.

Assurer le suivi des modifications concernant la Loi sur les normes du travail, tant au point de vue de la discrimination que de la conciliation famille-travail ainsi que les modifications du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

- Faire un suivi sur le Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes (PAREF) (postes élus) ainsi que sur la prise de parole F/H lors des instances de la fédération et des assemblées sectorielles.
- Faire le suivi des principales décisions de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur l'équité salariale.
- Envisager la tenue d'une journée thématique en collaboration avec la CSN sur la prise de parole en public et le leadership au féminin.
- Collaborer avec les comités de liaison afin de présenter, lors des assemblées sectorielles, du contenu concernant la lutte contre toute forme de discrimination.
- Dresser un portrait des clauses négociées dans les conventions collectives de la fédération en matière de conciliation famille-travail.

#### Le comité des femmes

Nancy Boucher  
Mélanie Cloutier  
Manon Rodrigue  
Sophie Rousseau  
Francis Morin  
Nancy Mathieu



## **Comité santé-sécurité-environnement**

### **Plan de travail Deuxième partie du mandat 2018-2021**

Les membres du comité ont convenu des points suivants pour la durée du mandat :

- Compléter la mise à jour des guides et outils publiés par la FC dont ceux concernant la transformation des viandes et « prendre les devants dans nos milieux de travail ».
- Organiser des activités, lors de la semaine nationale en santé-sécurité, pour les membres du comité SSE dans les milieux de travail.
- Effectuer le suivi des travaux du comité confédéral en santé-sécurité.
- Promouvoir des clauses de convention collective qui améliorent la prévention et la prise en charge des syndicats en matière de santé-sécurité.
- Une collaboration plus étroite entre le comité SSE et les différents comités de liaison par la préparation de présentations touchant à la santé et la sécurité au travail lors des assemblées sectorielles de 2020.

#### **Le comité santé-sécurité-environnement**

Carolina Caballero  
Sylvain LeRiche  
Mario Racine  
Patrick Ross  
Alexandre Boileau Laviolette  
Nancy Mathieu



## Rapport des résolutions du congrès 2018

# Rapport sur la vie syndicale

## La vie syndicale, le cœur de notre action





## Rapport de résolution

La vie syndicale, le cœur de  
notre action

Lors du 51<sup>e</sup> Congrès, les délégué-es présents adoptaient une proposition phare, soit celle portant sur la vie syndicale. L'essence de cette proposition est simple: être près des membres des syndicats affiliés. Nous pouvons dire sans conteste que cette proposition a animé une grande partie de nos travaux depuis; c'est la vision politique que nous portons. Il est important de souligner que *l'Organisation de la solidarité* peut se traduire de plusieurs façons. Cela peut être aussi simple que parler à l'ensemble de ses membres régulièrement, sans nécessairement en venir chaque fois à des actions collectives. Il s'agit, dans ce cas, d'une première étape pour faire voir un enjeu pouvant être transformé, au besoin, en action collective.

Rappelons-nous la proposition :

- ⇒ ***Que l'ensemble des composantes de la fédération et des syndicats affiliés augmentent leur présence auprès des membres.***
- ⇒ ***Que la fédération se dote d'un plan de développement en matière de vie syndicale pour l'ensemble des syndicats affiliés.***
- ⇒ ***Que la fédération mette en place des outils permettant le développement de la vie syndicale des syndicats affiliés, et ce, en fonction de leurs réalités.***

Avant l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 en mars 2020, une partie de cette résolution s'est déployée, nous dirions même que nous avions le vent dans les voiles! La présence terrain des composantes de la fédération battait son plein. Nous pouvons affirmer sans gêne qu'au cours des premiers mois du présent mandat, la fédération n'a jamais été aussi près de ses membres. À la mi-mandat, les élu-es de la fédération avaient plus de 240 journées de présence terrain de cumulées. Une présence terrain diversifiée, par exemple, en participation à plusieurs assemblées générales, tournées de syndicats pour signature de différentes pétitions, campagne de sensibilisation en santé et sécurité en début de pandémie, signature de cartes de membres ou encore distribution de tracts.

Lors de ces présences terrain, des vidéos avec les membres ont été produites et des photos ont été diffusées sur la page Facebook de la fédération. Cette dernière regorge d'exemples de présence terrain des élu-es et des membres de l'équipe. Des conférences de presse devant certaines usines ont été faites afin de faire valoir les revendications sur une base régionale. La pandémie et les restrictions sociales qui en ont découlé ont ralenti nos ardeurs, mais nous avons tout de même réussi à nous déployer.

Plusieurs changements ont été apportés à notre mode de fonctionnement afin d'atteindre notre objectif de développement de la vie syndicale. Maintenant, les équipes régionales de la fédération font une revue des syndicats de la région et posent un diagnostic en quatre axes, soit : la structure syndicale, la communication avec les membres, les relations de travail et la santé et sécurité au travail ainsi que le degré d'appartenance à la CSN. Pour chacun de ces axes, un plan d'action doit être élaboré et mis en place afin de remédier aux lacunes du syndicat.

La formation *Organiser la solidarité* a été traduite de l'anglais et mise à la disposition de l'ensemble des syndicats, dans les premiers mois du mandat. Cette formation permet de développer les compétences suivantes : diagnostiquer des enjeux en milieu de travail, détecter le leadership et les personnalités des militantes et militants, faire le pointage et la démographie du *membership* et



## Rapport de résolution

### La vie syndicale, le cœur de notre action

apprendre à combattre l'apathie. Afin d'en faire la promotion et de mieux comprendre les bénéfices, cette formation a été donnée à l'ensemble des membres du bureau fédéral le 6 mai 2019, accompagné d'une grande partie de l'équipe de travail et des comités fédéraux. Des ateliers de formation ont également été organisés lors du conseil fédéral de novembre 2019. Nous pouvons affirmer sans contredit que les délégué-es participant à cette formation ont grandement apprécié, à un point tel qu'une résolution a de nouveau été adoptée à ce conseil fédéral. Vous la retrouverez en annexe.

Après le conseil fédéral, les travaux ont été ralentis par l'arrivée de la pandémie, mais tout cela sera remis de l'avant lors du retour à la vie plus normale, souhaitons-le. Dans la même foulée, un amendement a été apporté au plan de travail de la CSN, en ce qui a trait à la vie syndicale, afin que cette formation soit accessible à l'ensemble des syndicats de la CSN.

Comme mentionné précédemment, plusieurs syndicats ont déjà mis en application certains principes enseignés dans cette formation. Dans plusieurs cas, nous avons récolté des gains en matière de santé et sécurité, de harcèlement psychologique, et de hausses de salaire entre autres. D'ailleurs, des panels ont eu lieu lors de nos instances afin que les syndicats puissent nous partager les luttes menées.

Rappelons-nous que, parallèlement à la proposition sur la vie syndicale, et pour encourager les initiatives de vie syndicale pour nos syndicats affiliés, la fédération a adopté une politique afin d'accorder une aide financière aux syndicats pour la production d'objets de visibilité ou l'organisation d'activités de mobilisation. À ce jour, plusieurs syndicats en ont bénéficié.

Depuis les trois dernières années, beaucoup de travail a été réalisé en lien avec cette proposition. Le constat : une redynamisation accrue de la vie syndicale des syndicats affiliés ayant développé une approche axée sur l'organisation de la solidarité. Le but a été atteint, en partie. Il reste encore du travail à accomplir afin qu'un plus grand nombre de syndicats et de salarié-es maîtrisent les méthodes enseignées dans cette formation. C'est pourquoi une proposition de continuité de cette résolution vous sera présentée lors du présent congrès.

Vive la Fédération du commerce (CSN), vive la CSN, viva!

Les membres du comité exécutif



**Extrait du procès-verbal du 15<sup>e</sup> Conseil fédéral tenu les 19, 20, 21 et 22 novembre 2019**

**Considérant** que le développement de la vie syndicale s’articule prioritairement par l’organisation de la solidarité;

**Considérant** la proposition sur la vie syndicale du dernier congrès de la Fédération du commerce (CSN);

**Considérant** les formations reçues dans le cadre du présent conseil fédéral;

**Considérant** l’importance de collectiviser nos luttes syndicales;

Lynne Perreault propose, appuyée par Josée Bergeron,

**Que la Fédération du commerce (CSN) poursuive les efforts afin de développer les compétences des membres des syndicats affiliés pour organiser la solidarité;**

**Que la Fédération du commerce (CSN) poursuive le développement des contenus de formation et d’ateliers sur les modes d’organisation et sur les modes d’action entre les conventions collectives;**

**Que la Fédération du commerce (CSN) poursuive le développement des compétences de l’équipe de travail afin d’épauler et de conseiller les syndicats dans l’action collective;**

**Que la Fédération du commerce (CSN) collabore avec les conseils centraux et la CSN afin de mener à bien ce projet.**

*Adopté*

# Rapport sur le rapport de force

## Sous-traitance et agence de placement





## Rapport de résolution Sous-traitance et agence de placement

La sous-traitance de même que les travailleuses et travailleurs provenant de diverses agences de placement représentent la réalité quotidienne dans plusieurs de nos milieux de travail. Malheureusement, cette problématique tend à s'amplifier depuis les dernières années. L'ensemble des secteurs de la fédération est touché par cette réalité. Formé à la suite du 51<sup>e</sup> Congrès à ce propos, le mandat du groupe de travail consistait à démystifier les enjeux sur le sujet et à trouver des solutions, pour minimiser les impacts négatifs engendrés par ce fléau sur notre rapport de force au quotidien. Le groupe de travail était composé de Noémie Delisle, conseillère syndicale à Montréal, de Pascal Côté, conseiller syndical en appui, d'Alexandre Boileau-Laviolette, coordonnateur au moment des travaux, et de Nancy Mathieu, secrétaire générale de la fédération.

La proposition voulant que l'on traite de ce sujet était la suivante :

- ⇒ ***Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, accompagne les syndicats locaux afin qu'ils soient en mesure de bien cerner les enjeux liés à la sous-traitance et aux agences de placement, de développer un esprit critique par rapport à ceux-ci et de prendre les actions nécessaires afin d'en minimiser les impacts sur notre rapport de force;***
- ⇒ ***Que les syndicats locaux, en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN), sensibilisent leurs membres sur les impacts de la sous-traitance et des agences de placement sur notre rapport de force;***
- ⇒ ***Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, développe un argumentaire sur les enjeux liés à la sous-traitance et aux agences de placement et se fasse la voix des travailleuses et travailleurs de la fédération sur les tribunes appropriées.***

Au cours du mandat, nous nous sommes rencontrés à six reprises. Dans un premier temps, afin d'analyser la situation dans son ensemble, nous avons fait plusieurs lectures qui nous ont permis de mieux comprendre les volets méconnus entourant ce sujet. Nous avons pu mesurer l'ampleur du nombre de travailleuses et travailleurs provenant d'agences de placement et constater le manque flagrant d'encadrement dont ils font l'objet et que la loi était très insatisfaisante et encadrait très mal ce phénomène.

Certains milieux de travail dans les grands centres semblent plus portés à faire affaire avec les agences de placement. Cependant, nous avons pu constater que cela tend à s'étendre en région, et ce, rapidement. Nous avons rencontré le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) de Montréal, ce qui a permis de bien faire la lumière sur la situation dans les différentes régions.

La sous-traitance et les agences de placement ont un impact direct sur notre rapport de force lors du renouvellement des conventions collectives. Le but de nos travaux était d'informer nos syndicats ainsi que nos salarié-es afin qu'ils soient à l'affût des problèmes que peut engendrer la venue de ces travailleuses et travailleurs s'ils sont mal accueillis, mal préparés, ou encore, mal formés et pour qu'ils



## Rapport de résolution Sous-traitance et agence de placement

puissent contrer la disparité de traitement entre toutes et tous chez un même employeur. Dans certains milieux, la sous-traitance est tellement bien installée qu'elle va à l'encontre de nos conventions collectives, mais nous en faisons fi, car on croit, à tort, que l'employeur a un droit acquis, d'où la pertinence d'être bien informés sur le sujet. Mentionnons encore une fois qu'il est important que tous fassent équipe pour aller dans la même direction pour un meilleur rapport de force face à l'employeur.

À notre demande, une collaboration a eu lieu avec le Service juridique de la CSN et une formation afin d'outiller les salarié-es de la fédération a été donnée à l'automne 2019. Nous souhaitons être en mesure de mieux construire ou d'améliorer les conventions collectives et ainsi pouvoir mieux vivre au quotidien avec les travailleuses et les travailleurs venus faire « un job » nécessaire, afin d'être tous égaux dans notre milieu de travail. Une présentation devait être donnée aux militantes et aux militants lors des assemblées sectorielles de novembre 2020. Force est d'admettre que la pandémie de la COVID-19 a empêché cette présentation puisque l'instance s'est déroulée en visioconférence et qu'elle a dû être écourtée. Nous pouvons affirmer que les travaux sont maintenant terminés, puisque cette présentation est à l'ordre du jour du présent congrès. Un dépliant d'information, traduit en trois langues, sera aussi offert aux syndicats. Au moment d'écrire ces lignes, ce dernier est en cours de production.

Ce que nous devons retenir de nos travaux, c'est que l'union fait la force. Alors, le souhait de la fédération, après avoir fait la lumière sur ce que vivent les travailleuses et les travailleurs provenant d'agences de placement, est que notre rapport de force en soit grand. Pour ce qui est de la sous-traitance, il faut être habilité, dans nos syndicats, à faire respecter nos conventions collectives et voir à minimiser ce type de travail. Peu importe notre provenance à l'embauche, nos conventions collectives se doivent d'être le reflet de bonnes conditions au travail pour toutes et tous, sans exception.

### ***Le groupe de travail sur la sous-traitance et les agences de placement***

Pascal Côté  
Noémie Delisle  
Alexandre Boileau-Laviolette  
Nancy Mathieu

# Rapport sur le rapport de force

## Rareté de la main-d'œuvre





## Rapport de résolution Rareté de la main-d'œuvre

Dans les mois précédant le dernier congrès, la Fédération du commerce (CSN) a été mise au fait d'un bon nombre de problématiques liées à la rareté de la main-d'œuvre dans les syndicats. Les délégués présents au dernier congrès ont adopté une importante proposition touchant au rapport de force syndical, relié à l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre.

À la suite de l'adoption de cette proposition, la fédération a mis sur pied un groupe de travail composé d'Isabelle Vaillancourt, alors conseillère syndicale à Québec et maintenant conseillère en appui, de Francis Morin, alors conseiller en appui et maintenant coordonnateur, d'Alexandre Boileau-Laviolette, alors coordonnateur et maintenant président ainsi que Michel Valiquette, trésorier de la fédération.

Nous avons exécuté ces travaux et présenté notre rapport d'étape lors du conseil fédéral de novembre 2019. Nous nous sommes réunis les 21 janvier, 22 février, 18 mars ainsi que le 2 avril 2019. Nous avons également assisté et participé activement au Forum sur la rareté de la main-d'œuvre organisé par la CSN, les 26 et 27 février 2019.

Un de nos mandats était d'accompagner les syndicats locaux afin qu'ils soient en mesure de bien cerner les enjeux liés à la rareté de la main-d'œuvre, de développer un esprit critique par rapport à ceux-ci et de prendre les actions nécessaires afin d'en minimiser les impacts sur notre rapport de force. Nous devons aussi sensibiliser les membres de la Fédération du commerce (CSN) sur les impacts de la rareté de la main-d'œuvre.

C'est avec ces mandats bien en tête que nous avons commencé nos travaux. Bien que le phénomène de la rareté de la main-d'œuvre et ses effets soit assez récent, celui-ci nous frappe de plein fouet, et ce, dans un très grand nombre de syndicats affiliés à la fédération.

Le premier constat a rapidement fait l'unanimité : la rareté de la main-d'œuvre, c'est l'opportunité pour plusieurs syndicats de tirer profit de la situation afin de mettre une pression sur l'employeur et rehausser les conditions de travail.

Le deuxième constat est que nous devons tout faire pour prendre les devants comme acteur syndical et proposer des solutions innovantes qui répondent aux besoins des membres tout en permettant d'augmenter la capacité de rétention et de bonifier nos conditions de travail. Ce constat est arrivé rapidement sur la table de travail puisque les propositions mises de l'avant par les employeurs sont souvent plus dommageables que profitables. Nous n'avons qu'à penser aux heures supplémentaires obligatoires ou aux nombreux congés refusés.

Dans un premier temps, lors d'une réunion de l'équipe de travail FC, nous avons tenu des ateliers afin de présenter et développer un plan de travail pour les syndicats touchés par la rareté de la main-d'œuvre. Les participantes et les participants étaient alors invités à partager leurs bons coups afin de trouver des solutions face à cet enjeu. Ils pouvaient également expliquer leurs idées qui, de prime abord, semblaient bonnes, mais qui n'avaient pas donné les effets escomptés. Ils ont été questionnés sur la façon de collectiviser les enjeux de la rareté de la main-d'œuvre puisque la solidarité constitue un élément essentiel pour l'obtention de résultats concrets. Une synthèse de ces ateliers a été présentée à l'ensemble de l'équipe.



## Rapport de résolution Rareté de la main-d'œuvre

Dans un deuxième temps, nous avons profité des assemblées sectorielles des 7 et 8 mai 2019 pour consulter les syndicats. En atelier, les délégué-es présents ont pu répondre à différentes questions qui pouvaient sembler simples au départ, mais qui se sont avérées plus complexes. Des enjeux presque tabous, comme l'ancienneté et les travailleuses et travailleurs immigrants, ont été mis en jeu, ce qui a suscité de vives discussions.

Une synthèse de ces ateliers a également été effectuée. Des pistes de solutions pour certains sujets en sont ressorties alors que pour d'autres, nous sommes loin d'un consensus. Par exemple, on note des ouvertures sur l'octroi des vacances pour la saison estivale (ex. 1<sup>er</sup> tour : deux semaines) et pour les semaines de relâche qui pourraient être accordées prioritairement aux parents ayant des enfants d'âge scolaire. Cependant, pour l'octroi des fins de semaine, on note moins d'ouverture; il y a plutôt un consensus afin de donner des primes pour celles et ceux qui travaillent les fins de semaine et les jours fériés. Certains ont avancé que les heures supplémentaires pourraient être octroyées à tour de rôle et non pas nécessairement par ancienneté. Quant aux travailleuses et travailleurs immigrants, un élément en particulier ressortait, celui de la francisation. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas de recette miracle, mais il est important de profiter du renouvellement de nos conventions collectives pour tirer avantage de cette conjoncture et imposer nos solutions plutôt que subir celles de l'employeur.

Nous ne pouvons passer sous silence l'effet de la pandémie sur la rareté de la main-d'œuvre. Celle-ci est venue exacerber ce phénomène dans plusieurs secteurs d'activités où nous sommes présents et où cette problématique était déjà existante. Nous n'avons qu'à penser au secteur de l'agroalimentaire ou aux marchés d'alimentation, par exemple. De plus, les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie étaient des secteurs qui étaient déjà aux prises avec de sérieux problèmes de rareté de la main-d'œuvre, avant le début de la pandémie. Il est évident que, lorsqu'il y aura relance dans ces secteurs, le phénomène ne sera qu'amplifié avec la migration d'une partie de la main-d'œuvre vers d'autres secteurs d'activités.

Dans un autre ordre d'idée, nous devons suivre les développements du Forum sur la rareté de la main-d'œuvre organisé par la CSN en février 2019, où elle s'était engagée à nous faire part d'une vision stratégique de l'emploi lors du 66<sup>e</sup> Congrès. Compte tenu de la conjoncture dans laquelle nous étions et le format remodelé du congrès, la présentation de cette vision a été retardée.

### ***Le groupe de travail sur la rareté de la main-d'œuvre***

Isabelle Vaillancourt  
Alexandre Boileau-Lavolette  
Francis Morin  
Michel Valiquette

# Rapport sur le rapport de force

## Révolution technologique





Lors du 51<sup>e</sup> Congrès de la fédération, les délégué-es présents ont constaté que l'arrivée grandissante de nouvelles technologies dans la société en général avait de plus en plus d'impact sur nos syndicats, leurs membres ainsi que sur les entreprises.

Sans faire le portrait global de l'ensemble des nouvelles technologies, le 51<sup>e</sup> Congrès discutait à l'époque de plusieurs phénomènes tels que :

- L'arrivée des nouvelles plateformes Internet d'économie de partage influençant grandement le secteur du tourisme tel qu'Airbnb;
- L'arrivée massive des plateformes transactionnelles en ligne;
- L'automatisation et la robotisation des entreprises;
- L'utilisation omniprésente des téléphones intelligents et autres technologies nouvelles dictant les comportements des consommatrices et des consommateurs dans le commerce de détail et les produits financiers.

Devant l'arrivée, à très grande vitesse, de tous ces bouleversements dans les milieux de travail, le 51<sup>e</sup> Congrès reconnaissait le vif intérêt collectif de s'assurer que les conventions collectives des syndicats soient adaptées afin d'encadrer ces changements.

Les nombreuses craintes face à la disparition de certains emplois et la nécessité de formation et de reclassement de certaines catégories d'emploi nécessitaient l'adoption de la proposition suivante :

- ⇒ ***Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, accompagne les syndicats locaux afin qu'ils soient en mesure de bien cerner les enjeux liés aux transformations technologiques des milieux de travail, de développer un esprit critique par rapport à ceux-ci et de prendre les actions nécessaires afin d'en minimiser les impacts sur notre rapport de force.***
- ⇒ ***Que les syndicats locaux, en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN), sensibilisent leurs membres sur les impacts qu'ont les transformations technologiques associées à leur milieu de travail sur notre rapport de force.***
- ⇒ ***Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, développe un argumentaire sur les enjeux liés aux transformations technologiques retrouvées dans les milieux de travail et se fasse la voix des travailleuses et travailleurs de la fédération sur les tribunes appropriées.***

## **Comité**

Sous la responsabilité d'Alexandre Giguère, vice-président de la fédération, le comité était composé d'Yves Gobeil, conseiller syndical à Chicoutimi, de Pierre Duchesneau, conseiller syndical en appui au service, ainsi que de Francis Morin, coordonnateur.



### **Réalisation du mandat**

Rappelons d'abord que la réalisation de l'ensemble des mandats reliés à ces résolutions était prévue pour la deuxième partie du mandat de la fédération et devait débiter en janvier 2020.

Nous devons admettre que l'arrivée inopinée d'une importante période de confinement, en raison de la pandémie de la COVID-19, a chamboulé drastiquement les activités de la Fédération du commerce (CSN) et, par le fait même, le calendrier des travaux du comité.

Avant même d'avoir débuté les travaux entourant ce mandat, les membres du comité ont déjà pu convenir que la rapidité avec laquelle les changements technologiques arrivent dans les entreprises a été décuplée pendant cette même période.

### **Rencontre du comité**

Au cours du mandat, les membres du comité se sont rencontrés à trois reprises.

Nous avons tout d'abord rencontré Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN, afin que ce dernier nous fasse part du bilan du dernier colloque Gérard-Picard sur la révolution technologique. Cette rencontre fort intéressante nous a permis de bien cerner les changements à venir dans nos milieux de travail.

Dans un second temps, le comité a fait la rencontre de madame Julia Posca, chercheuse à l'IRIS, qui a effectué plusieurs recherches sur le terrain concernant les impacts des changements technologiques sur les milieux de travail.

La conclusion de ces deux rencontres nous a essentiellement permis de tracer deux types de changements technologiques, ceux qui ont pour but d'éliminer des emplois ou d'en diminuer le nombre et ceux qui ont pour but de faciliter le travail des salarié-es.

Dans tous les cas, et peu importe le changement dont il est question, les syndicats placés devant une situation de changement technologique ont deux options, soit tenter de refuser le changement, soit opter pour la requalification ou la formation en vue de s'adapter auxdits changements.

### **Conclusion des travaux**

Le présent mandat consistait donc à former l'équipe de travail ainsi que les militantes et les militants afin de comprendre et cerner l'ensemble des enjeux de la révolution technologique et de prendre en charge syndicalement ce phénomène.

C'est lors des assemblées sectorielles du 5 novembre 2020 que notre mandat s'est terminé. Dans le but de nous assurer d'une prise de conscience large, nous avons invité Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN, afin de faire la présentation des tendances en matière de changements technologiques et de leur impact sur l'emploi des membres. De plus, nous avons invité Mathilde Baril-Jannard, avocate au Service juridique de la CSN, à venir présenter l'avis juridique qu'elle a produit sur l'importance des clauses de convention collective et de la prise en charge, à l'avance, des modalités advenant l'introduction d'un changement technologique.



## Rapport de résolution Révolution technologique

En conclusion, rappelons que la crise sanitaire a augmenté de manière impressionnante le recours aux changements technologiques. Nous serons sans aucun doute témoins d'un nombre grandissant de ce type de changements dans l'ensemble des milieux de travail.

Considérant que chaque secteur est touché de manière différente par la pandémie, nous suggérons que le dossier des changements technologiques et des clauses prévues aux conventions collectives soit piloté par les comités de liaison de chaque secteur. Nous sommes également d'avis que la formation des travailleuses et travailleurs doit être au cœur des demandes syndicales lors des prochains renouvellements de convention collective.

### **Le groupe de travail sur la révolution technologique**

Pierre Duchesneau

Yves Gobeil

Francis Morin

Alexandre Giguère

# Rapport sur la négociation

## Combattre la précarité et la pauvreté





## Rapport de résolution Combattre la précarité et la pauvreté

Lors du 51<sup>e</sup> Congrès, les délégué-es présents ont adopté une proposition en lien avec la proposition de congrès de la CSN sur la campagne 5-10-15. Cette proposition se veut un complément à cette campagne :

- ⇒ ***Que tous les syndicats incorporent à leur projet de négociation de convention collective des demandes visant à :***
  - ***Améliorer l'organisation de leur vie personnelle et la gestion de leur horaire;***
  - ***Favoriser la prise en charge des obligations familiales et éviter des pertes de salaire liées à l'état de santé de la travailleuse ou du travailleur ou des membres de sa famille ainsi qu'à la garde et à l'éducation d'un enfant;***
  - ***Augmenter le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs, particulièrement pour les moins rémunérés.***
  
- ⇒ ***Que la fédération accompagne et outille les syndicats dans l'analyse de leur rapport de force afin de s'assurer de la justesse des revendications et des moyens élaborés pour les obtenir.***

Les changements législatifs qui ont eu cours lors du présent mandat nous ont permis d'atteindre notre objectif d'améliorer l'organisation de la vie personnelle et la gestion de leur horaire. En effet, les modifications à la Loi sur les normes du travail du Québec sont venues nous donner un bon coup de main en ce qui a trait aux horaires de travail puisqu'une travailleuse ou un travailleur peut maintenant refuser de travailler si l'employeur modifie son horaire de travail moins de cinq jours à l'avance. Ces dispositions ont été ajoutées à nos conventions collectives, soit lors des renouvellements ou par le biais de lettres d'entente. Ainsi les employeurs doivent dorénavant afficher les horaires de travail au moins cinq jours à l'avance.

Nous tenons à rappeler l'importance d'exercer les pressions nécessaires et de mettre en place des campagnes syndicales afin d'obtenir des changements législatifs, car dans certains secteurs d'activités, comme les marchés d'alimentation, ces revendications étaient portées par nos syndicats depuis des années et nous nous butions à un refus systématique de la part des employeurs d'afficher les horaires de travail le mercredi, soit cinq jours à l'avance. Une fois les dispositions législatives passées, soudainement, ces mêmes employeurs ont été en mesure de s'y conformer. Grâce à cela, nous pouvons constater l'importance de l'action sur le plan politique, car sans revendication politique à ce sujet, nous aurions eu de la difficulté à obtenir gain de cause.

Au niveau de la prise en charge des obligations familiales et de la perte de salaire que peuvent engendrer ces obligations, la loi a accordé deux jours d'absence avec rémunération. Dans plusieurs de nos conventions collectives, nous avons réussi à obtenir deux congés de plus que ceux déjà prévus à la loi.

Au sujet de l'amélioration du pouvoir d'achat de nos membres, nous pouvons dire : mission accomplie, car pour plusieurs de nos syndicats, nous avons atteint le salaire de 15 \$ l'heure à l'embauche, pour les autres, le travail se poursuit. Le problème de pénurie et de rareté de la main-d'œuvre qui était présent avant la pandémie de la COVID-19 nous a grandement aidés à bonifier les salaires à l'embauche. Plusieurs employeurs ont tenté de nous diviser en augmentant seulement le



## Rapport de résolution Combattre la précarité et la pauvreté

salaire à l'embauche, mais après plusieurs batailles, nous avons réussi à augmenter le salaire à l'embauche et le salaire des salarié-es déjà à l'emploi. Ce phénomène de pénurie de la main-d'œuvre est d'ailleurs toujours présent et le sera certainement lors de la reprise des activités, surtout dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Dans l'ensemble de nos secteurs, nous avons négocié des augmentations salariales supérieures à l'IPC, permettant ainsi à nos membres de s'enrichir. Nous pensons ici aux travailleuses et travailleurs des marchés d'alimentation qui ont obtenu des bonifications salariales variant de 2,5 % à 3 %, combinées à des augmentations de la cotisation patronale à leur régime de retraite. Rappelons-nous que c'est dans ce secteur que l'on retrouvait les salaires les moins élevés. Cette tendance à l'enrichissement s'est vue dans l'agroalimentaire également, avec des augmentations de salaire souvent supérieures à 2,5 %. Ces résultats ne proviennent pas d'interventions divines, ils sont plutôt le fruit de l'exercice du rapport de force et de la mobilisation des membres.

Sans dire que nous avons réalisé tous nos objectifs à 100 %, nous pouvons cependant affirmer que les objectifs poursuivis par la résolution ont tous été atteints, et ce, à géométrie variable à travers l'ensemble de nos syndicats.

En terminant, réitérons l'importance de porter des revendications politiques afin que l'ensemble des travailleuses et travailleurs puisse bénéficier d'un revenu décent pour subvenir aux besoins de leurs familles. Nous devons donc poursuivre les batailles politiques afin que le salaire minimum soit augmenté pour offrir à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, non seulement un revenu minimal décent leur permettant de subvenir à leurs besoins de base, mais également l'assurance d'une qualité de vie convenable.

Alexandre Boileau-Lavolette  
Président



## Rapport des comités fédéraux

# Comité des femmes





## Comité des femmes

Le comité des femmes de la Fédération du commerce (CSN) est composé de :

- ✦ Nancy Boucher du STT des stationnements de Québec (CSN)
- ✦ Mélanie Cloutier du STT de Bacon Inter-América (CSN)
- ✦ Manon Rodrigue du ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)
- ✦ Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui
- ✦ Francis Morin, coordonnateur
- ✦ Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

Au cours du présent mandat, le comité s'est rencontré à six reprises, soit le 28 novembre 2018, le 5 février et le 19 septembre 2019, les 27 et 28 février 2020, le 9 septembre 2020 et le 9 mars 2021.

Pour le mandat 2018-2021, le plan de travail du comité a porté sur les thèmes suivants :

- ✦ Mettre à jour et présenter le guide en matière de droits parentaux et de conciliation famille-travail.  
En ce sens, le comité fait le suivi des modifications apportées à la Loi sur les normes du travail tant du point de vue de la discrimination que de la conciliation famille-travail ainsi que celles apportées au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Cette mise à jour du guide, dont les travaux ne sont pas encore terminés, sera produite en version numérique et les membres de la fédération y auront accès via le site Web de la FC.
- ✦ Faire le suivi du Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes (PAREF) ainsi que sur la prise de parole F/H lors des instances de la fédération et des assemblées sectorielles.
- ✦ Faire le suivi des principales décisions de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur l'équité salariale.
- ✦ Envisager la tenue d'une journée thématique en collaboration avec la CSN sur la prise de parole en public et le leadership au féminin.
- ✦ Collaborer avec les comités de liaison afin de présenter, lors des assemblées sectorielles, du contenu concernant la lutte contre toute forme de discrimination.
- ✦ Faire un portrait des clauses négociées dans les conventions collectives de la fédération en matière de conciliation famille-travail.

Dès le début du mandat 2018-2021, le comité a participé à la session de formation des comités et secteurs, organisée par la fédération, en collaboration avec le Service des relations du travail de la CSN, en octobre 2018. Par la suite, selon le plan de travail des comités de liaison des secteurs, les 7 et 8 mai 2019, ont eu lieu les assemblées sectorielles à l'Hôtel Delta à Trois-Rivières. Le comité des femmes y a tenu un atelier concernant la discrimination vécue par les femmes au travail. Il a également travaillé de concert avec le Service des relations du travail CSN pour que les militantes et les militants de la fédération puissent assister à une formation sur l'équité salariale lors de la plénière des assemblées sectorielles de la Fédération du commerce (CSN) qui se sont tenues virtuellement le 5 novembre 2020. Cette formation a permis aux membres des différents secteurs d'en apprendre



## Comité des femmes

plus à propos de l'historique de l'équité salariale au Québec, de prendre connaissance des récents changements législatifs à ce sujet et d'être mieux outillés par rapport à l'exercice de maintien de l'équité salariale à venir pour la plupart des entreprises.

De plus, les membres du comité ont participé à l'organisation d'une journée thématique ayant pour thème « la prise de parole en public et le leadership au féminin ». Malheureusement, en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19 qui sévit depuis mars 2020 et de la nature de la formation, le comité a pris la décision de reporter la journée thématique au prochain mandat. Celle-ci était initialement prévue le 2 février 2021. Cette journée sera l'occasion pour des femmes, membres de syndicats affiliés à la Fédération du commerce (CSN), de participer à une journée de formation donnée par le Centre St-Pierre. Cette session de formation comportera un volet théorique et un exercice pratique de prise de parole en public. Les participantes pourront échanger entre elles pour mieux comprendre leurs appréhensions quant à la prise de parole en public. Elles pourront aussi obtenir des conseils généraux et personnalisés afin d'améliorer leurs habiletés de communicatrice, à la suite de l'exercice pratique.

Puisque le souhait, à la suite de cette formation aux militantes, est de voir ces dernières prendre une plus grande place dans les instances fédératives, il allait de soi que cette journée mettant la pratique de la prise de parole à l'avant-plan soit reportée dans le temps, lorsque la Santé publique permettra à nouveau les rassemblements et que la pandémie de la COVID-19 sera derrière nous.

Le comité, pour chaque instance fédérative, dénombre la prise de parole F/H. Pour mener à bien ces travaux, le comité recommande l'adoption d'une méthodologie claire. Qu'un document facilitant cette tâche soit transmis, par les membres du comité des femmes, aux responsables de chacun des secteurs avant chaque instance. Que des personnes responsables pour chaque instance soient nommées dans chacun des secteurs et que l'on s'assure du retour de la compilation des statistiques à l'élue responsable du comité des femmes.

Nous avons recensé la présence des femmes dans les différentes instances et comités de la fédération et de la CSN, de même que dans les comités exécutifs des syndicats. De façon générale, nous observons une hausse de la présence des femmes entre 2009 et 2019. Cette hausse est particulièrement marquée dans la composition des comités fédéraux et dans les comités exécutifs du secteur 3A – Mouvement Desjardins. Pour de plus amples détails, nous vous invitons à consulter l'annexe A.

### ***Le comité des femmes***

Nancy Boucher  
Mélanie Cloutier  
Manon Rodrigue  
Sophie Dupont  
Francis Morin  
Nancy Mathieu



**Présence des femmes à la fédération  
Mandat 2018-2021**

	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes	Mandat 2018-2021 % Femmes	Mandat 2015-2018 % Femmes	Mandat 2012-2015 % Femmes	Mandat 2009-2012 % Femmes
Comité exécutif FC	1	3	25 %	75 %	25 %	25 %	25 %	25 %
Bureau fédéral	5	9	36 %	64 %	35 %	40 %	35 %	26 %
Délégation au conseil confédéral	4	2	67 %	33 %	60 %	25 %	20 %	14 %
<b>Comités fédéraux</b>								
Femmes	3	0	100 %	0 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Santé, sécurité environnement	0	1	0 %	100 %	33 %	33 %	33 %	0 %
Comité de coordination de la formation	0	5	0 %	100 %	15 %	29 %	0 %	0 %
Comité de surveillance des finances	1	2	33 %	67 %	50 %	33 %	0 %	0 %
<b>Comité de liaison</b>								
Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers	2	3	40 %	60 %	40 %	38 %	33 %	33 %
Secteur 2 – Agroalimentaire	2	4	33 %	67 %	15 %	0 %	0 %	0 %
Secteur 3 – Finances	3	1	75 %	25 %	50 %	75 %	75 %	67 %
Secteur 4 – Tourisme	2	4	33 %	67 %	30 %	43 %	50 %	33 %



Comité des femmes  
Annexe

Instances de la fédération		Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes
<b>Conseils fédéraux</b>					
12 <sup>e</sup> Conseil fédéral - 2010		85	135	39 %	61 %
13 <sup>e</sup> Conseil fédéral - 2013		97	141	41 %	59 %
14 <sup>e</sup> Conseil fédéral - 2016	74 syndicats	62	87	42 %	58 %
15 <sup>e</sup> Conseil fédéral - 2019		Nous n'avons pas les données exactes pour cette instance.			
<b>Congrès</b>					
49 <sup>e</sup> Congrès - 2012	95 syndicats	106	221	32 %	68 %
50 <sup>e</sup> Congrès - 2015	107 syndicats	90	136	39 %	61 %
51 <sup>e</sup> Congrès - 2018	125 syndicats	121	220	35 %	65 %

<b>Cumulatif au 5 avril 2021</b>							
Secteurs	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2018 % de femmes	2015 % de femmes
292 syndicats compilés 867 membres des comités exécutifs	425	442	40	49 %	48 %	52 %	48 %
Présidence	109	184	10	37 %	62 %	38 %	36 %
Secrétariat	172	111	12	61 %	39 %	61 %	61 %
Trésorerie	144	141	18	51 %	50 %	50 %	48 %
Voir détail en annexe							



### Secteur 1 – Commerce de détail de gros et services divers

Secteur 1 Commerce de détail, de gros et services divers	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2018 % Femmes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
<b>1A – Magasins d'alimentation</b> 56 s.									
Présidence	26	29	1						
Secrétariat	45	10	1						
Trésorerie	35	18	3						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 165 m.	<b>106</b>	<b>57</b>	<b>5</b>	<b>64 %</b>	<b>36 %</b>	<b>65 %</b>	<b>65,80 %</b>	<b>65 %</b>	<b>63 %</b>
<b>1B – Magasins non alimentaires</b> 13 s.									
Présidence	7	13	3						
Secrétariat	13	7	3						
Trésorerie	7	12	4						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 59 m.	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>46 %</b>	<b>54 %</b>	<b>44 %</b>	<b>47,90 %</b>	<b>55 %</b>	<b>52 %</b>
<b>1C – Entrepôts</b> 26 s.									
Présidence	2	23	1						
Secrétariat	7	18	1						
Trésorerie	6	19	1						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 75 m.	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>20 %</b>	<b>80 %</b>	<b>18 %</b>	<b>14,30 %</b>	<b>16 %</b>	<b>16 %</b>
<b>1D – Services divers</b> 17 s.									
Présidence	7	10	0						
Secrétariat	9	8	0						
Trésorerie	8	9	0						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 51 m.	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>47 %</b>	<b>53 %</b>	<b>51 %</b>	<b>37,70 %</b>	<b>43 %</b>	<b>45 %</b>



## Secteur 2 – Agroalimentaire

Secteur 2 Agroalimentaire	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2018 % Femmes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
<b>2A - Transformation alimentaire</b> 15 s.									
Présidence	2	13	0						
Secrétariat	5	10	0						
Trésorerie	4	11	0						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 45 m.	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>24 %</b>	<b>76 %</b>	<b>26 %</b>	<b>27,10 %</b>	<b>24 %</b>	<b>20 %</b>
<b>2B - Production alimentaire</b> 49 s.									
Présidence	10	39	1						
Secrétariat	18	30	2						
Trésorerie	18	29	3						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 144 m.	<b>46</b>	<b>98</b>	<b>6</b>	<b>32 %</b>	<b>68 %</b>	<b>30 %</b>	<b>28,80 %</b>	<b>32 %</b>	<b>35 %</b>



### Secteur 3 - Finances

Secteur 3 Finances	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2018 % Femmes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
<b>3A - Mouvement Desjardins</b> 22 s.									
Présidence	18	4	0						
Secrétariat	19	2	1						
Trésorerie	20	2	0						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 63 m.	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>90 %</b>	<b>10 %</b>	<b>90 %</b>	<b>92 %</b>	<b>92 %</b>	<b>66 %</b>
<b>3B - Institutions financières</b> 8 s.									
Présidence	3	5	0						
Secrétariat	5	3	0						
Trésorerie	6	1	1						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 25 m.	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>56 %</b>	<b>44 %</b>	<b>58 %</b>	<b>55,60 %</b>	<b>56 %</b>	<b>61 %</b>



### Secteur 4 - Tourisme

Secteur 4 Tourisme	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2018 % Femmes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
<b>4A - Hôtellerie</b> 55 s.									
Présidence	23	30	2						
Secrétariat	38	16	1						
Trésorerie	24	27	4						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 158 m.	<b>85</b>	<b>73</b>	<b>7</b>	<b>54 %</b>	<b>46 %</b>	<b>55 %</b>	<b>51 %</b>	<b>53 %</b>	<b>58 %</b>
<b>4B - Loisirs</b> 22 s.									
Présidence	7	15	0						
Secrétariat	10	12	0						
Trésorerie	10	12	0						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 66 m.	<b>27</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>41 %</b>	<b>59 %</b>	<b>41 %</b>	<b>43 %</b>	<b>37 %</b>	<b>40 %</b>
<b>4C - Restauration</b> 9 s.									
Présidence	4	3	2						
Secrétariat	3	3	3						
Trésorerie	6	1	2						
<b>Total des membres des comités exécutifs</b> 20 m.	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>65 %</b>	<b>35 %</b>	<b>50 %</b>	<b>41 %</b>	<b>58 %</b>	<b>66 %</b>

# Comité santé-sécurité-environnement





Le comité santé-sécurité-environnement (SSE) est composé de :

- David Allard du SS de Barry Callebaut (Usine de St-Hyacinthe) (CSN)
- Sylvain Deslauriers, conseiller syndical au Service des relations du travail CSN
- Patrick Ross, conseiller syndical en appui
- Benoît Boucher, coordonnateur
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique

Les membres du comité ont tenu leur première rencontre le 11 septembre 2018 à Montréal. Lors de cette rencontre, David Bergeron-Cyr, alors président de la Fédération du commerce (CSN), accompagné de Nancy Mathieu, secrétaire générale, a présidé et a avisé les membres du comité, que cette dernière sera dorénavant l'élue responsable de ce comité. Une deuxième rencontre a eu lieu le 24 janvier 2019 à Québec et Montréal par visioconférence et la troisième s'est tenue à Québec le 17 septembre 2019. Dans la deuxième partie du mandat, deux rencontres ont eu lieu, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 4 février 2021. La rencontre du 31 mars 2020 a été annulée à la suite de l'annonce de la pandémie de la COVID-19.

Notons que trois démissions sont survenues au sein du comité en cours de mandat. Sylvain Leriche, militant au STT de la Brasserie Labatt (CSN), a quitté pour la retraite en septembre 2019. Un envoi a été fait dans les syndicats affiliés pour pourvoir ce poste par mises en candidature et David Allard, du SS de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN), a été élu par le bureau fédéral. Mario Racine, militant du STT du marché Métro Dolbeau (CSN) a remis sa démission à l'automne 2020 ainsi que Carolina Caballero, militante du Syndicat d'IKEA Montréal (CSN). David Allard est donc maintenant le seul militant au comité santé-sécurité-environnement FC.

Dès le début du mandat, les membres du comité santé-sécurité-environnement ont participé à une session de formation pour tous les comités fédéraux, les comités de liaison et les membres du bureau fédéral, qui a eu lieu les 23 et 24 octobre 2018 à Magog afin de s'approprier leur rôle et leurs responsabilités.

Selon le plan de travail convenu lors de la dernière rencontre du mandat précédent, voici une revue des travaux effectués :

***Préparer, animer et tenir une journée thématique en santé et sécurité au travail le 6 décembre 2018.***

La journée thématique ouverte par Jean Lacharité, vice-président de la CSN, a eu lieu le 6 décembre 2018 à l'hôtel Travelodge à Québec. Une présentation sur l'intégration des clauses en santé et sécurité au travail dans nos conventions collectives, suivie d'un échange entre les militantes et les militants en table ronde sur le sujet et une présentation sur la culture en santé et sécurité au travail et les changements organisationnels par Michel Pérusse, professeur associé à l'Université de Sherbrooke, étaient au cœur de cette journée de formation.



***Préparer l'atelier fédératif pour la rencontre confédérale Bilan et perspectives des 6 et 7 novembre 2019.***

La venue d'un inspecteur de la CNESST a été retenue comme sujet pour l'atelier fédératif. Patricia Richard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, a travaillé à la réalisation de cet atelier. Tenu en collaboration avec une inspectrice et un inspecteur de la CNESST, cet atelier a été très apprécié par les militantes et les militants de la fédération.

L'objectif consistait à faire connaître le rôle, le mandat et les méthodes d'intervention utilisées par une inspectrice ou un inspecteur dans les milieux de travail.

***Compléter la mise à jour des guides et outils publiés par la FC.***

Un survol du guide *Règlement sur la santé et la sécurité au travail, un outil pour prévenir et modifier les conditions de travail DANGEREUSES* a été fait. Une mise à jour du guide par le Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN est en cours, mais les travaux sont retardés, certaines priorités ayant dû être revues avec l'arrivée de la pandémie.

***En collaboration avec la CSN, organiser des visites dans les milieux de travail lors de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail CSN, où les membres du comité SSE-FC accompagnent la délégation choisie pour les visites aux syndicats de la FC.***

Des visites ont été organisées par la FC pour la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail CSN, en octobre 2018. Une visite a eu lieu au STT de Bacon Inter-América (CSN) chez Olymel à Drummondville ainsi qu'une visite de l'usine du ST de Sanimax (CSN) à Lévis.

En octobre 2019, des visites de syndicats ont également été organisées, entre autres au ST de Couvoir Scott (CSN), au STT Estrimont Suites & Spa (CSN), au STT de Colabor Lévis (CSN) et au SE de l'Abattoir de Berthierville – CSN.

À la suite de l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 la semaine nationale de l'année 2020 a eu lieu sur les sujets de la santé et la sécurité au travail en lien avec la pandémie et sur les équipements de protection individuels (EPI) devenus nécessaires dans les milieux de travail pour éviter la contamination par le virus. Toutefois, les visites qui étaient prévues en octobre 2020 ont dû être annulées par souci de santé et de sécurité au travail.

Ces visites des lieux de travail sont fort appréciées par les militantes et les militants des syndicats affiliés. Nous souhaitons qu'elles puissent continuer de se réaliser lorsque la pandémie sera enfin derrière nous.

***En collaboration avec la CSN, effectuer le suivi des travaux du comité confédéral en santé-sécurité.***

Nancy Mathieu, élue responsable du comité, a fait le suivi sur les travaux. Benoit Laberge, conseiller syndical au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, a présenté le suivi du comité



confédéral en santé et sécurité sur la réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.S.S.T). Ce dossier a retenu l'attention dans la dernière année. Plusieurs interventions politiques sont en cours afin de s'assurer que les modifications qui seront apportées aux lois soient favorables pour les travailleuses et les travailleurs de tous horizons.

***Une collaboration plus étroite entre le comité SSE-FC et les comités de liaison.***

Des présentations en santé et sécurité au travail en lien avec les différents secteurs ont été faites aux assemblées sectorielles de mai 2019 et de novembre 2020. Rappelons que dans ce présent mandat, nous souhaitons redynamiser le comité SSE-FC en lui donnant une plus grande implication auprès des secteurs de la fédération.

***Promouvoir des clauses de conventions collectives qui améliorent la prévention et la prise en charge des syndicats en matière de santé-sécurité.***

Les travaux ont été faits en collaboration avec la fédération et le SRT afin de finaliser ce dossier. Une présentation à l'équipe de travail de la fédération a été faite en avril 2021. Nous allons bonifier le document déjà existant concernant les clauses à intégrer dans nos conventions collectives.

**En conclusion**

Un outil de sensibilisation concernant les coûts engendrés par la déclaration des accidents du travail auprès de l'assureur plutôt qu'auprès de la CNESST a fait l'objet de travaux au début du précédent mandat. Après questionnement, la décision de présenter ces travaux au comité confédéral SST a été prise afin qu'il poursuive ce projet puisqu'il était préoccupant pour la totalité des militantes et des militants de la CSN et non seulement pour ceux de la fédération. À notre plus grand bonheur, ce projet a été accepté dans le plan de travail du comité confédéral.

Malheureusement, comme vous pouvez le constater, l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 a grandement modifié les objectifs fixés en cours de mandat. Une rencontre a dû être annulée et certains objectifs n'ont pu être réalisés, dont des visites dans les syndicats à l'automne 2020. Cette situation exceptionnelle et hors de notre contrôle nous a forcés à adapter nos objectifs afin de répondre dans l'immédiat aux besoins ponctuels des membres et des différents milieux de travail.

**Le comité santé-sécurité-environnement**

David Allard  
Sylvain Deslauriers  
Patrick Ross  
Benoit Boucher  
Nancy Mathieu



## Plan de travail santé-sécurité- environnement



## Plan de travail santé- sécurité-environnement

À la fin de chacun des mandats, l'heure est au bilan. Lors du dernier bureau fédéral, tous les rapports des comités fédéraux, des comités de liaison et des groupes de travail sont analysés et tous les plans de travail pour le prochain mandat y sont soumis. C'est donc au bureau fédéral des 28, 29 et 30 avril 2021 que les membres ont pris part aux discussions qui s'imposaient au sujet du comité fédératif *santé-sécurité-environnement*. Il a été constaté que ce comité, depuis plus d'un mandat, n'a pas l'apport voulu dans le déploiement de ses actions. Sa forme actuelle n'est plus aussi efficace. Il a donc été mis de l'avant qu'un nouveau souffle est nécessaire en matière de santé et sécurité au travail à la fédération.

Lors du mandat 2018-2021, vous avez pu constater que l'aspect de la santé, de la sécurité et de l'environnement a été redynamisé par les comités de liaison, comme prévu au plan de travail. Vous avez assisté à des présentations à ce sujet lors des assemblées sectorielles de chacun des quatre secteurs en mai 2019 et en novembre 2020. Force est de constater que la formation en santé et sécurité est nécessaire pour les militantes et les militants de la fédération, peu importe le secteur d'activité. Elle devrait même prendre une plus grande place. Nous croyons que c'est par le vecteur sectoriel qu'elle doit se déployer, selon la réalité vécue dans chaque milieu de travail par les travailleuses et les travailleurs.

Le projet de loi 59 modernisant le régime de santé et de sécurité du travail n'est pas étranger à ces réflexions. Il constitue un enjeu majeur pour le futur des travailleuses et des travailleurs au Québec. La CSN a fait grand cas de ce projet déficient depuis l'automne 2020. Un vaste plan de mobilisation a été mis de l'avant par les conseils centraux et les fédérations afin que les salarié-es de tous horizons soient entendus et que le gouvernement modifie l'actuel projet de loi qui nous est présentement défavorable.

Les discussions au bureau fédéral à propos de la santé, la sécurité et de l'environnement ont porté sur les besoins des travailleuses et des travailleurs sur les clauses de conventions collectives, sur le déploiement du sujet dans les syndicats par la fédération ainsi que sur l'implication des comités de liaison des secteurs.

Comment peut-on se déployer autrement et avec plus d'efficacité dans les syndicats affiliés? Qui doit être le maître d'œuvre de la santé, de la sécurité et de l'environnement? Quelles activités sont importantes et nécessaires pour former en continu les militantes et les militants sur le volet santé, sécurité et environnement?

Après mûre réflexion, il a été convenu que la santé, la sécurité et l'environnement sont des sujets des plus importants et que le nécessaire doit être fait pour maintenir la formation et l'information. Le désir est maintenant de le faire sous une autre forme.

**Considérant** que le comité santé-sécurité-environnement ne remplit plus le mandat qui lui est confié, dans sa forme actuelle, comme stipulé dans les statuts et règlements de la fédération, depuis



plusieurs mandats déjà;

**Considérant** que le peu de rencontres annuelles laisse place à la difficulté de faire certains suivis;

**Considérant** que la santé, la sécurité et l'environnement doivent être bien présents dans la vie fédérative et qu'ils doivent être partie prenante de la vie sectorielle;

**Considérant** l'importance du sujet et qu'il faut une personne élue responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement pour le maintien et le déploiement des activités en matière de santé, de sécurité et d'environnement;

Les membres du bureau fédéral ont convenu qu'il est opportun de suspendre, pour le mandat 2021-2024, le comité santé-sécurité-environnement tel que décrit dans les statuts et règlements de la fédération. Ils conviennent aussi que vu l'importance de ce dossier, un plan de travail doit être maintenu et des travaux doivent être réalisés. La formation aux militantes et aux militants en santé et sécurité doit aussi demeurer. La vice-présidence pourra mener à bien cet important dossier.

Pour ce faire, il est proposé par le bureau fédéral que le plan de travail en santé-sécurité-environnement à la Fédération du commerce (CSN) pour le mandat 2021-2024 soit le suivant :

- ✦ En collaboration avec la CSN, faire la mise à jour des guides et outils publiés par la FC en santé et sécurité du travail. À la suite de l'adoption du projet de loi 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, ces guides devront être revus et corrigés. Faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail. Ces informations devront, par la suite, être déployées dans les syndicats affiliés.
- ✦ Faire la promotion des outils de travail en santé-sécurité-environnement sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération.
- ✦ Faire la publication des clauses de conventions collectives qui améliorent la prévention et la prise en charge des syndicats en matière de santé et sécurité.
- ✦ De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés chaque année lors de la semaine nationale en santé et sécurité de la CSN.
- ✦ Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC à la suite de l'adoption du projet de loi 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective. La FC devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés.
- ✦ En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations



## Plan de travail santé- sécurité-environnement

touchant à la santé, la sécurité et l'environnement au travail lors des assemblées sectorielles de mai 2022 et de novembre 2023.

- ✦ Créer un outil diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés.
- ✦ Conscientiser les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST, avec l'apport de l'équipe de travail.
- ✦ Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral des travaux réalisés en santé-sécurité-environnement.
- ✦ Participer à la coordination nationale en santé-sécurité de la CSN et faire rapport au bureau fédéral et en faire le suivi des travaux.
- ✦ Pour aider la vice-présidence à mener à bien ces travaux, dès le début du mandat, les comités de liaison des quatre secteurs devront nommer un membre du comité responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement pour le secteur. Tout au long du mandat, ceux-ci seront responsables des suivis et des activités de concert avec la vice-présidence, pour faire vivre au quotidien une *santé – sécurité* sectorielle représentative pour les militantes et les militants. Pour ce faire, une rencontre devra avoir lieu une fois par année entre l'élu-e responsable et les représentantes et représentants en santé-sécurité-environnement de chacun des secteurs pour un suivi de l'opérationnalisation du plan de travail pour le mandat 2021-2024.
- ✦ Une analyse des travaux en santé-sécurité pour la première partie du mandat sera faite par la vice-présidence au bureau fédéral d'octobre 2022. Un rapport étape sera présenté aux délégué-es au conseil fédéral à la mi-mandat. Des recommandations pourront être faites à cette occasion.
- ✦ Un rapport sera soumis au bureau fédéral d'avril 2024, où une conclusion sera apportée sur les travaux complétés par la vice-présidence de la fédération. Un rapport, incluant des recommandations, sera déposé au 53<sup>e</sup> Congrès de la fédération par le bureau fédéral.



**ORGANISÉES  
POUR GAGNER**

**52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021**

#

Lundi, 31 mai 2021 - 12 h 45

**CAISSE.  
 **D'ÉCONOMIE.  
SOLIDAIRE.****



**ORGANISÉ.ES  
POUR GAGNER**

**52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021**

# CONCOURS

Exclusif aux membres de la Fédération du commerce

**Courez la chance de gagner un BBQ Ricardo**

Inscrivez-vous dès maintenant au :

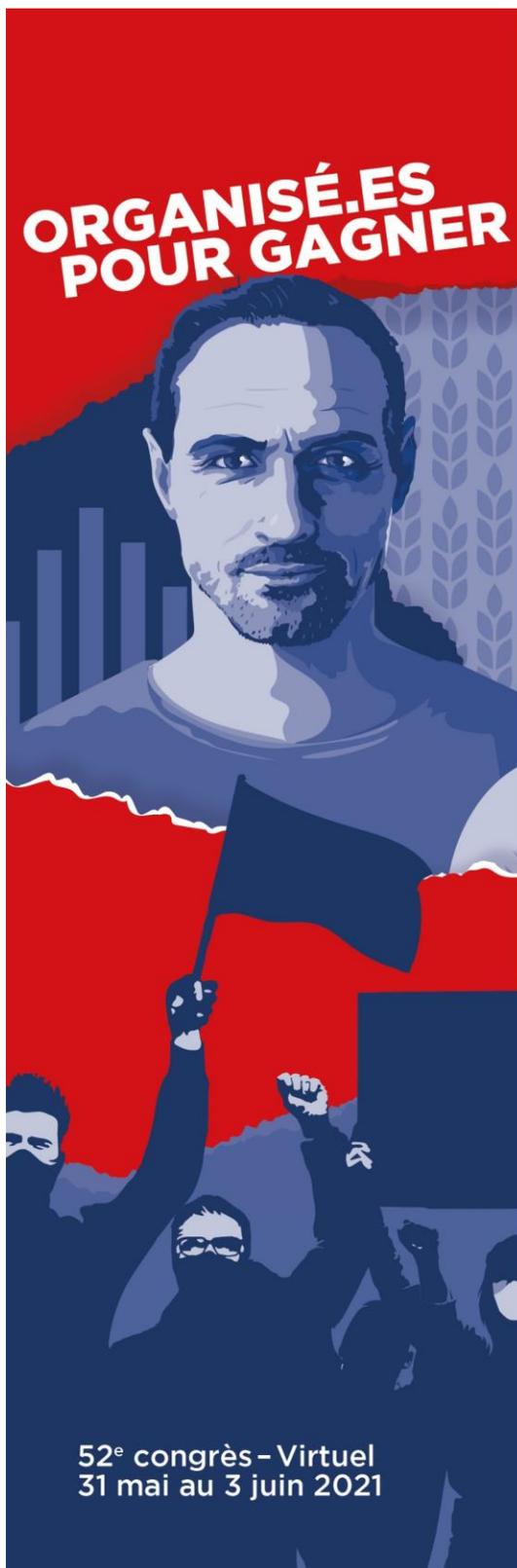
[ssq.ca/fr/inscription-concours](https://ssq.ca/fr/inscription-concours)



**SSQ**  
assurance

#

Lundi, 31 mai 2021 - 13 h 00



## **Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements**



## Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

Délégué-es,

Conformément aux dispositions prévues à l'article 3.8 des présents statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN), le bureau fédéral, lors de sa réunion régulière du 29 octobre 2020, a procédé à l'élection des membres du comité des statuts et règlements :

- Nancy Boucher du STT des stationnements de Québec (CSN);
- Chantal Cloutier des Restaurants St-Hubert (CSN);
- Johanne Duchesne du SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CSN).

La secrétaire générale, Nancy Mathieu, responsable politique du comité, a accompagné le comité dans ses travaux.

Dès le 19 février 2021, lors de l'envoi de la convocation préliminaire au 52<sup>e</sup> Congrès, les syndicats affiliés ont été avisés de la date limite, soit le 19 avril 2021, pour faire parvenir à la fédération toute proposition d'amendement aux statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN).

Le comité a commencé ses travaux lors de sa première rencontre le 12 mars 2021, par visioconférence. Le travail a été complété lors de la deuxième rencontre du comité, aussi par visioconférence, le 20 avril 2021. Aucun amendement aux statuts et règlements n'a été soumis au comité par les syndicats affiliés à la date limite du 19 avril 2021. Tout au long de ses travaux, le comité a procédé à une lecture complète et attentive de chacun des articles afin de s'assurer que ceux-ci sont toujours d'actualité.

La proposition d'amendements aux statuts et règlements a été envoyée aux syndicats le 30 avril 2021, comme prévu à l'article 11.2.

De plus, le comité a présenté les propositions d'amendements aux statuts et règlements aux membres du bureau fédéral lors de la réunion précongrès qui s'est tenue les 28, 29 et 30 avril 2021. Nous vous présentons les propositions d'amendements aux chapitres suivants :

- Au chapitre I – Dispositions générales
- Au chapitre III – Congrès fédéral
- Au chapitre IV – Comité exécutif
- Au chapitre VII – Secteurs
- Au chapitre VIII – Comités
- Au chapitre IX – Coordination
- Au chapitre X - Finances



## Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

Vous remarquerez que dans la présentation de la proposition d'amendements aux statuts et règlements, le texte à biffer est rayé d'un trait (~~biffé~~), alors que le **nouveau texte est en gras**.

La féminisation des textes, la concordance et la correction du français ont aussi fait l'objet des travaux du comité, sans toutefois en changer le sens. C'est pourquoi le comité n'en fait pas mention dans le tableau présenté.

Il vous appartient maintenant d'en débattre et de décider.

Bon congrès et bons débats !

### *Le comité des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN)*

Nancy Boucher

Chantal Cloutier

Johanne Duchesne

Nancy Mathieu



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

Statuts et règlements actuels 2018-2021	Recommandations du comité des statuts et règlements	Recommandations du bureau fédéral
<b>CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>Recommandations du comité des statuts et règlements</b>	<b>Recommandations du bureau</b>
<b>1.10 DÉMISSION</b>	<b>1.10 DÉMISSION</b>	<b>1.10 DÉMISSION</b>
Tout membre du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance et de tous les autres comités de la fédération a le droit de démissionner. Toute démission doit être donnée par écrit à la présidente ou au président. La ou le titulaire à quelque poste que ce soit, doit rester en fonction jusqu'à la nomination de la personne qui lui succède et lui transmettre tous les documents, propriétés de la fédération qui étaient sous sa garde.	Tout membre du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance <b>des finances</b> et de tous les autres comités de la fédération a le droit de démissionner. Toute démission doit être donnée par écrit à la présidente ou au président. La ou le titulaire à quelque poste que ce soit, doit rester en fonction jusqu'à la nomination de la personne qui lui succède et lui transmettre tous les documents, <b>et</b> propriétés de la fédération, qui étaient sous sa garde.	Tout membre du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance <b>des finances</b> et de tous les autres comités de la fédération a le droit de démissionner. Toute démission doit être donnée par écrit à la présidente ou au président. La ou le titulaire à quelque poste que ce soit, doit rester en fonction jusqu'à la nomination de la personne qui lui succède et lui transmettre tous les documents, <b>et</b> propriétés de la fédération, qui étaient sous sa garde.
<b>1.12 CONVENTIONS COLLECTIVES</b>	<b>1.12 CONVENTIONS COLLECTIVES</b>	<b>1.12 CONVENTIONS COLLECTIVES</b>
Les projets de conventions collectives de travail doivent être transmis sur demande aux coordonnateurs de la fédération pour examen et suggestions, s'il y a lieu.	Les projets de conventions collectives de travail <b>des syndicats affiliés</b> doivent être transmis sur demande <b>à la coordination</b> <del>aux coordonnateurs</del> de la fédération pour examen et suggestions, s'il y a lieu.	Les projets de conventions collectives de travail <b>des syndicats affiliés</b> doivent être transmis sur demande <b>à la coordination</b> <del>aux coordonnateurs</del> de la fédération pour examen et suggestions, s'il y a lieu.
<b>CHAPITRE III - CONGRÈS FÉDÉRAL</b>	<b>Recommandation du comité des statuts et règlements</b>	<b>Recommandation du bureau</b>
<b>3.12 ÉLECTIONS</b>	<b>3.12 ÉLECTIONS</b>	<b>3.12 ÉLECTIONS</b>
La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection sont élus par le bureau fédéral tel que prévu dans les	<b>La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection sont élus par le bureau fédéral tel que prévu dans les</b>	<b>La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection sont élus par le bureau fédéral tel que prévu dans les</b>



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

<p>règles de procédure d'élection de la Fédération du commerce (CSN). Ils ne sont éligibles à aucun poste.</p> <p>La ou le secrétaire d'élections prend charge des bulletins de candidatures qu'il doit conserver jusqu'à l'installation des élu-es.</p> <p>À toute élection, la présidente ou le président d'élections doit nommer des scrutatrices ou des scrutateurs. Ceux-ci recueillent les bulletins de vote, les comptent, en font le dépouillement et communiquent le résultat à la présidente ou au président d'élections. Les bulletins de vote doivent être remis à la ou au secrétaire d'élections. La présidente ou le président d'élections peut se faire assister des personnes qu'il désigne.</p> <p>Le congrès élit les membres du comité exécutif, du comité de surveillance des finances et autres comités formés par le congrès. Les délégué-es des syndicats regroupés par secteur élisent leurs représentantes ou leurs représentants de sous-secteurs aux comités de liaison. Les délégué-es des syndicats à sections se réunissent avec le secteur dans lequel ils travaillent.</p>	<p><b>Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN). Ils ne sont éligibles à aucun poste.</b></p> <p><b>Le Code d'éthique sur les élections à la Fédération du commerce (CSN), se voulant un énoncé des valeurs auxquelles adhère la fédération, doit servir de guide à toute personne pour l'orienter sur les comportements à adopter dans le cadre du processus électoral à la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><b>Pour les élections au comité exécutif ainsi qu'au comité de surveillance des finances de la fédération du commerce (CSN), voir les Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><b>La ou le secrétaire d'élection prend charge de toutes les candidatures officielles qu'il doit conserver jusqu'à l'installation des élu-es.</b></p> <p><b>Les élections des comités de liaison des secteurs ont lieu avant l'élection au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et autres comités.</b></p>	<p><b>Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN). Ils ne sont éligibles à aucun poste.</b></p> <p><b>Le Code d'éthique sur les élections à la Fédération du commerce (CSN), se voulant un énoncé des valeurs auxquelles adhère la fédération, doit servir de guide à toute personne pour l'orienter sur les comportements à adopter dans le cadre du processus électoral à la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><b>Pour les élections au comité exécutif ainsi qu'au comité de surveillance des finances de la fédération du commerce (CSN), voir les Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><b>La ou le secrétaire d'élection prend charge de toutes les candidatures officielles qu'il doit conserver jusqu'à l'installation des élu-es.</b></p> <p><b>Les élections des comités de liaison des secteurs ont lieu avant l'élection au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et autres comités.</b></p>
---	---	---

<p>Les élections des comités de liaison ont lieu avant l'élection du comité exécutif, du comité de surveillance des finances et autres comités.</p> <p>Une déclaration de candidature est instituée pour les délégué-es qui désirent se présenter à l'un des postes du comité exécutif, du comité de surveillance des finances, ainsi qu'aux postes de représentantes ou représentants de sous-secteurs aux comités de liaison.</p> <p>La candidate ou le candidat doit être délégué officiel (en vertu de l'article 3.5), remplir et signer un formulaire préparé à cette fin par la fédération et le faire contresigner par trois délégué-es officiels. Pour la candidate ou le candidat à un poste de représentante ou de représentant de sous-secteur, le formulaire doit être contresigné par trois délégué-es officiels provenant de ce même sous-secteur. En cas d'absence du nombre suffisant de délégué-es officiels dans un sous-secteur, les délégué-es officiels de l'ensemble du même secteur pourront signer le formulaire. Ce formulaire doit être remis à la ou au secrétaire d'élections au plus tard au moment prévu à l'ordre du jour du congrès. La ou le secrétaire d'élections</p>	<p><b>Pour les élections aux comités de liaison des secteurs, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de liaison de la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><del>La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection sont élus par le bureau fédéral tel que prévu dans les règles de procédure d'élection de la Fédération du commerce (CSN). Ils ne sont éligibles à aucun poste.</del></p> <p><del>La ou le secrétaire d'élections prend charge des bulletins de candidatures qu'il doit conserver jusqu'à l'installation des élu-es.</del></p> <p><del>À toute élection, la présidente ou le président d'élections doit nommer des scrutatrices ou des scrutateurs. Ceux-ci recueillent les bulletins de vote, les comptent, en font le dépouillement et communiquent le résultat à la présidente ou au président d'élections. Les bulletins de vote doivent être remis à la ou au secrétaire d'élections. La présidente ou le président d'élections peut se faire assister des personnes qu'il désigne.</del></p> <p><del>Le congrès élit les membres du comité exécutif, du comité de surveillance des</del></p>	<p><b>Pour les élections aux comités de liaison des secteurs, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de liaison de la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><del>La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection sont élus par le bureau fédéral tel que prévu dans les règles de procédure d'élection de la Fédération du commerce (CSN). Ils ne sont éligibles à aucun poste.</del></p> <p><del>La ou le secrétaire d'élections prend charge des bulletins de candidatures qu'il doit conserver jusqu'à l'installation des élu-es.</del></p> <p><del>À toute élection, la présidente ou le président d'élections doit nommer des scrutatrices ou des scrutateurs. Ceux-ci recueillent les bulletins de vote, les comptent, en font le dépouillement et communiquent le résultat à la présidente ou au président d'élections. Les bulletins de vote doivent être remis à la ou au secrétaire d'élections. La présidente ou le président d'élections peut se faire assister des personnes qu'il désigne.</del></p> <p><del>Le congrès élit les membres du comité exécutif, du comité de surveillance des</del></p>
--	--	--

<p>remet au candidat une copie paraphée des dits formulaires.</p> <p>La candidate ou le candidat doit indiquer, sur le formulaire préparé à cette fin, à quel poste il désire se présenter.</p> <p>La ou le secrétaire d'élections remet à la présidente ou au président d'élections, les formulaires qu'il a reçus dans les conditions et les délais prescrits. Seuls les candidats ayant dûment rempli et remis le formulaire et déclaration de candidature pourront être mis en nomination lors des élections.</p> <p>Une liste des candidats aux postes électifs de la fédération est distribuée aux délégués le jour même des élections, donnant un minimum d'information sur leur statut (curriculum syndical).</p> <p>Un dernier rapport des lettres de créance est produit la veille du jour des élections ou tel que prévu à l'ordre du jour du congrès. Suite à ce rapport, une vérification des bulletins de candidature que lui a remis la ou le secrétaire d'élections est effectuée. La présidente ou le président d'élections doit procéder à la mise en nomination officielle des candidats.</p>	<p><del>finances et autres comités formés par le congrès. Les délégués des syndicats regroupés par secteur élisent leurs représentantes ou leurs représentants de sous-secteurs aux comités de liaison. Les délégués des syndicats à sections se réunissent avec le secteur dans lequel ils travaillent.</del></p> <p><del>Les élections des comités de liaison ont lieu avant l'élection du comité exécutif, du comité de surveillance des finances et autres comités.</del></p> <p><del>Une déclaration de candidature est instituée pour les délégués qui désirent se présenter à l'un des postes du comité exécutif, du comité de surveillance des finances, ainsi qu'aux postes de représentantes ou représentants de sous-secteurs aux comités de liaison.</del></p> <p><del>La candidate ou le candidat doit être délégué officiel (en vertu de l'article 3.5), remplir et signer un formulaire préparé à cette fin par la fédération et le faire contresigner par trois délégués officiels. Pour la candidate ou le candidat à un poste de représentante ou de représentant de sous-secteur, le formulaire doit être contresigné par trois délégués officiels provenant de ce même sous-secteur. En</del></p>	<p><del>finances et autres comités formés par le congrès. Les délégués des syndicats regroupés par secteur élisent leurs représentantes ou leurs représentants de sous-secteurs aux comités de liaison. Les délégués des syndicats à sections se réunissent avec le secteur dans lequel ils travaillent.</del></p> <p><del>Les élections des comités de liaison ont lieu avant l'élection du comité exécutif, du comité de surveillance des finances et autres comités.</del></p> <p><del>Une déclaration de candidature est instituée pour les délégués qui désirent se présenter à l'un des postes du comité exécutif, du comité de surveillance des finances, ainsi qu'aux postes de représentantes ou représentants de sous-secteurs aux comités de liaison.</del></p> <p><del>La candidate ou le candidat doit être délégué officiel (en vertu de l'article 3.5), remplir et signer un formulaire préparé à cette fin par la fédération et le faire contresigner par trois délégués officiels. Pour la candidate ou le candidat à un poste de représentante ou de représentant de sous-secteur, le formulaire doit être contresigné par trois délégués officiels provenant de ce même sous-secteur. En</del></p>
--	---	---

<p>Procédure d'élections On procède aux mises en nomination dans l'ordre suivant : présidence, vice-présidence, secrétariat général, trésorerie, et trois membres du comité de surveillance des finances.</p> <p>Une proposeuse ou un proposeur suffit pour la mise en nomination d'une candidate ou d'un candidat.</p> <p>Toute candidate ou candidat doit être délégué-e officiel ou être salarié-e de la Fédération du commerce inc. (CSN), avoir dûment rempli son bulletin de candidature, être présent dans la salle ou, en cas d'absence, avoir transmis par écrit à la ou au secrétaire des élections son acceptation de la candidature qu'il a posée à une charge déterminée.</p> <p>La présidente ou le président des élections doit toujours demander au candidat s'il accepte d'être mis en nomination. En cas d'absence d'un candidat, la procédure prévue au paragraphe précédent s'applique.</p> <p>Jusqu'au moment du vote, un candidat peut retirer sa candidature. Il doit en aviser, par écrit, la présidente ou le</p>	<p><del>cas d'absence du nombre suffisant de délégué-es officiels dans un sous-secteur, les délégué-es officiels de l'ensemble du même secteur pourront signer le formulaire. Ce formulaire doit être remis à la ou au secrétaire d'élections au plus tard au moment prévu à l'ordre du jour du congrès. La ou le secrétaire d'élections remet au candidat une copie paraphée des dits formulaires.</del></p> <p><del>La candidate ou le candidat doit indiquer, sur le formulaire préparé à cette fin, à quel poste il désire se présenter.</del></p> <p><del>La ou le secrétaire d'élections remet à la présidente ou au président d'élections, les formulaires qu'il a reçus dans les conditions et les délais prescrits. Seuls les candidats ayant dûment rempli et remis le formulaire et déclaration de candidature pourront être mis en nomination lors des élections.</del></p> <p><del>Une liste des candidats aux postes électifs de la fédération est distribuée aux délégués le jour même des élections, donnant un minimum d'information sur leur statut (curriculum syndical).</del></p> <p><del>Un dernier rapport des lettres de créance est produit la veille du jour des élections ou</del></p>	<p><del>cas d'absence du nombre suffisant de délégué-es officiels dans un sous-secteur, les délégué-es officiels de l'ensemble du même secteur pourront signer le formulaire. Ce formulaire doit être remis à la ou au secrétaire d'élections au plus tard au moment prévu à l'ordre du jour du congrès. La ou le secrétaire d'élections remet au candidat une copie paraphée des dits formulaires.</del></p> <p><del>La candidate ou le candidat doit indiquer, sur le formulaire préparé à cette fin, à quel poste il désire se présenter.</del></p> <p><del>La ou le secrétaire d'élections remet à la présidente ou au président d'élections, les formulaires qu'il a reçus dans les conditions et les délais prescrits. Seuls les candidats ayant dûment rempli et remis le formulaire et déclaration de candidature pourront être mis en nomination lors des élections.</del></p> <p><del>Une liste des candidats aux postes électifs de la fédération est distribuée aux délégués le jour même des élections, donnant un minimum d'information sur leur statut (curriculum syndical).</del></p> <p><del>Un dernier rapport des lettres de créance est produit la veille du jour des élections ou</del></p>
--	---	---

<p>président des élections.</p> <p>Lorsque tous les candidats à une même charge de la direction de la Fédération du commerce inc. (CSN), ont été mis en nomination, la présidente ou le président des élections déclare les nominations closes à cette charge.</p> <p>S'il n'y a ou s'il ne reste qu'une candidature sur les rangs à l'une ou l'autre charge, la présidente ou le président le proclame élu par acclamation.</p> <p>Si, au contraire, il y a plusieurs candidatures à une même charge, il y a vote au scrutin secret aux conditions énoncées dans le présent chapitre.</p> <p>Des bureaux de votation sont ouverts tel que prévu à l'ordre du jour du congrès; ces bureaux de votation avec isolement sont établis près de la salle du congrès. La ou le secrétaire des élections assigne une greffière ou un greffier et une ou un secrétaire à chaque bureau de votation.</p> <p>La ou le secrétaire des élections fait imprimer d'avance des bulletins de vote. Les noms des candidats à chacune des charges contestées apparaissent sur des bulletins distincts et de couleurs</p>	<p><del>tel que prévu à l'ordre du jour du congrès. Suite à ce rapport, une vérification des bulletins de candidature que lui a remis la ou le secrétaire d'élections est effectuée. La présidente ou le président d'élections doit procéder à la mise en nomination officielle des candidats.</del></p> <p><b>Procédure d'élections</b> On procède aux mises en nomination dans l'ordre suivant : présidence, vice-présidence, secrétariat général, trésorerie, et trois membres du comité de surveillance des finances.</p> <p><del>Une proposeuse ou un proposeur suffit pour la mise en nomination d'une candidate ou d'un candidat.</del></p> <p><del>Toute candidate ou candidat doit être délégué e officiel ou être salarié e de la Fédération du commerce inc. (CSN), avoir dûment rempli son bulletin de candidature, être présent dans la salle ou, en cas d'absence, avoir transmis par écrit à la ou au secrétaire des élections son acceptation de la candidature qu'il a posée à une charge déterminée.</del></p> <p><del>La présidente ou le président des élections doit toujours demander au candidat s'il accepte d'être mis en nomination. En cas</del></p>	<p>tel que prévu à l'ordre du jour du congrès. Suite à ce rapport, une vérification des bulletins de candidature que lui a remis la ou le secrétaire d'élections est effectuée. La présidente ou le président d'élections doit procéder à la mise en nomination officielle des candidats.</p> <p><b>Procédure d'élections</b> On procède aux mises en nomination dans l'ordre suivant : présidence, vice-présidence, secrétariat général, trésorerie, et trois membres du comité de surveillance des finances.</p> <p>Une proposeuse ou un proposeur suffit pour la mise en nomination d'une candidate ou d'un candidat.</p> <p>Toute candidate ou candidat doit être délégué e officiel ou être salarié e de la Fédération du commerce inc. (CSN), avoir dûment rempli son bulletin de candidature, être présent dans la salle ou, en cas d'absence, avoir transmis par écrit à la ou au secrétaire des élections son acceptation de la candidature qu'il a posée à une charge déterminée.</p> <p>La présidente ou le président des élections doit toujours demander au candidat s'il</p>
--	---	--

<p>différentes.</p> <p>La ou le secrétaire des élections fait préparer d'avance la liste des délégué-es officiels, par ordre alphabétique et répartit cette liste de manière que le greffier de chaque bureau de votation ait un nombre à peu près égal de noms. À chaque bureau de votation, les lettres de l'alphabet, en gros caractère, servent de guide aux délégué-es dont les noms commencent par telle ou telle lettre.</p> <p>Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de votation doit porter, bien en vue, son insigne de congressiste.</p> <p>Pendant la séance suivante du congrès, la présidente ou le président des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente ou le président des élections proclame les élu-es et procède à l'installation des dirigeantes et dirigeants choisis pour former le comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN), à la clôture du congrès.</p>	<p><del>d'absence d'un candidat, la procédure prévue au paragraphe précédent s'applique.</del></p> <p><del>Jusqu'au moment du vote, un candidat peut retirer sa candidature. Il doit en aviser, par écrit, la présidente ou le président des élections.</del></p> <p><del>Lorsque tous les candidats à une même charge de la direction de la Fédération du commerce inc. (CSN), ont été mis en nomination, la présidente ou le président des élections déclare les nominations closes à cette charge.</del></p> <p><del>S'il n'y a ou s'il ne reste qu'une candidature sur les rangs à l'une ou l'autre charge, la présidente ou le président le proclame élu par acclamation.</del></p> <p><del>Si, au contraire, il y a plusieurs candidatures à une même charge, il y a vote au scrutin secret aux conditions énoncées dans le présent chapitre.</del></p> <p><del>Des bureaux de votation sont ouverts tel que prévu à l'ordre du jour du congrès; ces bureaux de votation avec isolement sont établis près de la salle du congrès. La ou le secrétaire des élections assigne une greffière ou un greffier et une ou un</del></p>	<p><del>d'absence d'un candidat, la procédure prévue au paragraphe précédent s'applique.</del></p> <p><del>Jusqu'au moment du vote, un candidat peut retirer sa candidature. Il doit en aviser, par écrit, la présidente ou le président des élections.</del></p> <p><del>Lorsque tous les candidats à une même charge de la direction de la Fédération du commerce inc. (CSN), ont été mis en nomination, la présidente ou le président des élections déclare les nominations closes à cette charge.</del></p> <p><del>S'il n'y a ou s'il ne reste qu'une candidature sur les rangs à l'une ou l'autre charge, la présidente ou le président le proclame élu par acclamation.</del></p> <p><del>Si, au contraire, il y a plusieurs candidatures à une même charge, il y a vote au scrutin secret aux conditions énoncées dans le présent chapitre.</del></p> <p><del>Des bureaux de votation sont ouverts tel que prévu à l'ordre du jour du congrès; ces bureaux de votation avec isolement sont établis près de la salle du congrès. La ou le secrétaire des élections assigne une greffière ou un greffier et une ou un</del></p>
--	---	---

	<p>secrétaire à chaque bureau de votation.</p> <p><del>La ou le secrétaire des élections fait imprimer d'avance des bulletins de vote. Les noms des candidats à chacune des charges contestées apparaissent sur des bulletins distincts et de couleurs différentes.</del></p> <p><del>La ou le secrétaire des élections fait préparer d'avance la liste des délégué-es officiels, par ordre alphabétique et répartit cette liste de manière que le greffier de chaque bureau de votation ait un nombre à peu près égal de noms. À chaque bureau de votation, les lettres de l'alphabet, en gros caractère, servent de guide aux délégué-es dont les noms commencent par telle ou telle lettre.</del></p> <p><del>Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de votation doit porter, bien en vue, son insigne de congressiste.</del></p> <p><del>Pendant la séance suivante du congrès, la présidente ou le président des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente ou le président des élections proclame les élues et procède à l'installation des dirigeantes et dirigeants choisis pour former le comité</del></p>	<p>secrétaire à chaque bureau de votation.</p> <p><del>La ou le secrétaire des élections fait imprimer d'avance des bulletins de vote. Les noms des candidats à chacune des charges contestées apparaissent sur des bulletins distincts et de couleurs différentes.</del></p> <p><del>La ou le secrétaire des élections fait préparer d'avance la liste des délégué-es officiels, par ordre alphabétique et répartit cette liste de manière que le greffier de chaque bureau de votation ait un nombre à peu près égal de noms. À chaque bureau de votation, les lettres de l'alphabet, en gros caractère, servent de guide aux délégué-es dont les noms commencent par telle ou telle lettre.</del></p> <p><del>Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de votation doit porter, bien en vue, son insigne de congressiste.</del></p> <p><del>Pendant la séance suivante du congrès, la présidente ou le président des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente ou le président des élections proclame les élues et procède à l'installation des dirigeantes et dirigeants choisis pour former le comité</del></p>
--	---	---



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

	exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN), à la clôture du congrès.	exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN), à la clôture du congrès.
3.13 CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION	3.13 CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION	3.13 CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION
<p>L'installation des membres du comité exécutif a lieu à la clôture du congrès selon la procédure établie dans le Code des règles de procédure de la CSN pour l'installation des membres du comité exécutif de la CSN ou selon la procédure suivante :</p> <p>La présidente ou le président d'élections invite les délégué-es à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif de la fédération selon le cérémonial suivant :</p> <p>« Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élu-es en qualité de membres du comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN).</p> <p>Vous connaissez déjà les droits et devoirs de vos charges respectives, et vous connaissez également la déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN et de la Fédération du commerce inc. (CSN).</p>	<p><b>La présidente ou le président d'élection procède à l'installation des membres du comité exécutif selon le cérémonial prévu aux Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><del>L'installation des membres du comité exécutif a lieu à la clôture du congrès selon la procédure établie dans le Code des règles de procédure de la CSN pour l'installation des membres du comité exécutif de la CSN ou selon la procédure suivante :</del></p> <p><del>La présidente ou le président d'élections invite les délégué-es à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif de la fédération selon le cérémonial suivant :</del></p> <p><del>« Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élu-es en qualité de membres du comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN).</del></p> <p><del>Vous connaissez déjà les droits et devoirs</del></p>	<p><b>La présidente ou le président d'élection procède à l'installation des membres du comité exécutif selon le cérémonial prévu aux Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN).</b></p> <p><del>L'installation des membres du comité exécutif a lieu à la clôture du congrès selon la procédure établie dans le Code des règles de procédure de la CSN pour l'installation des membres du comité exécutif de la CSN ou selon la procédure suivante :</del></p> <p><del>La présidente ou le président d'élections invite les délégué-es à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif de la fédération selon le cérémonial suivant :</del></p> <p><del>« Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élu-es en qualité de membres du comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN).</del></p> <p><del>Vous connaissez déjà les droits et devoirs</del></p>



## Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

<p>Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès fédéral a mise en vous ? »</p> <p>L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent : « <i>Je le promets sur l'honneur.</i> »</p> <p>Le congrès : « <i>Nous en sommes témoins.</i> »</p> <p>La présidente ou le président d'élections : « <i>Que les travailleuses, travailleurs et la classe ouvrière vous soient en aide.</i> »</p>	<p><del>de vos charges respectives, et vous connaissez également la déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN et de la Fédération du commerce inc. (CSN).</del></p> <p><del>Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès fédéral a mise en vous ? »</del></p> <p><del>L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent : « <i>Je le promets sur l'honneur.</i> »</del></p> <p><del>Le congrès : « <i>Nous en sommes témoins.</i> »</del></p> <p><del>La présidente ou le président d'élections : « <i>Que les travailleuses, travailleurs et la classe ouvrière vous soient en aide.</i> »</del></p>	<p><del>de vos charges respectives, et vous connaissez également la déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN et de la Fédération du commerce inc. (CSN).</del></p> <p><del>Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès fédéral a mise en vous ? »</del></p> <p><del>L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent : « <i>Je le promets sur l'honneur.</i> »</del></p> <p><del>Le congrès : « <i>Nous en sommes témoins.</i> »</del></p> <p><del>La présidente ou le président d'élections : « <i>Que les travailleuses, travailleurs et la classe ouvrière vous soient en aide.</i> »</del></p>
<p><b>CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF</b></p>	<p><b>Recommandation du comité des statuts et règlements</b></p>	<p><b>Recommandation du bureau</b></p>
<p>4.10 RESPONSABILITÉS DE LA TRÉSORIÈRE OU DU TRÉSORIER</p>	<p>4.10 RESPONSABILITÉS DE LA TRÉSORIÈRE OU DU TRÉSORIER</p>	<p>4.10 RESPONSABILITÉS DE LA TRÉSORIÈRE OU DU TRÉSORIER</p>
<p>La trésorière ou le trésorier a la garde des fonds, propriétés et valeurs de la fédération. Il reçoit tous les argents dus à la fédération par les syndicats affiliés ou autres organisations et en donne</p>	<p>La trésorière ou le trésorier a la garde des fonds, propriétés et valeurs de la fédération. Il reçoit tous les argents dus à la fédération par les syndicats affiliés ou autres organisations et en donne</p>	<p>La trésorière ou le trésorier a la garde des fonds, propriétés et valeurs de la fédération. Il reçoit tous les argents dus à la fédération par les syndicats affiliés ou autres organisations et en donne</p>

<p>quittance. Il effectue tous les paiements par transaction bancaire ou par chèque portant sa signature et celle de la présidente ou du président. Il doit déposer sans délai l'argent et les chèques dans une institution financière.</p> <p>Toutes les dépenses ne sont remboursées que sur présentation de pièces justificatives. Les dépenses non prévues ne sont payées que sur autorisation du comité exécutif.</p> <p>Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif.</p> <p>Il doit fournir, sur demande, les livres de comptabilité et toutes les pièces justificatives nécessaires aux membres du comité de surveillance des finances. Il en est de même dans le cas d'une représentante ou d'un représentant autorisé par le comité exécutif de la CSN.</p> <p>La trésorière ou le trésorier doit produire un rapport financier à chaque réunion régulière du conseil fédéral, du congrès et régulièrement aux réunions du bureau fédéral.</p>	<p>quittance. Il effectue tous les paiements par transaction bancaire ou par chèque portant sa signature et celle de la présidente ou du président <b>ou de la ou du secrétaire général</b>. Il doit déposer sans délai l'argent et les chèques dans une institution financière.</p>	<p>quittance. Il effectue tous les paiements par transaction bancaire ou par chèque portant sa signature et celle de la présidente ou du président <b>ou de la ou du secrétaire général</b>. Il doit déposer sans délai l'argent et les chèques dans une institution financière.</p>
--	--	--

<p>À l'expiration de son terme d'office ou s'il doit laisser sa charge au cours de son mandat, la trésorière ou le trésorier fait rapport au bureau fédéral de l'état des finances. Il collabore, avec le comité de surveillance des finances afin que les livres soient vérifiés avant son départ. Il transmet à son successeur, tous les documents et propriétés de la fédération qui étaient sous sa garde.</p>		
<p><b>CHAPITRE VII - SECTEURS</b></p>	<p><b>Recommandation du comité des statuts et règlements</b></p>	<p><b>Recommandation du bureau</b></p>
<p><b>7.2 RÉUNIONS</b></p>	<p><b>7.2 RÉUNIONS</b></p>	<p><b>7.2 RÉUNIONS</b></p>
<p>Les syndicats d'un secteur se réunissent autant de fois que le plan de travail adopté par le bureau fédéral le prévoit.</p> <p>La convocation est faite par le comité de liaison du secteur ou par le comité exécutif de la fédération. Vingt pour cent (20 %) des syndicats d'un secteur peuvent exiger par écrit la tenue d'une rencontre.</p> <p>De plus, tel que prévu aux articles 3.1 et 6.5, une assemblée sectorielle est prévue pour permettre aux comités de liaison des secteurs de présenter leur bilan d'activités et, s'il y a lieu, d'adopter un nouveau plan de travail.</p>	<p>Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité de liaison. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être</p>	<p>Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité de liaison. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être</p>



## Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

<p>Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité de liaison. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être délégué officiel de son syndicat et remplir le formulaire de mise en candidature prévu à l'article 3.12 des présents statuts et règlements.</p>	<p>délégué officiel de son syndicat et remplir le formulaire de mise en candidature prévu à l'article 3.12 des présents statuts et règlements.</p> <p><b>Pour les élections aux comités de liaison des secteurs, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de liaison de la Fédération du commerce (CSN).</b></p>	<p>délégué officiel de son syndicat et remplir le formulaire de mise en candidature prévu à l'article 3.12 des présents statuts et règlements.</p> <p><b>Pour les élections aux comités de liaison des secteurs, voir les Règles de procédure d'élection aux comités de liaison de la Fédération du commerce (CSN).</b></p>
<p>7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE</p>	<p>7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE</p>	<p>7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE</p>
<p>La délégation des syndicats aux assemblées de secteurs est la même qu'au congrès.</p> <p>Cependant les syndicats à sections ont droit de siéger aux assemblées sectorielles correspondant à leur section. Les délégués des syndicats doivent cependant travailler dans les secteurs où ils siègent. Le nombre de membres cotisants de la ou des sections d'un même secteur, détermine le nombre de délégués du syndicat à ce secteur.</p> <p>Les salarié-es de la fédération ayant des dossiers dans le secteur convoqué peuvent assister à ces assemblées sectorielles avec droit de parole, mais sans droit de vote.</p> <p>La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes</p>	<p>La délégation des syndicats aux assemblées de secteurs est la même qu'au congrès.</p> <p>Cependant les syndicats à sections ont droit de siéger aux assemblées sectorielles correspondant à leur section. Les délégués des syndicats doivent cependant travailler dans les secteurs où ils siègent. Le nombre de membres cotisants de la ou des sections d'un même secteur, détermine le nombre de délégués du syndicat à ce secteur.</p> <p>Les salarié-es de la fédération ayant des dossiers dans le secteur convoqué peuvent assister à ces assemblées sectorielles avec droit de parole, mais sans droit de vote.</p> <p>La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes</p>	<p>La délégation des syndicats aux assemblées de secteurs est la même qu'au congrès.</p> <p>Cependant les syndicats à sections ont droit de siéger aux assemblées sectorielles correspondant à leur section. Les délégués des syndicats doivent cependant travailler dans les secteurs où ils siègent. Le nombre de membres cotisants de la ou des sections d'un même secteur, détermine le nombre de délégués du syndicat à ce secteur.</p> <p>Les salarié-es de la fédération ayant des dossiers dans le secteur convoqué peuvent assister à ces assemblées sectorielles avec droit de parole, mais sans droit de vote.</p> <p>La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes</p>



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

<p>sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. Les assemblées sont présidées par un membre du comité de liaison désigné par celui-ci. L'assemblée se désigne une ou un secrétaire d'assemblée. Une assemblée ne peut siéger sans la présence d'au moins un membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.</p>	<p>sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. <b>Le comité de liaison désigne, parmi ses membres, une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'assemblée.</b> <del>Les assemblées sont présidées par un membre du comité de liaison désigné par celui-ci. L'assemblée se désigne une ou un secrétaire d'assemblée.</del> Une assemblée ne peut siéger sans la présence d'au moins un membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.</p>	<p>sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. <b>Le comité de liaison désigne, parmi ses membres, une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'assemblée.</b> <del>Les assemblées sont présidées par un membre du comité de liaison désigné par celui-ci. L'assemblée se désigne une ou un secrétaire d'assemblée.</del> Une assemblée ne peut siéger sans la présence d'au moins un membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.</p>
<p><b>CHAPITRE VIII - COMITÉS</b></p>	<p><b>Recommandation du comité des statuts et règlements</b></p>	<p><b>Recommandation du bureau</b></p>
<p>COMPOSITION ET MANDATS</p>	<p>8.1 COMPOSITION ET MANDATS</p>	<p>8.1 COMPOSITION ET MANDATS</p>
<p>a) Comité des femmes Le comité des femmes est composé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Il voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions des femmes ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail</p>	<p>a) <del>Comité des femmes</del> <b>Comité de la condition féminine</b> Le comité <del>des femmes</del> <b>de la condition féminine</b> est composé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Il voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions des femmes ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.</p>	<p>a) <del>Comité des femmes</del> <b>Comité de la condition féminine</b> Le comité <del>des femmes</del> <b>de la condition féminine</b> est composé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Il voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions des femmes ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.</p>

<p>b) Comité de santé-sécurité-environnement Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleurs et travailleuses de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.</p> <p>c) Comité de coordination de la formation Le comité de coordination de la formation est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sept (7) formatrices et formateurs élus par le bureau fédéral;</li> <li>- quatre (4) salarié-es nommés par l'équipe provinciale;</li> <li>- la coordination fédérale responsable de la formation.</li> </ul> <p>Il voit à coordonner les activités de formation pour les syndicats de la fédération.</p>	<p>b) Comité de santé-sécurité-environnement Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleurs et travailleuses de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.</p> <p>c) Comité de coordination de la formation Le comité de coordination de la formation est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sept (7) formatrices et formateurs élus par le bureau fédéral;</li> <li>- <b>un minimum de</b> quatre (4) salarié-es nommés par l'équipe provinciale;</li> <li>- la coordination fédérale responsable de la formation.</li> </ul> <p>Il voit à coordonner les activités de formation pour les syndicats de la fédération.</p>	<p>b) Comité de santé-sécurité-environnement Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de trois (3) membres élus par le bureau fédéral. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités de liaison des secteurs pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleurs et travailleuses de la fédération, à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.</p> <p>c) Comité de coordination de la formation Le comité de coordination de la formation est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sept (7) <del>formatrices et formateurs</del> <b>formatrices et militants et militants provenant des syndicats affiliés</b> élu-es par le bureau fédéral;</li> <li>- <b>un minimum de</b> quatre (4) salarié-es nommés par l'équipe provinciale;</li> <li>- la coordination fédérale responsable de la formation.</li> </ul> <p>Il voit à coordonner les activités de formation pour les syndicats de la fédération.</p>
--	---	--



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

À chacun de ces comités s'ajoute un membre du comité exécutif de la fédération tel que désigné par celui-ci.	À chacun de ces comités s'ajoute un membre du comité exécutif de la fédération tel que désigné par celui-ci.	À chacun de ces comités s'ajoute un membre du comité exécutif de la fédération tel que désigné par celui-ci.
<b>CHAPITRE IX - COORDINATION</b>	<b>Recommandation du comité des statuts et règlements</b>	<b>Recommandation du bureau</b>
<b>FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DES COORDONNATEURS</b>	<b>9.1 FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA COORDINATION DES COORDONNATEURS</b>	<b>9.1 FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA COORDINATION DES COORDONNATEURS</b>
<p>Les coordonnateurs ont pour fonction principale de coordonner, planifier et surveiller la mise en application des politiques de négociation et de conventions collectives de travail, telles que déterminées par le congrès, par le conseil fédéral ou par le bureau fédéral.</p> <p>Ils relèvent, dans l'exercice de leurs fonctions, du bureau fédéral et du comité exécutif.</p> <p>À cette fin, ils dirigent, coordonnent et planifient le travail des salarié-es de la fédération.</p> <p>En application de l'article 1.12 des statuts et règlements de la fédération, ils établissent les mécanismes nécessaires pour que tout projet de convention collective de travail ou tout autre projet d'amendements à une convention collective de travail à être négociée leur parvienne.</p>	<p><del>Les coordonnateurs ont</del> <b>La coordination a</b> pour fonction principale de coordonner, planifier et surveiller la mise en application des politiques de négociation et de conventions collectives de travail, telles que déterminées par le congrès, par le conseil fédéral ou par le bureau fédéral.</p> <p><del>Ils relèvent, dans l'exercice de leurs fonctions,</del> <b>La coordination relève, dans l'exercice de ses fonctions,</b> du bureau fédéral et du comité exécutif.</p> <p>À cette fin, <del>ils dirigent, coordonnent et planifient</del> <b>elle dirige, coordonne et planifie</b> le travail des salarié-es de la fédération.</p> <p>En application de l'article 1.12 des statuts et règlements de la fédération, <del>ils établissent</del> <b>la coordination établit</b> les mécanismes nécessaires pour que tout projet de convention collective de travail ou tout autre projet d'amendements à une</p>	<p><b>La coordination a pour fonction principale de coordonner, planifier et surveiller la mise en application des politiques de négociation et de convention collective de travail, tel que déterminé par le congrès, par le conseil fédéral ou par le bureau fédéral.</b></p> <p><b>Elle dirige, coordonne et planifie le travail des salarié-es de la fédération.</b></p> <p><b>Lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'elle le juge à propos, après consultation avec les intéressé-es, la coordination peut intervenir directement dans leurs négociations.</b></p> <p><b>Elle relève, dans l'exercice de ses fonctions, du bureau fédéral et du comité exécutif.</b></p> <p><b>La coordination présente au bureau fédéral un rapport de ses activités, de son travail et de celui des salarié-es de</b></p>

<p>Les coordonnateurs présentent au bureau fédéral un rapport de leurs activités, de leur travail et de celui des salarié-es de la fédération.</p> <p>Lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'ils jugent à propos, après consultation avec les intéressés, les coordonnateurs peuvent intervenir directement dans les négociations.</p> <p>Ils font également un rapport écrit au congrès et au conseil fédéral.</p> <p>Ils assistent aux réunions du comité exécutif, du bureau fédéral, du conseil fédéral et au congrès de la fédération sans droit de vote.</p>	<p>convention collective de travail à être négociée leur parvienne.</p> <p><del>Les coordonnateurs présentent</del> <b>La coordination présente</b> au bureau fédéral un rapport de ses activités, de son travail et de celui des salarié-es de la fédération.</p> <p>Lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'ils jugent <b>elle le juge</b> à propos, après consultation avec les intéressés, les coordonnateurs peuvent la coordination peut intervenir directement dans les négociations.</p> <p><del>Ils font</del> <b>La coordination fait</b> également un rapport écrit au congrès et au conseil fédéral.</p> <p><del>Ils assistent</del> <b>Elle assiste</b> aux réunions du comité exécutif, du bureau fédéral, du conseil fédéral et au congrès de la fédération sans droit de vote.</p>	<p><b>la fédération. Elle assiste aux réunions du comité exécutif et du bureau fédéral.</b></p> <p><b>La coordination assiste au conseil fédéral et au congrès fédéral sans droit de vote. Elle doit faire un rapport écrit à ces deux instances fédérales.</b></p> <p><del>Les coordonnateurs ont pour fonction principale de coordonner, planifier et surveiller la mise en application des politiques de négociation et de conventions collectives de travail, telles que déterminées par le congrès, par le conseil fédéral ou par le bureau fédéral.</del></p> <p><del>Ils relèvent, dans l'exercice de leurs fonctions, du bureau fédéral et du comité exécutif.</del></p> <p><del>À cette fin, ils dirigent, coordonnent et planifient le travail des salarié-es de la fédération.</del></p> <p><del>En application de l'article 1.12 des statuts et règlements de la fédération, ils établissent les mécanismes nécessaires pour que tout projet de convention collective de travail ou tout autre projet d'amendements à une convention collective de travail à être négociée leur parvienne.</del></p>
---	--	--

		<p>Les coordonnateurs présentent au bureau fédéral un rapport de leurs activités, de leur travail et de celui des salarié-es de la fédération.</p> <p>Lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'ils jugent à propos, après consultation avec les intéressés, les coordonnateurs peuvent intervenir directement dans les négociations.</p> <p>Ils font également un rapport écrit au congrès et au conseil fédéral.</p> <p>Ils assistent aux réunions du comité exécutif, du bureau fédéral, du conseil fédéral et au congrès de la fédération sans droit de vote.</p>
<b>CHAPITRE X - FINANCES</b>	<b>Recommandation du comité des statuts et règlements</b>	<b>Recommandation du bureau</b>
<b>10.3 COMITÉ DE SURVEILLANCE</b>	<b>10.3 COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES</b>	<b>10.3 COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES</b>
<p>Un comité de surveillance composé de trois membres est élu par le congrès. Les membres du comité de surveillance ne sont éligibles à aucun autre poste au sein de la Fédération du commerce inc. (CSN). Ses attributions sont les suivantes :</p> <p>a) Surveiller les finances incluant le régime de soins dentaires FC et l'application des règlements de la</p>	<p>Un comité de surveillance <b>des finances</b> composé de trois membres est élu par le congrès. Les membres du comité de surveillance <b>des finances</b> ne sont éligibles à aucun autre poste au sein de la Fédération du commerce inc. (CSN). Ses attributions sont les suivantes :</p> <p>a) Surveiller les finances <del>incluant le régime de soins dentaires FC et l'application des règlements de la</del></p>	<p>Un comité de surveillance <b>des finances</b> composé de trois membres est élu par le congrès. Les membres du comité de surveillance <b>des finances</b> ne sont éligibles à aucun autre poste au sein de la Fédération du commerce inc. (CSN). Ses attributions sont les suivantes :</p> <p>a) Surveiller les finances <del>incluant le régime de soins dentaires FC et l'application des règlements de la</del></p>



**Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements**

<p>fédération;</p> <p>b) Examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget;</p> <p>c) Examiner les rapports semestriels de la trésorière ou du trésorier sur l'administration générale de la fédération;</p> <p>d) Faire au comité exécutif, au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès, les recommandations qu'il juge utiles;</p> <p>e) Aviser le conseil fédéral des modifications recommandées par le comité exécutif et le bureau fédéral;</p> <p>Un (1) membre du comité de surveillance désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote au bureau fédéral.</p>	<p>fédération;</p> <p>b) Examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget;</p> <p>c) Examiner les rapports semestriels de la trésorière ou du trésorier sur l'administration générale de la fédération;</p> <p>d) Faire au comité exécutif, au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès, les recommandations qu'il juge utiles;</p> <p>e) Aviser le conseil fédéral des modifications recommandées par le comité exécutif et le bureau fédéral;</p> <p>Un (1) membre du comité de surveillance <b>des finances</b> désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance <b>des finances</b> peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote au bureau fédéral.</p>	<p>fédération;</p> <p>b) Examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget;</p> <p>c) Examiner les rapports semestriels de la trésorière ou du trésorier sur l'administration générale de la fédération;</p> <p>d) Faire au comité exécutif, au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès, les recommandations qu'il juge utiles;</p> <p>e) Aviser le conseil fédéral des modifications recommandées par le comité exécutif et le bureau fédéral;</p> <p>Un (1) membre du comité de surveillance <b>des finances</b> désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance <b>des finances</b> peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote au bureau fédéral.</p>
---	---	---



## Proposition du comité exécutif



## VIE SYNDICALE

Organisé-es pour gagner !

Comme vous avez pu le constater dans le rapport sur la vie syndicale du dernier congrès, l'organisation de la solidarité passe nécessairement par l'implication d'une majorité de membres, car la réponse à nos problèmes doit se faire sur une base collective. C'est pourquoi nous devons constamment aller vers eux pour les écouter et mieux les connaître afin d'identifier les enjeux à collectiviser. Toutes les composantes de la fédération, en plus des dirigeantes et dirigeants des syndicats, se doivent d'être sur le terrain.

Le rapport synthèse de Jean-Noël Grenier, professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et conférencier lors du dernier conseil fédéral, révèle que les modes d'organisation et d'actions syndicales centrés sur la négociation et la gestion de la convention collective ne conviennent plus aux défis actuels et doivent être revus. L'organisation de la solidarité est majoritairement concentrée lors du renouvellement des conventions collectives. C'est là, toute notre efficacité. Toutefois, avec des conventions collectives de plus en plus longues et une approche basée principalement sur la gestion de problèmes individuels, nous avons mis de côté la mission fondamentale d'une organisation syndicale, soit la solidarité et son organisation au quotidien.

Lors du dernier mandat, nous avons voulu remettre de l'avant cette combativité et cette solidarité au sein des équipes régionales ou des suivis effectués par la coordination. Nous avons traduit et mis sur pied, la formation *Organiser la solidarité*, qui nous a permis de former les militantes et les militants des syndicats affiliés ainsi que les membres du bureau fédéral, des comités de liaison et des comités fédéraux. Un groupe de travail composé de salarié-es, accompagné de la coordination, a été créé pour accomplir les travaux sur les clauses de liberté d'action syndicale, lesquelles nous permettent de nous organiser sur le terrain. Enfin, lors de chacune de nos instances, nous avons mis en valeur des syndicats qui ont mené des luttes, en lien avec cette formation.

Vous l'avez lu dans le rapport concernant la proposition sur la vie syndicale lors du dernier congrès; les composantes de la fédération ont été présentes sur le terrain comme jamais, à combattre à vos côtés. La pandémie nous a obligés à nous adapter, mais nous avons su tirer profit des opportunités de cette crise afin de rester près de vous malgré tout, à deux mètres de distance. Cette priorité doit demeurer, car c'est un élément fondamental à la réussite de la proposition que nous vous soumettons. La solidarité ne se crée pas dans nos bureaux, elle se crée sur le terrain, en étant proche des syndicats et des membres.



**Proposition du comité  
exécutif**  
La vie syndicale

Pouvons-nous affirmer que ce travail a porté fruit ? Assurément, mais ce n'est qu'un début ! Nous devons continuer à mettre en place, les conditions nécessaires pour que l'*Organisation de la solidarité* devienne un réflexe et une méthode maîtrisée par le plus grand nombre de nos syndicats. Rappelons-nous que cette méthode nécessite la participation non seulement des structures syndicales, mais du plus grand nombre de membres possible. Bien qu'au départ, un important travail s'impose afin d'élargir le cercle de militantes et militants pour organiser la solidarité, ce travail, en bout de piste, allège les tâches à accomplir puisque celles-ci sont réalisées par un plus grand nombre de personnes. Plus nombreux nous sommes impliqués, plus facilement la solidarité s'organise rendant ainsi notre organisation, nos membres et nos syndicats plus forts ! Nous devons nous donner les moyens de progresser et d'identifier les syndicats où cette méthode de travail peut être un succès. Pour y arriver, nous devons augmenter notre soutien en matière de formation et faciliter son accès. Pour se donner les moyens de nos ambitions, des budgets doivent être déployés pour favoriser et améliorer les techniques enseignées dans cette formation. Pour contourner l'apathie et démontrer que la lutte paie, nous devons aussi continuer à faire mention des bons coups à la fédération. Nous devons poursuivre le développement de la formation et la diversifier pour devenir de meilleurs leaders syndicaux.

Pour agir de façon efficace, nous devons améliorer les clauses de liberté d'action syndicale dans nos conventions collectives. C'est une étape cruciale pour nous permettre d'agir plus librement.

Les membres du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) soumettent la proposition suivante afin de permettre aux syndicats affiliés d'être mieux organisés pour gagner :

**Attendu** l'importance pour les syndicats de pouvoir se déployer sur le terrain de façon organisée;

**Attendu** l'importance pour les syndicats d'avoir accès facilement et au besoin de la formation pour *organiser la solidarité*;

**Attendu** l'importance d'avoir des dispositions dans nos conventions collectives permettant d'agir librement sur les lieux de travail;

**Attendu** l'importance de mettre en valeur les syndicats qui réussissent à collectiviser leurs enjeux et d'en faire des modèles à suivre;

**Attendu** qu'il faut soutenir financièrement les syndicats qui désirent se donner les moyens de gagner leurs batailles;

**Attendu** que *l'organisation de la solidarité* est l'affaire de tous, à la CSN;



Proposition du comité  
exécutif  
La vie syndicale

Il est proposé :

-  ***Que la Fédération du commerce (CSN) mette en place un comité de travail, composé d'un membre de l'exécutif, d'une coordination et d'une ou d'un salarié-formateur, sur la redynamisation de la vie syndicale et sur l'organisation de la solidarité ayant pour mandat d'identifier les syndicats affiliés nécessitant un soutien afin de développer la méthode préconisée pour redynamiser leur vie syndicale. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec les conseillères et les conseillers responsables des syndicats. Également, ce comité aura pour responsabilité de faire le suivi de l'acquisition des compétences, la mise en place des plans d'action des syndicats dans le besoin, du bilan des résultats, ainsi que le développement de militantes et militants formateurs;***
-  ***Que la fédération prévoit temps et espace afin que les syndicats puissent partager leur expérience en matière de vie syndicale et d'organisation de la solidarité tant à l'intérieur de la fédération que du mouvement syndical en général;***
-  ***Que la fédération incite les syndicats à négocier des clauses de convention collective au sujet de la liberté d'action syndicale leur permettant d'organiser la solidarité et de faciliter la proximité avec leurs membres;***
-  ***Que la fédération augmente les remboursements et la disponibilité de la formation Organiser la solidarité pour les militantes et les militants qui participent à cette formation;***
-  ***Que la fédération poursuive le développement des contenus de formation et d'ateliers sur les modes d'organisation et sur les modes d'action en cours de convention collective;***
-  ***Que la fédération poursuive le développement des compétences de l'équipe de travail afin que celle-ci puisse épauler et conseiller les syndicats dans l'action collective;***
-  ***Que la fédération invite les syndicats à adopter les principes de la proposition dans leurs assemblées générales.***



**Proposal**  
Organized to win!

## **Organized to win !**

As you saw in the Union Life Report from the last Convention, organizing solidarity necessarily requires the involvement of many members, because the answer to our problems must be met on a collective basis. That is why we constantly need to reach out to them and get to know them to identify the issues that need to be collectivized. All components of the Fédération, in addition to union leaders, must be in the field.

The synthesis report by Jean-Noël Grenier, Professor in the Department of Industrial Relations at Université Laval, and speaker at the last Federal Council, reveals that the ways in which unions organize and act, centred on the negotiation and management of the collective agreement, are no longer appropriate for today's challenges and need to be reviewed. The organization of solidarity is mainly concentrated when collective agreements are renewed. This is where our effectiveness lies. However, with increasingly long collective agreements and an approach largely based on the management of individual problems, we have set aside the fundamental mission of a union organization, namely solidarity and daily organization.

During the last mandate, we wanted to put forward this fighting spirit and this solidarity within the regional teams or the follow-up carried out by the coordination. We have implemented and translated the *Organize Solidarity* training, which has allowed us to train activists from affiliated unions as well as members of the Federal Bureau, liaison committees and federal committees. A working group composed of employees, accompanied by the coordination, was created to carry out the work on the freedom of union activity clauses, which allow us to organize in the field. Finally, at each of our meetings, we have highlighted unions that have led struggles with this training.

As you read in the Report regarding the proposal on Union Life at the last Convention, the components of the Fédération were present in the field as never before, fighting alongside you. The pandemic has forced us to adapt, but despite everything we have been able to use opportunities to remain close to you, from two metres away. This is a priority that must remain because it is crucial to the success of the proposal that we are submitting to you. Solidarity is not created in our offices; it is created in the field, by being in touch with unions and members.

Was all this work successful? Certainly, but it is only the beginning! We must continue to set up the conditions that are necessary to *Organize Solidarity* so that it becomes natural and mastered by as many unions as possible. Remember that this method requires the participation not only of the union structures, but also of many members as possible. Although, a lot of work is needed at first to expand the circle of activists to organize solidarity; in the end, all this work eases the tasks to be accomplished since they are carried out by a greater number of people. The more we are involved, the easier it is to organize solidarity, making our organization, our members, and our unions stronger! We must have the means to progress and identify the unions where this work method can be successful. To do so, we need to promote our training and provide easy access to it. To fulfill our ambitions, budgets must be deployed to promote and improve the techniques taught in this training. To avoid apathy and show that this fight is paying off, we must also continue to mention our achievements to the Fédération. To become better union leaders, we need to continue to develop and diversify training.

To be effective, we need to improve the freedom of union activity clauses in our collective agreements. This is an essential step to allow us to act more freely.



**Proposal**  
Organized to win!

The members of the Executive Committee of the Fédération du Commerce (CSN) submit the following proposal to enable affiliated unions to be better organized:

**Whereas**, it is important for unions to be able to deploy in the field in an organized manner;

**Whereas**, it is important for unions to have easy access to training as needed to *organize solidarity*;

**Whereas**, it is important to have provisions in our collective agreements that allow for freedom of action in the workplace;

**Whereas**, it is important to feature unions that are successfully collectivizing their issues and make them models for others to follow;

**Whereas**, it is necessary to financially support unions that wish to give themselves the means to win their battles;

**Whereas**, *organizing solidarity* is everyone's responsibility at the CSN;

It is now, therefore, proposed:

-  ***That the Fédération du Commerce (CSN) set up a working committee on the revitalization of union life and the organization of solidarity, composed of a member of the executive, a coordinator, and an employee-trainer. The committee will have the mandate to identify the affiliated unions that require support to develop the recommended method to revitalize their union life. This committee will work closely with the unions' responsible consultants. This committee will also be responsible for following up on skill development, implementation of action plans for unions in need, results, as well as development of activist trainers;***
-  ***That the Fédération provide time and space for unions to share their experience in union life and solidarity organizing both within the Fédération and the broader labour movement;***
-  ***That the Fédération promote the negotiation of collective agreement clauses on freedom of union activity that allow unions to organize solidarity and foster closeness with their members;***
-  ***That the Fédération increase availability and reimbursements of the Organize Solidarity training for those who participate in this training;***
-  ***That the Fédération continue to develop the content of training and workshops on ways to organize and take action during the collective agreement;***
-  ***That the Fédération continue the skill development of the work team so that they can support and advise the unions in collective action;***
-  ***That the Fédération invite the unions to adopt the principles of the proposal in their general assemblies.***



**ORGANISÉES  
POUR GAGNER**

**52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021**

#

Mardi, 1<sup>er</sup> juin 2021 - 9 h 30



**Fondaction**  
Donner du sens à l'argent.



## États financiers FC 2018-2020

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité exécutif de la  
Fédération du Commerce inc. (CSN)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération du Commerce inc. (CSN) (la « Fédération »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 36 mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2020, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation à l'état des résultats, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 29 avril 2021

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628



Délégué-es,

Le 51<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN) adoptait une proposition budgétaire pour les années 2018-2020. Cette proposition était formée des éléments suivants :

- Des revenus de l'ordre de : 26 874 570 \$
- Des dépenses de l'ordre de : 26 853 078 \$
- Un excédent des revenus sur les dépenses appréhendées de : 21 492 \$

### Conseil fédéral

Au conseil fédéral de novembre 2019 tenu à l'Hôtel Pur à Québec, 18 mois après l'adoption de cette proposition budgétaire, les ajustements suivants étaient apportés à la proposition budgétaire du 51<sup>e</sup> Congrès :

### Per capita

Nous avons ajusté à la hausse les revenus de per capita de 489 651 \$.

### Péréquation

La péréquation versée par la CSN a été ajustée à la hausse de 118 011 \$ à la suite de nouveaux calculs.

### Dépenses

Plusieurs postes dans le bloc « Dépenses » ont été ajustés pour tenir compte de la réalité de l'exercice de 18 mois.

### Le résultat final

#### Revenus

Évidemment, la pandémie mondiale de la COVID-19 est venue chambouler les plans.

Au niveau des revenus de per capita, nous terminons l'exercice avec un montant inférieur à celui estimé de (1 533 939 \$). Pour la péréquation, nous terminons avec un écart défavorable de (125 219 \$). Toutefois, un montant de 385 124 \$ provenant d'une péréquation extraordinaire mise en place par la CSN pour pallier au manque à gagner dû à la pandémie de la COVID-19 et des revenus d'intérêt de 6 744 \$ supérieurs à ceux estimés nous forcent à terminer l'exercice avec des revenus inférieurs de (1 267 290 \$).

#### Dépenses

Autant au bloc « Direction » qu'au bloc « Services », vous constaterez des écarts favorables significatifs au poste « Salaires et Avantages sociaux » dus principalement à des pourcentages estimés sur les salaires et le régime de retraite plus élevés que le réel versé ainsi que l'application d'une norme comptable sur le financement des régimes de retraite.

Vous constaterez également, toujours aux blocs « Direction » et « Services », des écarts favorables importants aux postes « Déplacement » et « Kilométrage », la pandémie expliquant ces écarts.



**États financiers FC  
2018-2020**

La pandémie aura eu également comme impact de voir nos dépenses à la baisse dans plusieurs postes budgétaires, par exemple les postes « Secteurs », « Réunions », « Délégations » et « Formation ».

Lors de ma présentation, nous prendrons le temps de regarder le tout plus en détail, mais ce sont des dépenses de 2 199 251 \$ de moins que celles estimées lors de la présentation du budget modifié au conseil fédéral de novembre 2019.

L'excédent appréhendé de 614 327 \$, prévu lors du dernier conseil fédéral, se solde par un excédent de 1 546 287 \$.

Bon congrès et bonnes délibérations !

Michel Valiquette  
Trésorier



**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE DE 36 MOIS**

**TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

## FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

### TABLE DES MATIÈRES

#### ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-13
Autres renseignements	
Annexes A - Direction	14
B - Services - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	15
C - Services - Cœur-du-Québec	15
D - Services - Bas-Saint-Laurent	15
E - Services - Gaspésie	15
F - Services - Laurentides-Lanaudière-Outaouais	16
G - Services - Montréal-Métropolitain	16
H - Services - Québec-Chaudière-Appalaches	16
I - Services - Montérégie	16
J - Services - Estrie	17
K - Services - Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	17
L - Services d'appui	17
M - Services généraux	17
N - Fonctionnement	18
O - Secteurs	18
P - Réunions	18
Q - Délégations	19
R - Comités et groupes de travail	19
S - Formation	19
T - Dons et souscriptions	19
U - Autres	19
V - Service de la dette	19
Annexes W - Autres renseignements - Estimation des per capita à recevoir	20-23

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réal 36 mois 2015-2017 (retraité, note 2)		Budget 36 mois 2018-2020 (non audité)		Budget modifié 36 mois 2018-2020 (non audité)		Réal 36 mois 2018-2020
<b>PRODUITS</b>							
Per capita	15 547 041	\$	16 861 065	\$	17 350 716	\$	15 816 777
Péréquation - CSN	9 912 869		9 968 505		10 086 516		9 961 297
Péréquation extraordinaire - CSN	-		-		-		385 124
Intérêts et autres produits	28 471		45 000		67 500		74 244
	<u>25 488 381</u>		<u>26 874 570</u>		<u>27 504 732</u>		<u>26 237 442</u>
<b>CHARGES</b>							
Direction							
Présidence (Annexe A)	405 879		573 388		587 635		548 833
Vice-présidence (Annexe A)	338 788		374 855		416 512		389 218
Secrétariat général (Annexe A)	350 352		408 712		422 718		378 067
Trésorerie (Annexe A)	469 743		523 679		511 835		444 580
	<u>1 564 762</u>		<u>1 880 634</u>		<u>1 938 700</u>		<u>1 760 698</u>
Services							
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord (Annexe B)	2 321 365		2 120 771		2 077 516		1 887 099
Cœur-du-Québec (Annexe C)	427 838		551 799		553 469		473 815
Bas-Saint-Laurent (Annexe D)	901 321		994 633		976 874		886 055
Gaspésie (Annexe E)	569 369		611 417		626 794		550 421
Laurentides-Lanaudière-Outaouais (Annexe F)	1 840 086		2 076 028		2 087 952		1 909 100
Montréal-Métropolitain (Annexe G)	4 269 189		5 046 416		4 957 551		4 747 637
Québec - Chaudière-Appalaches (Annexe H)	2 821 844		3 148 152		3 124 925		2 830 853
Montérégie (Annexe I)	1 851 230		2 047 532		2 237 930		2 085 713
Estrie (Annexe J)	407 761		552 969		557 156		499 162
Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec (Annexe K)	192 191		298 821		301 612		199 646
Services d'appui (Annexe L)	1 144 385		1 855 407		1 830 483		1 569 978
Services généraux (Annexe M)	2 108 451		2 436 426		2 446 632		2 265 448
Fonctionnement (Annexe N)	1 515 158		1 748 607		1 734 798		1 925 192
	<u>20 370 188</u>		<u>23 488 978</u>		<u>23 513 692</u>		<u>21 830 119</u>
Secteurs (Annexe O)	228 857		413 932		377 465		192 232
Réunions (Annexe P)	485 828		592 981		599 795		585 675
Délégations (Annexe Q)	45 249		46 289		47 944		41 139
Comités et groupes de travail (Annexe R)	89 098		146 383		134 929		83 288
Formation (Annexe S)	173 492		240 383		230 549		159 534
Dons et souscriptions (Annexe T)	14 930		33 000		36 832		29 450
Autres (Annexe U)	5 337		7 500		7 500		7 596
Service de la dette (Annexe V)	1 507		3 000		3 000		1 423
	<u>22 979 248</u>		<u>26 853 080</u>		<u>26 890 406</u>		<u>24 691 155</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>2 509 133</u>	\$	<u>21 490</u>	\$	<u>614 326</u>	\$	<u>1 546 287</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Investis en immobilisations	Non affecté	Pertes de réévaluation	Total
SOLDE AU 1ER JANVIER 2015 (retraité, note 2)	95 783 \$	(554 257) \$	(587 900) \$	(1 046 374) \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES (retraité, note 2)	(40 074) *	2 549 207	-	2 509 133
PERTES DE RÉÉVALUATION (retraité, note 2)	-	-	(465 200)	(465 200)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	23 058	(23 058)	-	-
PRODUIT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	(2 000)	2 000	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (retraité, note 2)	76 767 \$	1 973 892 \$	(1 053 100) \$	997 559 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(46 183) *	1 592 470	-	1 546 287
GAINS DE RÉÉVALUATION	-	-	215 400	215 400
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	31 939	(31 939)	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	<u>62 523 \$</u>	<u>3 534 423 \$</u>	<u>(837 700) \$</u>	<u>2 759 246 \$</u>

\* Représente l'amortissement des immobilisations.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>31 décembre 2017</u> (retraité, note 2)	<u>31 décembre 2020</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	499 343 \$	986 180 \$
Parts sociales	10	10
Compte Avantage entreprise, 0,45 % (1,05 % au 31 décembre 2017)	1 500 000	1 000 000
Dépôt à terme, 0,45 % échéant le 23 octobre 2021	-	500 000
Dépôt à terme, 2,23 % échéant le 23 octobre 2021	-	500 000
Avances - Salarié(e)s/élu(e)s (note 4)	1 000	3 600
Avance - Régime de soins dentaires	40 000	-
Débiteurs (note 5)	121 303	114 632
Débiteurs - CSN	125 002	9 230
Per capita à recevoir - Estimation (note 6)	1 379 441	1 480 961
Fonds de soutien aux luttes (note 3)	5 025	5 025
Frais payés d'avance	16 615	32 852
	<u>3 687 739</u>	<u>4 632 490</u>
<b>ACTIF À LONG TERME</b>		
Arrérages de per capita à recevoir (note 7)	85 252	51 243
Quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités de la CSN (note 14)	2 397 528	2 865 811
Immobilisations (note 8)	76 767	62 523
Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 12)	538 600	1 043 600
	<u>6 785 886</u> \$	<u>8 655 667</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	1 696 231 \$	1 691 010 \$
<b>PASSIF À LONG TERME</b>		
Passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite (note 12)	1 624 800	1 339 600
Produits reportés - Programme d'autoassurance des syndicats participants (note 13)	69 768	-
Obligation pour le régime d'avantages complémentaires de retraite à cotisations définies (note 14)	2 397 528	2 865 811
	<u>5 788 327</u>	<u>5 896 421</u>
Engagements (note 15)		
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	76 767	62 523
Non affecté	1 973 892	3 534 423
Pertes de réévaluation	(1 053 100)	(837 700)
	<u>997 559</u>	<u>2 759 246</u>
	<u>6 785 886</u> \$	<u>8 655 667</u> \$

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF

..... Présidence

..... Trésorerie

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>31 décembre 2017</u>		<u>31 décembre 2020</u>
	(retraité, note 2)		
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent des produits sur les charges	2 509 133	\$	1 546 287 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement d'encaisse :			
Amortissement des immobilisations	40 074		46 183
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(1 203 700)		(574 800)
	<u>1 345 507</u>		<u>1 017 670</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement			
Avances - Salarié(e)s/élu(e)s	(800)		(2 600)
Avance - Régime de soins dentaires	(20 000)		40 000
Débiteurs	(41 073)		6 671
Débiteurs - CSN	(22 929)		115 772
Per capita à recevoir - Estimation	(307 605)		(101 520)
Frais payés d'avance	29 316		(16 237)
Arrérages de per capita à recevoir	(79 954)		34 009
Actif au titre des contributions forfaitaires	47 509		-
Créditeurs et charges à payer	152 818		(5 221)
	<u>1 102 789</u>		<u>1 088 544</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation des produits reportés - Programme d'autoassurance des syndicats participants	962 619		-
Diminution des produits reportés - Programme d'autoassurance des syndicats participants	(1 019 210)		(69 768)
	<u>(56 591)</u>		<u>(69 768)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Variation nette des dépôts à terme	500 000		(1 000 000)
(Augmentation) diminution du compte Avantage entreprise	(1 500 000)		500 000
Acquisition d'immobilisations	(23 058)		(31 939)
Produit de la cession d'immobilisations	2 000		-
	<u>(1 021 058)</u>		<u>(531 939)</u>
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	25 140		486 837
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>474 203</u>		<u>499 343</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>499 343</u>	\$	<u>986 180</u> \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération du Commerce inc. (CSN) (la « Fédération »), fondée en 1938, est constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* du Québec. Elle est une organisation syndicale sans but lucratif affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et des travailleurs qui lui sont affiliés.

Par sa constitution, la Fédération n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Modification de méthode comptable

a) Avantages sociaux futurs

La Fédération a procédé à une modification de méthode comptable relativement à la méthode d'évaluation des obligations au titre des prestations définies du régime de retraite. La Fédération utilisait auparavant une évaluation aux fins de la comptabilisation pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies du régime de retraite. La Fédération a modifié sa méthode comptable en utilisant une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies du régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

La Fédération continue d'évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite en utilisant une évaluation établie aux fins de la comptabilisation.

Cette modification de méthode comptable a été appliquée de façon rétrospective et les soldes comparatifs de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et les soldes d'ouverture au 1er janvier 2015 ont été retraités de la façon suivante :

	<u>Soldes initialement comptabilisés</u> \$	<u>Ajustements</u> \$	<u>Soldes ajustées</u> \$
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Passif (actif) au titre des prestations définies du régime de retraite			
Solde au 31 décembre 2017	5 988 200	(6 526 800)	(538 600)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET			
(Pertes) gains de réévaluation			
Solde au 31 décembre 2014	(8 303 300)	7 715 400	(587 900)
Exercice 2015-2017	3 544 800	(4 010 000)	(465 200)
Solde au 31 décembre 2017	(4 758 500)	3 705 400	(1 053 100)
ÉTAT DES RÉSULTATS			
Charges			
Exercice 2015-2017	25 800 648	(2 821 400)	22 979 248
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges			
Exercice 2015-2017	(312 267)	2 821 400	2 509 133

b) Adoption des modifications du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »

La Fédération a adopté par anticipation les modifications du chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conformément aux dispositions transitoires, la Fédération a appliqué ces modifications prospectivement. Les modifications portent sur les exigences de ventilation du coût d'une immobilisation constituée d'importantes composantes distinctes, sur les apports d'actifs et sur la prise en compte des dépréciations partielles. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fédération au cours de la période considérée.

## FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fédération devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur est composé essentiellement d'une quote-part d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses à l'état des résultats sous le poste intérêts et autres produits.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fédération comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes suivantes :

	Méthodes	Taux et durée
Mobilier	Dégressif	10 %
Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charge à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

#### Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

La Fédération offre à ses salariés qui remplissent certaines conditions un régime de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance maladie, d'assurance vie et d'assurance dentaire qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

##### a) Régimes à prestations définies

La Fédération comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la Fédération a adopté les méthodes suivantes :

Le coût du régime de retraite à prestations définies de la Fédération est établi périodiquement par des actuaires indépendants. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite. Ce régime d'avantages complémentaires à l'emploi n'est pas capitalisé.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

La Fédération constate :

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value;
- dans l'état des résultats, le coût des régimes pour l'exercice;
- dans l'état de l'évolution des actifs nets, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation définies des gains et des pertes actuariels, des services passés, de règlement, de compression et de plafonnement de l'actif au titre de prestations définies.

##### b) Régime à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contribution en vigueur durant l'exercice.

FEDERATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, principalement les revenus de per capita, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. FONDS DE SOUTIEN AUX LUTTES

Au 31 décembre 2020, la Fédération possède un dépôt à terme à la Caisse d'économie solidaire Desjardins C.D.S. Montréal (la « Caisse d'économie ») d'un montant de 5 025 \$ (5 025 \$ au 31 décembre 2017) et dont les revenus d'intérêts sont versés directement au compte « soutien aux luttes » de la Caisse d'économie. Ce montant ne procure donc aucun rendement à la Fédération.

4. AVANCES - SALARIÉ(E)S/ÉLU(E)S

	31 décembre 2017		31 décembre 2020
Avance salarié(e)s	1 000	\$	3 600

5. DÉBITEURS

	31 décembre 2017		31 décembre 2020
Facturation - Fédération	65 694	\$	-
Débiteurs - Facturation	25 999		43 222
Débiteurs - Autres	29 610		71 410
	<u>121 303</u>	\$	<u>114 632</u>

6. PER CAPITA À RECEVOIR - ESTIMATION (ANNEXE W)

	31 décembre 2017		31 décembre 2020
	<u>1 379 441</u>	\$	<u>1 480 961</u>

La majorité des per capita à recevoir sont calculés d'après les encaissements subséquents jusqu'au 12 février 2021 (9 février 2018 au 31 décembre 2017). Les autres per capita à recevoir sont estimés d'après la moyenne des encaissements précédant la fin de l'exercice pour chacun des syndicats.

7. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR

	31 décembre 2017		31 décembre 2020
STT du Marché Saint-Constant	3 454	\$	-
STT S.S.S	1 669		-
STT Viandes du Breton - Entente de paiement	76 653		49 777
STT de COOP-IGA Rimouski - Entente de prêt	3 476		1 466
	<u>85 252</u>	\$	<u>51 243</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

8. IMMOBILISATIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier	171 179 \$	115 006 \$	56 173 \$
Matériel informatique	260 493	254 143	6 350
	<u>431 672 \$</u>	<u>369 149 \$</u>	<u>62 523 \$</u>

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier	154 073 \$	91 899 \$	62 174 \$
Matériel informatique	245 660	231 067	14 593
	<u>399 733 \$</u>	<u>322 966 \$</u>	<u>76 767 \$</u>

9. EMPRUNTS - CAISSE D'ÉCONOMIE

La Fédération dispose de deux marges de crédit d'un montant total de 350 000 \$ (350 000 \$ au 31 décembre 2017), portant intérêt respectivement au taux préférentiel de la Caisse d'économie, soit 2,45 % majoré de 1,75 % à 2,25 % (3,00 % majoré de 1,95 % à 2,45 % au 31 décembre 2017). L'intérêt est payable sur tout solde résiduel quotidiennement, renouvelable annuellement. Le remboursement est garanti par un endossement de la CSN. Aux 31 décembre 2020 et 2017, les marges sont inutilisées.

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2017	31 décembre 2020
CSN	141 483 \$	322 278 \$
Fournisseurs	290 443	207 858
Vacances à payer	1 063 215	1 093 056
Salaires à payer	201 090	67 818
	<u>1 696 231 \$</u>	<u>1 691 010 \$</u>

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fédération a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que le régime de retraite ayant pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Fédération évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation à chaque exercice de 36 mois. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Ces obligations sont donc augmentées du niveau de la provision de stabilisation de 16,20 % et sont réduites de 5,00 %. Pour l'évaluation du régime de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2019 a été utilisée pour la mesure des obligations au titre des prestations définies et l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2017 a été utilisée pour la mesure du coût des services rendus. Ces évaluations ont été extrapolées en tenant compte des hypothèses applicables.

Pour l'évaluation du régime d'avantages complémentaires de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, l'évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation du 31 décembre 2018 a été utilisée. Cette évaluation a été extrapolée en tenant compte des hypothèses applicables, dont le taux d'actualisation, au 31 décembre 2020.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	Régime de retraite 2020	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2020
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	33 353 200 \$	1 624 800 \$
Coût des prestations pour services rendus	2 478 600	-
Cotisations des salariés	965 800	-
Prestations versées	(4 817 700)	(306 600)
Intérêts débiteurs	5 753 600	155 400
Pertes (gains) actuarielles	582 300	(134 000)
Solde au 31 décembre 2020	<u>38 315 800 \$</u>	<u>1 339 600 \$</u>
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	33 891 800 \$	- \$
Cotisations de l'employeur	2 578 300	306 600
Cotisations des salariés	965 800	-
Prestations versées	(4 817 700)	(306 600)
Rendement réel des actifs	6 741 200	-
Solde au 31 décembre 2020	<u>39 359 400 \$</u>	<u>- \$</u>
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	39 359 400 \$	-
Obligations au titre des prestations définies	38 315 800	1 339 600
Actif (passif) au titre des prestations définies	<u>1 043 600</u>	<u>(1 339 600)</u>
	Régime de retraite 2017 (retraité, note 2)	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2017
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	28 591 300 \$	1 690 300 \$
Coût des prestations pour services rendus	1 816 300	-
Cotisations des salariés	912 700	-
Prestations versées	(4 439 100)	(286 800)
Intérêts débiteurs	4 822 100	229 000
Pertes (gains) actuarielles	1 649 900	(7 700)
Solde au 31 décembre 2017	<u>33 353 200 \$</u>	<u>1 624 800 \$</u>
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	28 456 900 \$	-
Cotisations de l'employeur	2 749 900	286 800
Cotisations des salariés	912 700	-
Prestations versées	(4 439 100)	(286 800)
Rendement réel des actifs	6 211 400	-
Solde au 31 décembre 2017	<u>33 891 800 \$</u>	<u>- \$</u>
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	33 891 800 \$	-
Obligations au titre des prestations définies	33 353 200	1 624 800
Actif (passif) au titre des prestations définies	<u>538 600</u>	<u>(1 624 800)</u>

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en espèces faits au cours de l'exercice relatifs aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés.

	<u>Régime de retraite 2020</u>		<u>Régime d'avantages complémentaires de retraite 2020</u>	
Cotisations aux régimes à prestations définies	2 578 300	\$	306 600	\$
	<u>Régime de retraite 2017</u>		<u>Régime d'avantages complémentaires de retraite 2017</u>	
Cotisations aux régimes à prestations définies	2 749 900	\$	286 800	\$

Composition des actifs des régimes selon l'évaluation à la date de mesure, soit les 31 décembre 2017 et 2020 :

Catégorie d'actifs

	Pourcentage des actifs des régimes	
	31 décembre 2020	31 décembre 2017
Titres à revenus fixes	38,3 %	37,7 %
Titres à revenus variables	42,4 %	42,9 %
Biens immobiliers	13,2 %	15,4 %
Autres	6,1 %	4,0 %
Total	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Fédération pour évaluer la charge et les obligations au titre de prestations définies sont les suivantes :

	<u>Régime de retraite au 31 décembre 2020</u>		<u>Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2020</u>
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2020			
Taux d'actualisation	5,65 %		2,30 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %		s. o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020			
Taux d'actualisation	5,75 %		2,30 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %		s. o.
	<u>Régime de retraite au 31 décembre 2017</u>		<u>Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2017</u>
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2017			
Taux d'actualisation	5,75 %		3,40 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %		s. o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017			
Taux d'actualisation	5,65 %		3,40 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %		s. o.

b) Régime à cotisations définies

Les informations relatives au régime à cotisations définies sont présentées à la note 14.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

13. PRODUITS REPORTÉS - PROGRAMME D'AUTOASSURANCE DES SYNDICATS PARTICIPANTS

	31 décembre 2017	31 décembre 2020
Produits reportés au début	126 359 \$	69 768 \$
Produits - Franchises collectives	1 390 419	-
	<u>1 516 778</u>	<u>69 768</u>
Charges		
Réclamations	1 279 679	69 768
Frais	167 331	-
	<u>1 447 010</u>	<u>69 768</u>
Produits reportés à la fin	<u>69 768 \$</u>	<u>- \$</u>

14. RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés prenant leur retraite à compter du 1er janvier 2010. En vertu de l'entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurance des retraités de la CSN (le « Fonds ») a été créé. Le financement de ce régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. Lors de la création du Fonds, les employeurs ont fourni une somme forfaitaire de 18 100 000 \$ dont un montant de 1 458 860 \$ provient de la Fédération. De plus, une contribution régulière de 2,00 % à compter du 1er janvier 2015 (1,25 % avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015) du salaire des employés est versée au Fonds. La charge et le débours pour l'exercice de ce régime à cotisations définies s'élèvent à 249 587 \$ (225 723 \$ en 2017). Les contributions de la Fédération sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce Fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce régime. La quote-part de la Fédération de l'actif net à la juste valeur du fonds est de 2 865 811 \$ (2 397 528 \$ au 31 décembre 2017), soit 7,87 % (7,04 % au 31 décembre 2017) du Fonds. Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

15. ENGAGEMENTS

La Fédération s'est engagée en vertu de baux. Les paiements relatifs à des contrats de location de locaux et d'un photocopieur échéant à diverses dates allant jusqu'en 2042 s'élèvent à 4 767 667 \$ et se répartissent comme suit au cours des prochains exercices :

2021	375 677
2022	263 221
2023	257 628
2024	230 326
2025	233 281
2026 et années suivantes	3 407 534

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fédération est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

**Risque de crédit**

Les syndicats affiliés doivent des montants à la Fédération dans le cours normal de leurs activités. La Fédération effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

**Risque de taux d'intérêt**

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fédération surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2020, les principaux passifs financiers de la Fédération étaient les créditeurs et charges à payer et l'obligation pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réel 36 mois 2015-2017 audité	Budget 36 mois 2018-2020	Budget modifié 36 mois 2018-2020	Réel 36 mois 2018-2020
<b>A - DIRECTION</b>				
<b>PRÉSIDENTE</b>				
Salaires	266 847 \$	353 199 \$	358 976 \$	362 043 \$
Avantages sociaux	118 131	158 620	159 798	131 355
Déplacements	74 611	54 149	59 901	48 566
Kilométrage	49 796	42 158	40 658	31 207
Remboursements - CSN	(36 734)	(34 738)	(31 698)	(24 338)
	<u>472 651</u>	<u>573 388</u>	<u>587 635</u>	<u>548 833</u>
<b>VICE-PRÉSIDENTE (39 semaines par année)</b>				
Salaires	220 043	222 480 \$	222 480 \$	224 000
Avantages sociaux	141 393	110 981	110 981	93 251
Déplacements	38 056	40 686	43 089	32 793
Kilométrage	29 795	31 619	51 119	49 086
Remboursements - CSN	(29 128)	(30 911)	(11 157)	(9 912)
	<u>400 159</u>	<u>374 855</u>	<u>416 512</u>	<u>389 218</u>
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL (42 semaines par année)</b>				
Salaires	235 989	239 501 \$	239 501 \$	236 541
Avantages sociaux	128 235	118 507	118 507	99 442
Déplacements	22 926	24 629	32 543	26 610
Kilométrage	36 248	38 465	44 557	36 347
Remboursements - CSN	(11 675)	(12 390)	(12 390)	(20 873)
	<u>411 723</u>	<u>408 712</u>	<u>422 718</u>	<u>378 067</u>
<b>TRÉSORERIE</b>				
Salaires	304 677	307 766 \$	307 766 \$	304 150
Avantages sociaux	167 621	146 879	146 879	104 044
Déplacements	34 082	36 468	36 468	27 357
Kilométrage	44 251	46 960	44 902	32 090
Remboursements - CSN	(13 564)	(14 394)	(24 180)	(23 061)
	<u>537 067</u>	<u>523 679</u>	<u>511 835</u>	<u>444 580</u>
	<u>1 821 600 \$</u>	<u>1 880 634 \$</u>	<u>1 938 700 \$</u>	<u>1 760 698 \$</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES B, C, D ET E - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réel 36 mois 2015-2017 audité	Budget 36 mois 2018-2020	Budget modifié 36 mois 2018-2020	Réel 36 mois 2018-2020
<b>SERVICES</b>				
<b>B - SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CÔTE-NORD (3 conseillers, 1 employée de bureau)</b>				
Salaires	1 033 951	1 162 801	1 139 294	1 123 126
Avantages sociaux	583 984	549 647	535 904	423 656
Déplacements	64 231	145 769	136 809	99 265
Kilométrage	92 730	136 609	140 767	116 053
Loyer	56 501	79 845	79 845	79 013
Télécommunications	11 865	11 385	11 385	13 207
Équipements informatiques et réseau	18 009	20 919	20 919	21 281
Papeterie, impression	4 403	5 778	4 575	4 639
Timbres	2 180	2 683	2 683	1 567
Articles de bureau	3 459	3 672	3 672	3 919
Abonnements, documentation	1 567	1 663	1 663	1 373
	<u>1 872 880</u>	<u>2 120 771</u>	<u>2 077 516</u>	<u>1 887 099</u>
<b>C - CŒUR-DU-QUÉBEC (1 conseiller)</b>				
Salaires	270 764	313 302	313 302	291 595
Avantages sociaux	159 738	145 077	145 077	105 288
Déplacements	16 940	18 278	18 278	10 708
Kilométrage	37 083	39 353	41 023	30 957
Loyer	23 586	25 166	25 166	24 537
Télécommunications	5 086	3 375	3 375	3 527
Équipements informatiques et réseau	5 690	5 230	5 230	5 103
Papeterie, impression	367	302	302	214
Timbres				131
Articles de bureau	285	302	302	664
Abonnements, documentation	1 332	1 414	1 414	1 091
	<u>520 871</u>	<u>551 799</u>	<u>553 469</u>	<u>473 815</u>
<b>D - BAS-SAINT-LAURENT (1 conseiller, 1 employée de bureau)</b>				
Salaires	521 520	533 097	533 097	553 516
Avantages sociaux	320 001	259 494	259 494	195 864
Déplacements	65 800	70 426	58 667	34 277
Kilométrage	60 394	64 091	58 090	41 116
Loyer	35 959	43 163	43 163	39 691
Télécommunications	5 176	4 636	4 636	4 812
Équipements informatiques et réseau	8 613	10 460	10 460	10 525
Papeterie, impression	2 709	2 875	2 875	1 820
Timbres	1 400	1 486	1 486	846
Articles de bureau	3 291	3 491	3 492	2 412
Abonnements, documentation	1 332	1 414	1 414	1 176
	<u>1 026 195</u>	<u>994 633</u>	<u>976 874</u>	<u>886 055</u>
<b>E - GASPÉSIE (1 conseiller)</b>				
Salaires	307 168	320 542	320 542	290 114
Avantages sociaux	166 855	145 077	145 077	123 515
Déplacements	58 450	62 329	70 689	58 436
Kilométrage	49 506	52 536	59 553	49 962
Loyer	19 366	17 944	17 944	17 447
Télécommunications	3 511	3 375	3 375	3 605
Équipements informatiques et réseau	4 935	5 230	5 230	4 251
Papeterie, impression	1 310	1 390	1 390	547
Timbres	902	957	957	813
Articles de bureau	560	594	594	640
Abonnements, documentation	1 360	1 443	1 443	1 091
	<u>613 923</u>	<u>611 417</u>	<u>626 794</u>	<u>550 421</u>
Montants à reporter	<u>3 055 162</u> \$	<u>4 278 620</u> \$	<u>4 234 653</u> \$	<u>3 797 390</u> \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES F, G, H ET I - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réel 36 mois 2015-2017 audité	Budget 36 mois 2018-2020	Budget modifié 36 mois 2018-2020	Réel 36 mois 2018-2020
<b>SERVICES (suite) - Montants reportés</b>	<b>3 055 162</b>	<b>4 278 620</b>	<b>4 234 653</b>	<b>3 797 390</b>
<b>F - LAURENTIDES - LANAUDIÈRE - OUTAOUAIS (3 conseillers, 1 employée de bureau)</b>				
Salaires	1 084 748	1 160 043	1 160 043	1 116 841
Avantages sociaux	607 369	549 647	549 647	450 155
Déplacements	78 257	84 248	88 758	70 564
Kilométrage	128 290	136 143	139 112	124 126
Loyer	92 751	97 955	97 956	97 546
Télécommunications	16 949	14 184	14 184	13 245
Équipements informatiques et réseau	20 181	20 919	20 919	21 016
Papeterie, impression	3 051	3 238	5 243	5 292
Timbres	2 473	2 624	3 809	3 179
Articles de bureau	5 054	5 364	6 618	5 724
Abonnements, documentation	1 567	1 663	1 663	1 412
	<b>2 040 690</b>	<b>2 076 028</b>	<b>2 087 952</b>	<b>1 909 100</b>
<b>G- MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN (8 conseillers, 2 employées de bureau)</b>				
Salaires	2 335 644	2 621 960	2 572 069	2 604 475
Avantages sociaux	1 417 623	1 244 371	1 220 331	1 048 964
Déplacements	105 235	114 376	129 452	112 137
Kilométrage	58 348	61 919	67 423	55 458
Loyer	479 033	583 760	571 058	557 017
Télécommunications	63 350	67 388	67 388	70 173
Équipements informatiques et réseau	96 591	123 440	120 660	116 422
Papeterie, impression	100 721	106 886	94 023	87 785
Timbres	56 810	60 287	51 340	31 617
Articles de bureau	44 866	47 614	47 612	46 433
Abonnements, documentation	13 584	14 415	16 195	17 156
	<b>4 771 805</b>	<b>5 046 416</b>	<b>4 957 551</b>	<b>4 747 637</b>
<b>H- QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES (5 conseillers, 1 employées de bureau)</b>				
Salaires	1 797 641	1 812 523	1 794 703	1 760 452
Avantages sociaux	1 018 650	842 001	833 391	645 655
Déplacements	142 230	185 890	185 890	137 760
Kilométrage	111 015	143 454	147 167	96 273
Loyer	133 391	146 111	134 803	141 180
Télécommunications	23 993	19 921	19 921	22 440
Équipements informatiques et réseau	33 648	31 379	32 844	33 331
Papeterie, impression	(44 976)	(47 729)	(38 396)	(17 283)
Timbres	3 023	3 906	3 906	1 201
Articles de bureau	7 413	8 391	8 391	8 036
Abonnements, documentation	1 784	2 305	2 305	1 808
	<b>3 227 812</b>	<b>3 148 152</b>	<b>3 124 925</b>	<b>2 830 853</b>
<b>I - MONTERÉGIE (3 conseillers, 1 employée de bureau)</b>				
Salaires	1 129 634	1 165 488	1 294 571	1 254 441
Avantages sociaux	666 251	549 647	612 990	445 525
Déplacements	51 929	56 308	56 308	83 085
Kilométrage	102 956	109 258	109 258	126 894
Loyer	113 034	106 905	108 335	121 647
Télécommunications	15 842	11 385	11 385	11 624
Équipements informatiques et réseau	20 789	20 919	20 919	25 153
Papeterie, impression	14 985	15 902	14 030	9 773
Timbres	1 896	2 013	2 012	2 593
Articles de bureau	6 200	6 579	4 994	3 528
Abonnements, documentation	2 948	3 128	3 128	1 450
	<b>2 126 464</b>	<b>2 047 532</b>	<b>2 237 930</b>	<b>2 085 713</b>
Montants à reporter	<b>11 507 775</b>	<b>12 318 128</b>	<b>16 643 011</b>	<b>15 370 693</b>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES J, K, L ET M - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réal 36 mois 2015-2017 audité	Budget 36 mois 2018-2020	Budget modifié 36 mois 2018-2020	Réal 36 mois 2018-2020
<b>SERVICES (suite) - Montants reportés</b>	<u>11 507 775</u>	<u>12 318 128</u>	<u>16 643 011</u>	<u>15 370 693</u>
<b>J - ESTRIE (1 conseiller)</b>				
Salaires	268 188	309 657	309 657	303 798
Avantages sociaux	158 537	145 077	145 077	104 305
Déplacements	18 334	19 756	27 540	24 603
Kilométrage	40 385	42 857	39 259	31 604
Loyer	21 651	23 169	23 169	22 237
Télécommunications	4 576	3 375	3 375	4 243
Équipements informatiques et réseau	4 230	5 230	5 230	5 808
Papeterie, impression	1 980	2 101	2 101	1 207
Timbres	244	258	259	-
Articles de bureau	71	75	75	266
Abonnements, documentation	1 332	1 414	1 414	1 091
	<u>519 528</u>	<u>552 969</u>	<u>557 156</u>	<u>499 162</u>
<b>K - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC (1 conseiller) (50 % FC et 50 % CSN DÉFENSE)</b>				
Salaires	118 649	160 271	160 271	111 585
Avantages sociaux	88 142	72 538	72 538	30 534
Déplacements	9 125	9 982	13 251	10 039
Kilométrage	29 625	31 438	36 305	29 662
Loyer	5 231	13 860	8 515	10 178
Télécommunications	2 439	3 375	3 375	2 516
Équipements informatiques et réseau	1 857	2 615	2 615	2 436
Papeterie, impression	540	573	573	23
Timbres	290	308	308	96
Articles de bureau	2 779	2 949	2 949	1 486
Abonnements, documentation	859	912	912	1 091
	<u>259 536</u>	<u>298 821</u>	<u>301 612</u>	<u>199 646</u>
<b>L - SERVICES D'APPUI (1 conseiller appui à l'arbitrage, 2 conseillers appui aux services) (pompiers)</b>				
Salaires	761 320	1 140 262	1 120 658	1 043 990
Avantages sociaux	441 373	534 032	524 818	402 771
Déplacements	63 114	83 180	84 909	54 326
Kilométrage	75 304	97 933	100 098	68 891
	<u>1 341 111</u>	<u>1 855 407</u>	<u>1 830 483</u>	<u>1 569 978</u>
<b>M - SERVICES GÉNÉRAUX (2 coordinations, 2 sec. comptables 2 employées de bureau direction)</b>				
Salaires	1 466 128	1 531 567	1 531 567	1 511 039
Avantages sociaux	835 754	755 070	755 070	595 001
Déplacements	76 383	82 858	96 038	87 920
Kilométrage	77 204	81 931	78 957	71 488
Remboursement CSN - Coordination des négociations	(18 103)	(15 000)	(15 000)	-
	<u>2 437 366</u>	<u>2 436 426</u>	<u>2 446 632</u>	<u>2 265 448</u>
<b>Montants à reporter</b>	<u>17 641 115</u>	<u>5 143 623</u>	<u>21 778 894</u>	<u>19 904 927</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES N, O et P - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réel 36 mois 2015-2017 audité	Budget 36 mois 2018-2020	Budget modifié 36 mois 2018-2020	Réel 36 mois 2018-2020
<b>SERVICES (suite) - Montants reportés</b>	<u>17 641 115</u>	<u>5 143 623</u>	<u>21 778 894</u>	<u>19 904 927</u>
<b>N - FONCTIONNEMENT</b>				
Ententes de services - Îles-de-la-Madeleine / Sept-Îles	95 060	104 604	101 038	90 930
Remplacements pour congés de maladie, de maternité et parent	164 289	236 488	261 953	395 769
Formation professionnelle	16 268	16 554	19 250	21 980
Réunions d'équipe provinciales, régionales et sectorielles	19 970	27 045	27 045	22 028
Honoraires extérieurs	37 177	39 171	49 555	26 280
Service juridique CSN	407 927	497 896	424 377	447 659
Coût de la convention collective	421 974	447 803	469 643	468 685
Télécommunications (conférences téléphoniques)	2 114	3 305	3 305	5 110
Traitement des données - CSN	17 490	18 561	18 561	15 482
Assurances et CSST	17 806	18 896	18 896	19 769
Amortissement	40 074	46 442	49 333	46 182
Avantages sociaux futurs	-	291 842	291 842	324 099
Soins dentaires	275 009	-	-	41 219
	<u>1 515 158</u>	<u>1 748 607</u>	<u>1 734 798</u>	<u>1 925 192</u>
<b>TOTAL DES SERVICES</b>	<u>22 934 750</u>	<u>6 892 230</u>	<u>23 513 692</u>	<u>21 830 119</u>
<b>O - SECTEURS</b>				
Commerce de détail, de gros et services divers	5 529	8 515	11 103	5 489
Agroalimentaire	2 402	5 677	5 677	2 123
Finances	4 175	3 785	3 785	929
Tourisme	3 176	6 622	6 623	3 225
Travaux sectoriels	153 052	237 376	173 174	75 613
Aide aux syndicats - Assemblées de secteurs	41 635	120 978	148 422	83 004
Personnes-ressources aux assemblées de secteurs	4 671	7 500	7 500	668
Formation - Comités de liaison	14 217	23 479	21 181	21 181
	<u>228 857</u>	<u>413 932</u>	<u>377 465</u>	<u>192 232</u>
<b>P - RÉUNIONS</b>				
Bureau fédéral	138 027	158 393	169 153	129 570
Comités du bureau fédéral	5 093	10 997	10 997	9 363
Conseil fédéral	76 904	92 100	92 100	96 206
Aide aux syndicats - Conseil fédéral	54 405	70 000	70 000	93 676
Congrès fédéral	117 717	140 000	116 766	116 766
Aide aux syndicats - Congrès fédéral	87 684	115 000	134 288	133 478
Réunions du comité exécutif	5 998	6 491	6 491	6 616
	<u>485 828</u>	<u>592 981</u>	<u>599 795</u>	<u>585 675</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES Q, R, S, T, U et V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réel 36 mois 2015-2017 audité	Budget 36 mois 2018-2020	Budget modifié 36 mois 2018-2020	Réel 36 mois 2018-2020
<b>Q - DÉLÉGATIONS</b>				
Conseil confédéral CSN	67 551 \$	56 132 \$	63 122 \$	51 448 \$
Remboursement Conseil confédéral CSN	(25 164)	(24 843)	(24 843)	(20 013)
Colloques CSN	1 320	8 250	4 125	-
Colloques divers et délégations diverses	1 542	6 750	5 540	9 704
	<u>45 249 \$</u>	<u>46 289 \$</u>	<u>47 944 \$</u>	<u>41 139 \$</u>
<b>R - COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL</b>				
Surveillance	28 371 \$	32 845 \$	31 725 \$	22 443 \$
Femmes	6 166	8 549	8 549	8 270
Santé-sécurité-environnement	3 533	8 549	8 549	7 045
Groupe de travail	885	2 850	14 384	14 756
Travaux des comités fédéraux pour les secteurs	-	34 201	32 089	7 165
Coordination de la formation	6 396	20 721	17 168	9 111
Journal de la Fédération	31 040	30 909	18 684	11 641
Formation - Comités fédéraux	9 772	7 759	3 781	2 857
	<u>89 098 \$</u>	<u>146 383 \$</u>	<u>134 929 \$</u>	<u>83 288 \$</u>
<b>S - FORMATION</b>				
Agentes et agents de griefs	72 187 \$	82 110 \$	96 872 \$	87 365 \$
Négociation de base	53 091	52 673	50 331	41 033
Violence et harcèlement	4 946	6 318	4 910	1 147
Assurances collectives	16 929	35 711	27 018	6 808
Prévention en santé-sécurité	12 602	15 795	7 898	34
Sessions flottantes	8 653	38 776	30 727	14 088
Consolidation	5 084	9 000	12 793	9 060
	<u>173 492 \$</u>	<u>240 383 \$</u>	<u>230 549 \$</u>	<u>159 535 \$</u>
<b>T - DONS ET SOUSCRIPTIONS</b>				
Dons	11 301 \$	27 000 \$	33 280 \$	27 833 \$
Souscriptions	3 629	6 000	3 552	1 617
	<u>14 930 \$</u>	<u>33 000 \$</u>	<u>36 832 \$</u>	<u>29 450 \$</u>
<b>U - AUTRES</b>				
Dépenses diverses	5 337 \$	6 000 \$	6 000 \$	7 596 \$
Créances douteuses	-	1 500	1 500	-
	<u>5 337 \$</u>	<u>7 500 \$</u>	<u>7 500 \$</u>	<u>7 596 \$</u>
<b>V - SERVICE DE LA DETTE</b>				
Frais d'administration	1 507 \$	3 000 \$	3 000 \$	1 423 \$
	<u>1 507</u>	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>	<u>1 423</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

No syndicat	No section	Nom syndicat	Nombre de cotisants	Montant estimé	Montant payé	Per capita
02-02-005	00	STT DE G.E.P. DE BAIE-COMEAU - CSN	2	0	372	372
02-02-024	00	SE DE COMMERCE (CSN) SECTION GAGNON & FRÈRES	12	574	0	574
02-02-030	00	STT DU PROVIGO FORESTVILLE (CSN)	27	999	321	1 320
02-02-033	00	STT DE SOBEYS DE BAIE-COMEAU (CSN)	143	5 382	3 467	8 849
02-02-039	00	STT DU PROVIGO PORT-CARTIER (CSN)	38	1 532	0	1 532
02-02-040	00	SE DE L'ENTREPÔT PROVIGO (CSN)	3	132	0	132
02-02-041	00	STT DE DISTAL INC. (CSN) DIVISION SEPT-ÎLES	2	130	112	242
02-02-042	00	STT DU PROVIGO SEP ÎLES (CSN)	65	1 856	0	1 856
02-02-048	00	STT DU CLUB DE GOLF BAIE-COMEAU "CSN"	14	0	538	538
02-02-059	00	STT EN QUINCAILLERIE DE FORESTVILLE - CSN	8	638	0	638
02-02-065	01	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DES JARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	37	2 360	0	2 360
02-02-065	02	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DES JARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	17	916	0	916
02-02-065	03	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DES JARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	20	1 323	0	1 323
02-02-065	06	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DES JARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	9	770	0	770
02-02-065	07	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DES JARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	22	2 145	0	2 145
02-04-002	00	S DES PÊCHERIES MARINARD (CSN)	65	1 504	0	1 504
02-04-009	00	STT DE MENU-MER - CSN	13	0	499	499
02-04-012	00	SE DE MAGASIN COOP HAVRE-AUX MAISONS, CSN	20	262	468	730
02-04-013	00	SE DE MAGASIN COOP DE LAVERNIÈRE (C.S.N.)	65	3 582	0	3 582
02-04-014	00	SE DE MAGASIN COOP FATIMA (CSN)	25	1 705	739	2 444
02-04-018	00	ST DE BOULANGERIE DES ÎLES (CSN)	33	740	365	1 105
02-04-023	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DE GASPÉ (CSN)	23	2 315	0	2 315
02-04-024	00	STT DE BOULANGERIE RÉGIONALE DES ÎLES (C.S.N.)	21	1 775	419	2 194
02-04-033	00	SE DE BUREAU DES PÊCHERIES MARINARD (CSN)	5	0	241	241
02-04-041	00	ST DES ENTREPÔTS DE RÉFRIGÉRATION DES PÊCHERIES MARINARD (CSN)	5	120	269	389
02-04-059	00	STT DU MAGASIN IGA DE PASPÉBIAC (CSN)	63	552	1 131	1 683
02-04-061	00	STT DE KITOMER (CSN)	3	0	21	21
02-04-065	00	STT DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPÉSIE - CSN	5	0	105	105
02-04-065	01	STT DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPÉSIE - CSN	6	0	232	232
02-04-069	00	STT CAISSE POPULAIRE DU LITTORAL GASPESIE (CSN)	17	1 909	0	1 909
02-04-072	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE LA HAUTE-GASPÉSIE (CSN)	22	1 284	0	1 284
02-04-076	00	STT DE LA CAISSE DU CENTRE-SUD GASPESIE (CSN)	27	2 341	0	2 341
02-04-077	00	STT DE LA CAISSE DES HAUTS-PHARES (CSN)	18	601	0	601
02-06-004	00	STT DU VALU-MART SHAWVILLE (CSN)	46	914	450	1 364
02-06-009	00	STT DE L'HÔTELLERIE L'OUTAOUAIS (CSN)	32	556	0	556
02-06-035	00	STT DE RÔTISSERIE AU COQ (CSN)	26	332	0	332
02-07-004	00	SE DE LA BISCUITERIE HARNOIS DE JOLIETTE (CSN)	59	2 804	0	2 804
02-07-005	00	STT DE LA COOP LANAUDIÈRE CSN	39	0	1 974	1 974
02-07-005	02	STT DE LA COOP LANAUDIÈRE CSN	5	184	0	184
02-07-006	00	SE DE L'ABATTOIR DE BERTHIERVILLE (CSN)	370	13 805	6 270	20 075
02-07-010	00	SE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE - CSN	1	68	0	68
02-07-013	02	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	16	1 047	0	1 047
02-07-013	04	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	26	1 372	0	1 372
02-07-013	05	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	25	1 195	0	1 195
02-07-013	08	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	16	1 020	0	1 020
02-07-013	10	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	8	868	0	868
02-07-025	00	STT DE POIRIER-BÉRARD LTÉE (CSN)	50	5 834	0	5 834
02-07-027	00	STT DU MARCHÉ D'ALIMENTATION RAINVILLE ET FILS (CSN)	64	715	3 301	4 016
02-07-043	00	SE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU DE SOURCE (CSN)	44	0	1 960	1 960
02-07-058	00	STT DE VAL ST-CÔME CSN	41	165	0	165
02-07-070	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS TERREBONNE (CSN)	83	8 997	0	8 997
02-07-074	00	STT DE LA COMPAGNIE DE VOLAILLES MAXI (CSN)	228	0	13 843	13 843
02-07-075	00	S DES EMPLOYÉ-ES DE GOLF, RÉGION LANAUDIÈRE (CSN)	8	0	0	0
02-07-078	00	STT DE CORALTEX (CSN)	32	0	905	905
02-07-085	00	STT DE L'AUBERGE DU LAC TAUREAU - CSN	77	2 432	1 181	3 613
02-07-088	00	STT DE TERGEL - CSN	34	0	1 663	1 663
02-08-013	00	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	909	8 946	18 229	27 175
02-08-013	01	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	38	271	557	828
02-08-013	03	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	31	247	486	733
02-08-031	00	STT DU MONT HABITANT (CSN)	48	0	0	0
02-08-034	00	STT DE L'ALIMENTATION DE STE-ADÈLE (CSN)	97	6 402	0	6 402
02-08-070	00	STT LES METS DU COMMENSAL - CSN	26	2 709	0	2 709
02-08-080	00	S DES EMPLOYÉ-E-S DE LA CIE MONTOUR - CSN	47	2 376	3 791	6 167
02-08-086	01	S RÉGIONAL DES SALARIÉS DES CAISSES DES JARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)	77	1 665	3 270	4 935
02-08-086	04	S RÉGIONAL DES SALARIÉS DES CAISSES DES JARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)	25	604	1 188	1 792
02-08-094	01	SRIT DES CAISSES DES JARDINS DES LAURENTIDES - CSN	27	933	470	1 403
02-09-065	00	STT DE L'HÔTEL MÉRIDIEN DE MONTRÉAL (CSN)	216	571	1 257	1 828
02-09-081	00	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES PORTUGAIS DE MONTRÉAL (CSN)	14	1 110	476	1 586
02-09-103	00	STT DE L'HÔTEL REINE ELIZABETH - CSN	506	21 485	0	21 485
02-09-105	00	ST DU BONAVENTURE (CSN)	138	5 540	0	5 540
02-09-106	00	STT DE L'HÔTEL OMNI MONT-ROYAL (CSN)	121	881	881	1 762
02-09-109	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE L'HÔTEL DES GOUVERNEURS PLACE DUPUIS (CSN)	70	800	1 607	2 407
02-09-148	02	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	427	57 618	0	57 618
02-09-148	04	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	42	12 205	0	12 205
02-09-210	00	STT DU RAMADA INN (CENTRE-VILLE) (CSN)	39	282	0	282
02-09-215	00	S DES TRAVAILLEURS-EUSES DU RITZ CARLTON (CSN)	250	1 537	0	1 537
02-09-215	01	S DES TRAVAILLEURS-EUSES DU RITZ CARLTON (CSN)	19	85	0	85
02-09-219	00	STT DE LA COOP UQAM (CSN)	70	995	0	995
02-09-228	00	STT DES RÔTISSERIES AU COQ (CSN)	36	1 444	0	1 444
02-09-233	00	STT DE LALLEMAND (CSN)	52	1 418	2 436	3 854
02-09-241	00	S D'IKEA MONTRÉAL (CSN)	421	32 343	0	32 343
02-09-269	00	STT DE IRON MOUNTAIN-M2 (CSN)	9	617	0	617
02-09-272	00	STT DE SUPER C (CSN)	47	935	1 196	2 131
02-09-292	00	STT DE LA COOP CEGEP MAISONNEUVE - CSN	23	92	277	369
02-09-296	00	ST DE VOLAILLES MARVID (CSN)	142	1 627	4 623	6 250
02-09-313	00	STT DE L'HÔTEL CÔTE-DE-LIESSE - CSN	95	560	0	560
02-09-321	00	STT DE HILTON LAVAL - (CSN)	53	1 128	359	1 487
02-09-331	00	STT DE L'HÔTEL QUALITY SUITES POINTE-CLAIRE (CSN)	29	900	0	900
02-09-348	00	STT DE L'HÔTEL RUBY FOO'S - CSN	48	1 481	818	2 299
02-09-359	00	STT DE L'HÔTEL FAIRFIELD MONTRÉAL CENTRE-VILLE - CSN	13	484	0	484
02-09-361	00	STT DE LA COOPÉRATIVE PREMIER DÉFI DE LAVAL (CSN)	77	2 344	0	2 344
02-09-385	00	STT DE DAVECO (CSN)	3	237	0	237
02-09-392	00	STT DU COMFORT INN - POINTE-CLAIRE - CSN	18	1 572	232	1 804
02-09-401	00	STT DE RÉNO-DÉPÔT DE LAVAL - CSN	108	1 560	2 896	4 456
02-09-401	01	STT DE RÉNO-DÉPÔT DE LAVAL - CSN	6	110	240	350
02-09-405	00	STT DE RECÀL-QUÉBEC - CSN	5	163	266	429
02-09-414	00	STT DE URGEL BOURGIE - CSN	147	4 804	5 569	10 373
02-09-431	00	STT DU HOLIDAY INN SINOMONDE - CSN	69	2 175	890	3 065
02-09-442	00	S DES SALARIÉS DE CHATEL - CSN	17	318	0	318

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

No syndicat	No section	Nom syndicat	Nombre de cotisants	Montant estimé	Montant payé	Per capita
02-09-447	00	STT DE RENAUD-BRAY-CSN	62	842	4 507	5 349
02-09-448	00	STT DU COMFORT INN DORVAL - CSN	18	146	0	146
02-09-455	00	STT DE L'HÔTEL CHÂTEAU VERSAILLES - CSN	28	0	316	316
02-09-468	00	STT DE DISTRIBUTION MULTI-MARQUES LAVAL - CSN	123	4 668	2 825	7 493
02-09-470	00	STT DE RESTO VÉGO ST-DENIS - CSN	38	164	0	164
02-09-487	00	STT DE VAST-AUTO - CSN	85	0	3 712	3 712
02-09-496	00	STT DE LA BRASSERIE LABATT (CSN)	371	0	25 234	25 234
02-09-503	00	STT DU MARRIOTT CHÂTEAU CHAMPLAIN - CSN	172	1 416	2 196	3 612
02-09-512	00	STT DE IRON MOUNTAIN - CSN	90	8 790	0	8 790
02-09-521	00	STT DE BÂTIRENTE - CSN	11	542	0	542
02-09-525	00	STT DU CENTRE MONT-ROYAL - CSN	54	1 588	0	1 588
02-09-527	00	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	11	0	116	116
02-09-527	01	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	10	0	340	340
02-09-527	10	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	50	0	963	963
02-09-527	11	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	15	0	145	145
02-09-527	12	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	3	0	40	40
02-09-527	16	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	43	0	489	489
02-09-527	18	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	3	0	74	74
02-09-527	24	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	4	0	141	141
02-09-527	25	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	1	14	0	14
02-09-535	00	STT DE RÉNO-DÉPÔT POINTE-CLAIRE - CSN	115	1 207	3 865	5 072
02-09-540	00	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LAVAL MONTRÉAL - CSN	37	732	371	1 103
02-09-557	00	STT DE SUCRE LANTIC - CSN	191	23 810	0	23 810
02-09-565	00	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	44	1 516	519	2 035
02-09-565	01	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	3	63	63	126
02-09-568	00	STT DES SUITES FAUBOURG ST-LAURENT - CSN	59	2 781	0	2 781
02-09-589	00	SE DE MARTIN BROWER - CSN	172	4 274	13 104	17 378
02-09-593	00	STT DE W HÔTEL MONTRÉAL - CSN	82	1 010	0	1 010
02-09-597	00	STT DE SHRED-IT - CSN	35	806	1 137	1 943
02-09-607	00	STT DU QUALITY INN CENTRE-VILLE - CSN	21	175	274	449
02-09-621	00	STT DU BAR GEORGE - CSN	60	1 541	0	1 541
02-09-625	00	STT DU RÉSIDENCE INN BY MARRIOTT-CSN	32	178	473	651
02-09-630	00	STT DE LA LIBRAIRIE RAFFIN - CSN	12	0	373	373
02-09-642	00	STT DE RONA L'ENTREPÔT ANJOU - CSN	144	1 340	1 373	2 713
02-09-647	00	S DU RAFFINAGE DE SUCRE LANTIC - CSN	12	0	676	676
02-09-648	00	S DES TECH. ET TECH. DU DÉPARTEMENT QUALITÉ DE SUCRE LANTIC - CSN	11	2 033	0	2 033
02-09-651	00	STT DE NAVSTAR AVIATION-CSN	26	2 700	0	2 700
02-09-670	00	STT DE NEWREST MONTRÉAL ET DORVAL-CSN	284	2 927	0	2 927
02-09-677	00	S DES EMPLOYÉS-ES DE LA LIBRAIRIE RAFFIN PLAZA SAINT-HUBERT - CSN	18	0	623	623
02-09-689	00	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	17	0	381	381
02-09-689	01	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	6	0	195	195
02-09-698	00	STT DU MOTEL IDÉAL - CSN	26	871	0	871
02-09-700	00	STT DE LALLEMAND SOLUTIONS SANTÉ - CSN	60	4 964	0	4 964
02-09-704	00	STT DU HILTON GARDEN INN-CSN	58	702	0	702
02-10-021	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYEN-NORANDA (CSN)	62	952	5 165	6 117
02-10-042	00	SSS DU MAXI CHIBOUGAMAU (CSN)	44	431	713	1 144
02-10-043	00	STT DE IGA CHIBOUGAMAU - CSN	59	1 879	0	1 879
02-10-051	00	STT DE L'HÔTEL LE NORANDA - CSN	74	502	942	1 444
02-10-054	00	SE DE BEN DESHAIES - CSN	151	4 374	2 000	6 374
02-10-054	01	SE DE BEN DESHAIES - CSN	49	1 806	878	2 684
02-11-031	00	STT DE HILTON QUEBEC (CSN)	201	1 717	0	1 717
02-11-039	00	ST DE BUANDERIES (CSN)	83	6 499	0	6 499
02-11-046	00	STT DE L'HÔTEL CLARION (CSN)	66	399	0	399
02-11-047	00	STT DE L'HÔTEL PUR QUÉBEC (CSN)	94	1 106	1 100	2 206
02-11-061	00	ST DE QUINCAILLERIES DE QUÉBEC (CSN)	93	5 340	2 973	8 313
02-11-083	00	ST DU COMMERCE DE LA RIVE-SUD (CSN)	51	3 042	0	3 042
02-11-109	00	ST DES ENCANS D'ANIMAUX DE QUÉBEC (CSN)	32	772	0	772
02-11-118	00	STT DES RESTAURANTS ST-HUBERT (CSN)	202	567	596	1 163
02-11-130	00	ST D'OLYMEL VALLÉE-JONCTION (CSN)	1031	38 846	54 009	92 855
02-11-134	00	ST DE COUVOIR SCOTT (CSN)	86	2 033	2 277	4 310
02-11-141	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE SANIMAX (CSN)	61	9 182	0	9 182
02-11-151	00	STT DU MONT GRAND-FONDS (CSN)	18	0	510	510
02-11-157	00	STT DU RESTAURANT ST-GERMAIN (CSN)	23	176	0	176
02-11-172	00	STT DE LA BOULANGERIE VINCENT-MASSEY (CSN)	130	2 258	6 379	8 637
02-11-191	00	S DES SALARIÉS-ES DE LA CAISSE POPULAIRE SAINT-DAMIEN DE BUCKLAND (CSN)	9	732	0	732
02-11-194	00	STT DE ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU NEWTON QUÉBEC (CSN)	171	8 414	2 858	11 272
02-11-197	00	SS DU SUPER MARCHÉ J.C. BEDARD (CSN)	95	843	775	1 618
02-11-208	00	STT DE MAXI SAINTE-MARIE (CSN)	42	1 535	0	1 535
02-11-211	00	STT DE L'ALIMENTATION DE PROVIGO DE BAIE SAINT-PAUL (CSN)	30	1 419	1 316	2 735
02-11-213	00	STT DE PRESTO LIBRE-SERVICE DE LA RÉGION DE QUÉBEC (CSN)	20	0	690	690
02-11-222	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DU CHÂTEAU MONT STE-ANNE (CSN)	64	331	435	766
02-11-241	00	STT DE LA CAISSE DES JARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CSN)	31	1 154	2 206	3 360
02-11-244	00	STT DE LA COOPÉRATIVE DU CÉGEP SAINTE-FOY - CSN	9	260	608	868
02-11-244	01	STT DE LA COOPÉRATIVE DU CÉGEP SAINTE-FOY - CSN	21	573	241	814
02-11-260	00	STT DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DISRAËLI (CSN)	8	0	109	109
02-11-266	00	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	79	0	1 133	1 133
02-11-295	00	STT DE MÉTRO COMPORTE (CSN)	62	2 039	0	2 039
02-11-296	00	ST DE MEUNERIE PURINA (CSN)	20	0	2 032	2 032
02-11-297	00	SE DE DISTRIBUTIONS 20-20 (CSN)	50	0	1 935	1 935
02-11-333	00	STT DE PROMAGERIE BERGERON (CSN)	171	9 473	0	9 473
02-11-337	00	STT DE L'HÔTEL LE CONCORDE (CSN)	102	1 450	1 277	2 727
02-11-340	00	SEE DU MANOIR RICHELIEU (CSN)	86	0	1 928	1 928
02-11-342	00	STT DE MAXI LÉVIS (CSN)	68	0	2 761	2 761
02-11-347	00	S DES EMPLOYÉS-ES DE L'HÔTEL DELTA QUÉBEC - CSN	111	822	470	1 292
02-11-348	00	SEE DE LA STATION DE SKI DE STONEHAM (CSN)	76	2 770	555	3 325
02-11-349	00	STT DE COLABOR LÉVIS (CSN)	183	5 478	5 101	10 579
02-11-353	00	SE DE LA STATION MONT SAINTE-ANNE - CSN	184	3 297	3 297	6 594
02-11-359	00	STT DE L'HÔTEL ET GOLF DE LA FAUNE - CSN	51	758	605	1 363
02-11-360	00	STT D'INDIGO PARC CANADA INC. - CSN	40	1 234	537	1 771
02-11-372	00	STT DE L'HÔTEL CLASSIQUE - CSN	56	1 384	360	1 744
02-11-373	00	STT DU JARDIN MOBILE DES HALLES DE SAINTE-FOY - CSN	15	352	0	352
02-11-375	00	STT DE PHARMACIE DE QUÉBEC - CSN	23	244	994	1 238
02-11-377	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES - CSN	103	2 083	1 405	3 488
02-11-380	00	STT DE LA SCA DE LA RIVIÈRE-DU-SUD - CSN	26	1 517	0	1 517
02-12-008	00	SE D'AGRISCAR (CSN)	36	0	1 621	1 621
02-12-014	00	SE DU MAGASIN COOP DE TROIS-PISTOLES (CSN)	46	975	0	975
02-12-020	00	SE DES FRUITS DE MER DE MATANE (CSN)	65	0	846	846
02-12-040	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE MULTISODAS (CSN)	11	1 327	0	1 327
02-12-050	00	STT EN ALIMENTATION DE CABANO (CSN)	47	855	829	1 684
02-12-051	00	STT DE COOP-IGA RIMOUSKI (CSN)	204	12 993	0	12 993

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

No syndicat	No section	Nom syndicat	Nombre de cotisants	Montant estimé	Montant payé	Per capita
02-12-058	00	SE DE PURDEL BIC (CSN)	18	368	651	1 019
02-12-073	00	S DES TRAVAILLEUSES(EURS) DE L'A.T.R. DU BAS ST-LAURENT (CSN)	8	0	792	792
02-12-074	00	S DES PROFESSIONNELLES (LES) DU TOURISME DE LA GASPÉSIE (CSN)	7	179	132	311
02-12-081	00	STT VIANDES DU BRETON (CSN)	437	14 738	7 474	22 212
02-12-090	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DU SUPERMARCHÉ G.P. MATANE (CSN)	42	2 616	0	2 616
02-12-093	00	SE DE DYNACO (CSN)	14	632	1 363	1 995
02-12-098	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU BAS ST-LAURENT (CSN)	16	0	918	918
02-12-099	00	SE DE BUREAU DE GROUPE COLABOR INC, DIVISION RIMOUSKI (CSN)	9	150	306	456
02-12-109	00	STT DE MÉTRO TROIS-PISTOLES - CSN	37	600	864	1 464
02-13-001	00	S DES COMMIS-COMPTABLES D'ALMA INC. (CSN)	1	45	0	45
02-13-003	00	STT DE MAXI LA BAIE - CSN	40	1 818	524	2 342
02-13-011	00	ST DE PEPSI CSN DIVISION SAGUENAY LAC-ST-JEAN	27	0	2 130	2 130
02-13-013	00	STT DE NUTRINOR (CSN)	179	22 883	0	22 883
02-13-013	02	STT DE NUTRINOR (CSN)	14	2 230	0	2 230
02-13-032	00	SE DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY-CSN	13	0	418	418
02-13-049	00	SE EN HÔTELLERIE DU LAC BOUCHETTE (C.S.N.)	27	0	131	131
02-13-060	01	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	28	506	913	1 419
02-13-060	03	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	70	1 370	2 837	4 207
02-13-060	05	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	62	1 262	2 235	3 497
02-13-060	07	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	92	1 834	3 528	5 362
02-13-060	08	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	36	819	1 498	2 317
02-13-060	09	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	47	1 000	1 894	2 894
02-13-060	10	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	37	737	1 350	2 087
02-13-060	11	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	44	910	1 583	2 493
02-13-060	15	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	58	1 185	2 275	3 460
02-13-060	17	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	28	505	972	1 477
02-13-060	19	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	14	268	508	776
02-13-060	20	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	151	3 296	6 189	9 485
02-13-060	21	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	10	242	483	725
02-13-069	00	STT DE MAXI GALERIES LAC-SAINT-JEAN ALMA - CSN	64	4 253	0	4 253
02-13-073	00	STT DU SUPERMARCHÉ ROBERVAL INC. (CSN)	127	0	2 500	2 500
02-13-077	00	STT DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN)	25	1 840	1 109	2 949
02-13-077	01	STT DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN)	13	860	461	1 321
02-13-077	02	STT DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN)	8	269	0	269
02-13-078	00	S DES SALARIÉ-E-S DE LA COOPÉRATIVE D'ALBAN (CSN)	17	131	242	373
02-13-081	00	STT DE LA COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS D'ALMA (CSN)	104	999	3 895	4 894
02-13-083	00	STT DE MAXI ROBERVAL - CSN	47	871	1 044	1 915
02-13-086	00	SE DES VIANDES C.D.S. (CSN)	45	0	1 797	1 797
02-13-089	00	SE DU SUPERMARCHÉ MAXI DE CHICOUTIMI - CSN	53	1 302	2 070	3 372
02-13-090	00	SS DE L'ENTREPÔT DE GROUPE COLABOR INC - DIVISION CHICOUTIMI (CSN)	18	244	672	916
02-13-091	00	STT DE MAXI STE-GENEVIÈVE CHICOUTIMI - CSN	47	1 204	1 824	3 028
02-13-092	00	STT DU PROVIGO LE MARCHÉ CHICOUTIMI - CSN	78	4 508	0	4 508
02-13-123	00	S DES EMPLOYÉ-ES DEL'ATR SAGUENAY LAC ST-JEAN (CSN)	10	842	0	842
02-13-128	00	SEE EN HÔTELLERIE DE ROBERVAL (CSN)	30	0	481	481
02-13-129	00	S DES EMPLOYÉ-ES DU SUPERMARCHÉ MAXI JONQUIÈRE (CSN)	72	913	1 811	2 724
02-13-137	00	STT DU MARCHÉ IGA CHICOUTIMI (CSN)	124	0	3 671	3 671
02-13-145	00	STT ALIMENTATION LAC-À-LA-CROIX (CSN)	7	214	0	214
02-13-146	00	STT DE LA CHARCUTERIE FORTIN (CSN)	73	0	3 456	3 456
02-13-147	00	SEE DU CENTRE DE SKI MONTBÉLU (CSN)	13	134	131	265
02-13-150	00	SE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (CSN)	1	52	0	52
02-13-154	00	SEE DU SUPER C JONQUIÈRE (CSN)	67	1 324	1 955	3 279
02-13-156	00	SE DU MARCHÉ MÉTRO P.E. PRIX (CSN)	110	1 900	1 863	3 763
02-13-158	00	STT DU SUPERMARCHÉ IGA SAINT-HUBERT (CSN)	100	0	3 602	3 602
02-13-163	00	SE DE IGA DE METABETCHOUAN (CSN)	69	0	1 187	1 187
02-13-166	00	SE DU MARCHÉ MAXI ALMA (CSN)	40	1 289	847	2 136
02-13-190	00	STT DE SUPER C CHICOUTIMI (CSN)	56	634	1 244	1 878
02-13-195	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE CHICOUTIMI - CSN	27	0	1 036	1 036
02-13-198	00	STT DE IGA LA BAIE - CSN	139	3 205	1 017	4 222
02-13-200	00	STT DU CLUB DE GOLF DE PORT-ALFRED - CSN	14	0	721	721
02-13-219	00	SEE DU MARCHÉ MÉTRO SAGAMIE (CSN)	41	2 223	0	2 223
02-13-225	00	STT DE QUÉBEC LINGE DE SAGUENAY - CSN	20	288	1 027	1 315
02-13-226	02	STT DE L'ALIMENTATION DE VILLE SAGUENAY - CSN	28	267	510	777
02-13-236	00	STT DU SUPERMARCHÉ MELLON - CSN	112	1 957	998	2 955
02-15-047	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR (CSN)	16	624	720	1 344
02-15-054	00	SE DE LA C.O.O.P. DE LA PATRIE (CSN)	32	1 224	0	1 224
02-15-058	00	STT DE JOUVENCE (CSN)	117	5 428	0	5 428
02-15-063	00	STT DE L'HÔTEL DELTA DE SHERBROOKE (CSN)	92	590	2 461	3 051
02-15-065	00	STT ESTRIMONT SUITES & SPA (CSN)	90	479	2 159	2 638
02-15-072	00	STT DE L'HÔTEL QUALITY - CSN	16	95	0	95
02-15-090	00	STT DE SERVICE DE L'ESTRIE - CSN	10	300	588	888
02-15-092	00	STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	11	440	0	440
02-15-092	01	STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	12	186	0	186
02-22-003	00	S DU PERSONNEL DE VENTE DE SSO, SOCIÉTÉ D'ASSURANCEVIE INC. (CSN)	33	9 609	0	9 609
02-22-007	00	SE DE BUREAU DE SSO VIE (CSN)	537	0	48 510	48 510
02-22-016	00	STT DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS (CSN)	70	2 006	1 886	3 892
02-22-017	00	STT DES STATIONNEMENTS DE QUÉBEC (CSN)	100	1 871	2 058	3 929
02-22-018	00	STT DE FONDACTION (CSN)	161	21 114	19 551	40 665
02-22-018	01	STT DE FONDACTION (CSN)	12	1 324	1 019	2 343
02-22-022	00	S DES INSÉMINATEURS ET SERVICES À LA FERME DU C.I.A.Q. - CSN	184	14 106	0	14 106
02-22-023	00	S DES SALARIÉ-E-S DE SSO SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES (CSN)	478	0	20 733	20 733
02-25-006	00	STT DE LA CAISSE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD - CSN	94	8 329	0	8 329
02-25-007	00	STT DE LA CAISSE DE CHÂTEAUGUAY - CSN	42	0	2 036	2 036
02-25-008	00	S DES CHAUFFEURS DE CAMION DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	32	1 440	1 061	2 501
02-25-011	00	SNS DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY (CSN)	140	0	6 229	6 229
02-25-013	00	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD - CSN	17	782	936	1 718
02-25-015	00	ST D'ALIMENTS ULTIMA INC.	254	12 402	19 333	31 735
02-25-020	00	S NATIONAL DES EMPLOYÉS DE BUREAU COOPEXCEL (CSN)	10	434	0	434
02-25-023	00	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN (CSN)	8	951	0	951
02-25-023	01	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN (CSN)	9	1 275	0	1 275
02-25-030	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) D'ABATTOIR DE VOLAILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE (CSN)	367	0	14 210	14 210
02-25-031	00	S DES EMPLOYÉ-E-S DE L'USINE DE TRANSFORMATION DE VOLAILLE DE STE-ROSALIE, (CSN)	422	0	18 751	18 751
02-25-032	00	SS DE BARRY CALLEBAUT CANADA INC. (USINE DE SAINT-HYACINTHE) (CSN)	393	9 200	30 121	39 321
02-25-039	00	STT DE A. LASSONDE (CSN)	246	5 140	9 527	14 667
02-25-040	00	ST D'OLYMPIA (CSN)	10	0	548	548
02-25-041	00	SS DES ALIMENTS BCI - CSN	179	15 417	0	15 417
02-25-043	00	SS DE A. LASSONDE (CSN)	265	0	18 805	18 805
02-25-044	00	ST DU C.I.A.Q. - CSN	12	221	218	439
02-25-052	00	ST DE MATCO RAVARY INC. (CSN) (SAINT-BASILE-LE-GRAND)	72	3 550	0	3 550

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2020

No syndicat	No section	Nom syndicat	Nombre de cotisants	Montant estimé	Montant payé	Per capita
02-25-053	00	STT DU MARCHÉ BELLEMARE (CSN)	12	1 465	0	1 465
02-25-060	00	STT CONRAD LAFLAMME CSN	50	609	1 830	2 439
02-25-072	00	STT DES PRODUITS BRIDOR - CSN	324	38 676	0	38 676
02-25-097	00	STT DE PJC ENTREPÔT - CSN	602	15 712	16 673	32 385
02-25-098	00	STT DE COLABOR - CSN	58	3 898	0	3 898
02-25-101	00	STT DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	137	2 239	5 638	7 877
02-25-128	00	STT DU MAXI SOREL-TRACY - CSN	53	626	1 931	2 557
02-25-134	00	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LONGUEUIL - CSN	48	0	650	650
02-25-140	00	STT DE L'AUBERGE BROMONT - CSN	27	0	457	457
02-25-148	02	STT DES COUCHE-TARD DE LA MONTÉRÉGIE - CSN	26	858	0	858
02-25-155	00	SE DE SALADE ETCETERA - CSN	20	1 295	0	1 295
02-25-168	00	STT DES MARINAS DE SOREL - CSN	16	227	0	227
02-25-180	01	STT de Sysco Grand-Montréal (CSN)	214	5 427	11 419	16 846
02-26-009	00	STT DE COOPPLUS (CSN)	10	697	0	697
02-26-011	00	STT DE PROVIGO GRAND-MÈRE (CSN)	44	511	1 633	2 144
02-26-013	00	STT DE SHUR-GAIN YAMACHICHE (CSN)	36	789	1 645	2 434
02-26-016	00	SE DE LA SSB DE LA MAURICIE (CSN)	8	0	387	387
02-26-021	00	SS DES CROUSTILLES YUM YUM (CSN)	89	0	4 654	4 654
02-26-023	00	SE DU GROUPE OLYMEL CSN	331	0	37 101	37 101
02-26-027	00	STT DE MAXI VICTORIAVILLE (CSN)	58	1 392	1 855	3 247
02-26-040	00	STT DE BACON INTER-AMÉRIQUE (CSN)	468	7 898	19 306	27 204
02-26-046	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA MAURICIE - CSN	26	0	519	519
02-26-048	00	SS DE BUREAU DE SHUR-GAIN, YAMACHICHE (CSN)	7	0	150	150
02-26-055	00	STT DE MAXI PLESSISVILLE (CSN)	52	2 553	0	2 553
02-26-058	00	SRT DES CAISSES POPULAIRES DE LA MAURICIE (CSN)	37	1 052	0	1 052
02-26-068	00	STT DES CRÉATIONS MORIN - CSN	28	330	733	1 063
02-26-082	00	STT DE LA FROMAGERIE ST-GUILLAUME - CSN	132	6 634	0	6 634
02-26-085	00	STT DE MCKESSON DRUMMONDVILLE - CSN	93	8 831	0	8 831
02-40-001	04	S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION - CSN	18	0	399	399
02-40-001	05	S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION - CSN	95	0	655	655
02-40-001	07	S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION - CSN	34	492	0	492
02-40-001	09	S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION - CSN	21	484	0	484
02-40-001	10	S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION - CSN	56	418	0	418
02-40-001	12	S DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION - CSN	26	331	0	331
02-40-002	03	STT DU COMMERCE - CSN	67	1 056	0	1 056
02-40-002	05	STT DU COMMERCE - CSN	1	0	601	601
<b>Total</b>			<b>25 814</b>	<b>796 275</b>	<b>684 686</b>	<b>1 480 961</b>



# Rapport du comité de surveillance sur les états financiers FC 2018-2020



## Rapport du comité de surveillance des finances sur les états financiers FC 2018-2020

Délégué-es,

Depuis le 51<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN) tenu à l'Hôtel Delta de Sherbrooke, du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018, le comité de surveillance des finances s'est réuni à cinq reprises. À cause de la pandémie de la COVID-19, le comité n'a pas pu se réunir en avril 2020.

Le comité était composé de :

- Louise Ouellette, STT de Hilton Québec (CSN);
- Matthieu Lafontaine, STT des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN);
- Dan Tocu, STT de l'Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis (CSN).

Au cours de ces rencontres, nous avons :

- Vérifié et analysé les états financiers semestriels;
- Analysé l'évolution financière de la fédération depuis le dernier congrès;
- Vérifié et analysé l'estimation des per capita et les ententes de per capita à recevoir;
- Vérifié les syndicats pris en charge par la fédération;
- Effectué des vérifications par sondage au niveau des factures payées, comptes à payer et à recevoir (CSN et autres);
- Vérifié les dépenses du dernier congrès et du conseil fédéral;
- Vérifié par sondage les rapports d'activités des élu-es, salarié-es et militantes et militants;
- Vérifié les procès-verbaux des réunions du comité exécutif et du bureau fédéral de la fédération;
- Vérifié et donné notre avis sur la proposition des virements de crédit au conseil fédéral de novembre 2019;
- Fait des recommandations et nous en avons fait le suivi.

### **Analyse des états financiers**

Nous avons analysé les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020. La vérification de chaque poste a été effectuée.

### **Les produits**

À ce poste, nous notons une diminution de 1 267 290 \$. Nous connaissons une baisse des revenus des per capita de 1 533 939 \$, une diminution de 125 219 \$ de la péréquation, mais grâce à la péréquation extraordinaire de la CSN, nous terminons l'exercice de trois ans avec une diminution des revenus moins importante.



## **Les charges**

Aux blocs « Direction » et « Services », la majorité des postes ont des écarts favorables grâce aux dépenses moins importantes au niveau des salaires et des avantages sociaux. Nous notons aussi des écarts favorables aux postes « Déplacements » et « Kilométrage » causés par des déplacements moins importants dans le contexte de pandémie de la COVID-19. Nous terminons avec un excédent des produits sur les charges de 1 546 287\$.

### **Poste « Fonctionnement »**

À ce poste, nous avons un écart défavorable total de (190 394 \$) attribuable principalement aux postes « Service juridique CSN », « Télécommunication » et « Avantages sociaux futurs », en plus du poste « Remplacements pour congé de maladie, maternité et parentaux », poste où les dépenses sont plutôt difficiles à prévoir.

### **Régime des soins dentaires**

Comme mentionné au dernier conseil fédéral de novembre 2019, la fédération a absorbé le déficit du régime des soins dentaires faisant ainsi un écart défavorable de (41 219\$) à ce poste.

### **Validation des per capita et ententes**

Nous avons vérifié l'état des per capita et des ententes de remboursement à chacune de nos rencontres. De plus, une attention particulière a été portée aux syndicats ayant des retards plus importants et ces retards ont été portés à l'attention du trésorier.

### **Vérifications des syndicats pris en charge par la FC**

Le comité a procédé à la vérification des états financiers des syndicats suivants pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 :

- SE de la restauration – CSN;
- STT du Provigo Sept-Îles (CSN);
- STT Les Brasseurs RJ – CSN;
- STT du Bar George – CSN;
- STT du commerce – CSN.

À la suite des contrôles effectués, nous n'avons trouvé aucune irrégularité, tous les documents sont bien enregistrés ainsi que les pièces justificatives. Tout est conforme avec les procédures en vigueur et en ordre.



**Rapport du comité de  
surveillance des finances sur  
les états financiers FC  
2018-2020**

### **Compte rendu**

Lors du dernier conseil fédéral, nous avons recommandé :

- Que le conseil fédéral de novembre 2019 adopte les états financiers en date du 30 juin 2019;
- Que le conseil fédéral de novembre 2019 adopte la proposition des virements de crédit 2018-2020.

### **Recommandation**

Le comité de surveillance des finances recommande :

***Que le 52<sup>e</sup> Congrès adopte les états financiers de la Fédération du commerce (CSN)  
au 31 décembre 2020.***

Nous aimerions souligner la disponibilité et la patience de tout le personnel de la fédération ainsi que du trésorier et spécifier que toute la documentation nécessaire pour nos vérifications était disponible.

### ***Le comité de surveillance***

Matthieu Lafontaine

Louise Ouellette

Dan Tocu



## Prévisions budgétaires 2021-2023



## Présentation du trésorier sur les prévisions budgétaires 2021-2023

Délégué-es,

La proposition budgétaire soumise à ce 52<sup>e</sup> Congrès de la Fédération du commerce (CSN) prévoit un déficit de (185 385 \$).

### Revenus

- Des revenus globaux de 27 307 090 \$;
- Des per capita basés sur 27 398 membres cotisants;
- Aucune augmentation prévue du membership au cours de l'exercice;
- Des revenus de per capita supérieurs de 1 094 921\$ par rapport au réel de l'exercice précédent;
- Une péréquation augmentée de 3 971 \$ par rapport au réel du dernier exercice financier;
- Des revenus d'intérêt identiques à l'ancien budget.

### Dépenses

- Des dépenses de l'ordre 27 492 475 \$;
- Consolidation du huitième poste de conseillère syndicale ou conseiller syndical à l'équipe Montréal;
- Retour de quatre conseillères et conseillers syndicaux à l'équipe Bloc d'appui;
- Création d'un demi-poste de commis comptable, en juillet 2021, pour supporter l'équipe en place;
- Nouvelle entente de service avec la FEESP pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue –Nord-du-Québec où les charges seront réparties à 60 % pour la FC et 40 % pour la FEESP;
- Investissement dans le bloc « Formation », où deux nouvelles formations « Initiation au syndicalisme » et « Organiser la solidarité » seront remboursées à 100 % et possibilité de les offrir sous forme de consolidation;
- Augmentation du nombre de jours de libération et rôle accru pour le comité des femmes;
- Maintien du même nombre de jours de libération dans les secteurs.

Nous serons donc invités à débattre ensemble de cette proposition de prévisions budgétaires 2021-2023.

Bon congrès et bonnes délibérations !

Michel Valiquette  
Trésorier



# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
REVENUS**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<i>REVENUS</i>					
<b>PER CAPITA</b>	4 983 406 \$	5 628 298 \$	6 299 993 \$	16 911 698 \$	61.93
<b>PÉRÉQUATION</b>	3 321 756 \$	3 321 756 \$	3 321 756 \$	9 965 268 \$	36.49
<b>PÉRÉQUATION EXTRAORDINAIRE</b>	385 124 \$			385 124 \$	1.41
<b>INTÉRÊTS</b>	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	45 000 \$	0.16
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>8 705 287 \$</b>	<b>8 965 054 \$</b>	<b>9 636 749 \$</b>	<b>27 307 090 \$</b>	<b>100.00</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>COMITÉ EXÉCUTIF</b>	525 440 \$	630 596 \$	655 559 \$	1 811 595 \$	6.59
<b>SERVICES</b>	7 397 802 \$	8 263 998 \$	8 569 806 \$	24 231 606 \$	88.14
<b>SECTEURS</b>	121 823 \$	138 231 \$	128 711 \$	388 764 \$	1.41
<b>RÉUNIONS</b>	162 790 \$	267 113 \$	65 456 \$	495 359 \$	1.80
<b>DÉLÉGATIONS</b>	12 578 \$	20 901 \$	21 310 \$	54 789 \$	0.20
<b>COMITÉS</b>	36 004 \$	33 461 \$	34 458 \$	103 923 \$	0.38
<b>FORMATION</b>	60 539 \$	145 698 \$	152 377 \$	358 615 \$	1.30
<b>DONS ET SOUSCRIPTIONS</b>	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	36 000 \$	0.13
<b>AUTRES</b>	3 108 \$	3 108 \$	3 108 \$	9 324 \$	0.03
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>	500 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 500 \$	0.01
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>8 332 584 \$</b>	<b>9 516 106 \$</b>	<b>9 643 785 \$</b>	<b>27 492 475 \$</b>	<b>100.00</b>
<b>SURPLUS / (DÉFICIT) AVANT GAIN ACTURARIEL</b>	<b>372 703 \$</b>	<b>(551 052 \$)</b>	<b>(7 036 \$)</b>	<b>(185 385 \$)</b>	
<b>GAIN ACTURARIEL</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	
<b>SURPLUS / (DÉFICIT)</b>	<b>372 703 \$</b>	<b>(551 052 \$)</b>	<b>(7 036 \$)</b>	<b>(185 385 \$)</b>	

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
DIRECTION**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>PRÉSIDENCE</b>					
SALAIRES	106 588 \$	109 777 \$	113 061 \$	329 426 \$	1.20
AVANTAGES SOCIAUX	43 142 \$	44 702 \$	46 422 \$	134 266 \$	0.49
DÉPLACEMENTS	3 534 \$	23 244 \$	23 942 \$	50 720 \$	0.18
KILOMÉTRAGE	4 898 \$	13 622 \$	14 031 \$	32 552 \$	0.12
REMBOURSEMENTS CSN	(9 729 \$)	(10 021 \$)	(10 322 \$)	(30 073 \$)	(0.11)
<b>TOTAL</b>	<b>148 433 \$</b>	<b>181 324 \$</b>	<b>187 134 \$</b>	<b>516 890 \$</b>	<b>1.88</b>
<b>VICE-PRÉSIDENCE (39 semaines par année)</b>					
SALAIRES	66 366 \$	76 138 \$	80 044 \$	222 549 \$	0.81
AVANTAGES SOCIAUX	32 054 \$	33 377 \$	35 310 \$	100 741 \$	0.37
DÉPLACEMENTS	4 886 \$	14 445 \$	14 879 \$	34 210 \$	0.12
KILOMÉTRAGE	11 021 \$	19 769 \$	20 362 \$	51 152 \$	0.19
REMBOURSEMENTS CSN	(3 403 \$)	(3 505 \$)	(3 610 \$)	(10 519 \$)	(0.04)
<b>TOTAL</b>	<b>110 924 \$</b>	<b>140 224 \$</b>	<b>146 984 \$</b>	<b>398 133 \$</b>	<b>1.45</b>
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL (42 semaines par année)</b>					
SALAIRES	77 969 \$	81 995 \$	86 202 \$	246 165 \$	0.90
AVANTAGES SOCIAUX	33 681 \$	35 081 \$	37 136 \$	105 898 \$	0.39
DÉPLACEMENTS	4 198 \$	11 605 \$	11 953 \$	27 757 \$	0.10
KILOMÉTRAGE	6 250 \$	15 594 \$	16 062 \$	37 906 \$	0.14
REMBOURSEMENTS CSN	(7 166 \$)	(7 381 \$)	(7 603 \$)	(22 151 \$)	(0.08)
<b>TOTAL</b>	<b>114 931 \$</b>	<b>136 894 \$</b>	<b>143 750 \$</b>	<b>395 575 \$</b>	<b>1.44</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
DIRECTION**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
<b>SALAIRES</b>	106 588 \$	109 663 \$	112 943 \$	329 194 \$	1.20
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	43 142 \$	44 702 \$	46 422 \$	134 266 \$	0.49
<b>DÉPLACEMENTS</b>	4 070 \$	12 054 \$	12 416 \$	28 540 \$	0.10
<b>KILOMÉTRAGE</b>	5 269 \$	13 892 \$	14 309 \$	33 469 \$	0.12
<b>REMBOURSEMENTS CSN</b>	(7 917 \$)	(8 155 \$)	(8 399 \$)	(24 471 \$)	(0.09)
<b>TOTAL</b>	<b>151 152 \$</b>	<b>172 155 \$</b>	<b>177 690 \$</b>	<b>500 997 \$</b>	<b>1.82</b>
<b>TOTAL COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>525 440 \$</b>	<b>630 596 \$</b>	<b>655 559 \$</b>	<b>1 811 595 \$</b>	<b>6.59</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
--	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------------	------------------------------

**BUREAUX RÉGIONAUX**

**SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN / CÔTE-NORD  
(CHICOUTIMI)  
3 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU )**

<b>SALAIRES</b>	419 944 \$	401 538 \$	415 551 \$	1 237 033 \$	4.50
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	160 964 \$	166 443 \$	172 857 \$	500 263 \$	1.82
<b>DÉPLACEMENTS</b>	11 352 \$	45 446 \$	46 809 \$	103 607 \$	0.38
<b>KILOMÉTRAGE</b>	24 311 \$	47 611 \$	49 040 \$	120 963 \$	0.44

<b>SOUS-TOTAL</b>	616 571 \$	661 038 \$	684 257 \$	1 961 865 \$	7.14
-------------------	------------	------------	------------	--------------	------

<b>LOYERS</b>	26 131 \$	26 871 \$	27 676 \$	80 678 \$	0.29
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	3 684 \$	3 794 \$	3 908 \$	11 385 \$	0.04
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	7 171 \$	7 119 \$	7 333 \$	21 623 \$	0.08
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	1 593 \$	1 641 \$	1 690 \$	4 923 \$	0.02
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	538 \$	554 \$	571 \$	1 663 \$	0.01
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	3 396 \$	5 547 \$	5 714 \$	14 657 \$	0.05
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	471 \$	486 \$	500 \$	1 457 \$	0.01

<b>SOUS-TOTAL</b>	42 983 \$	46 012 \$	47 391 \$	136 386 \$	0.50
-------------------	-----------	-----------	-----------	------------	------

**TOTAL SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN / CÔTE-NORD**

	<b>659 554 \$</b>	<b>707 049 \$</b>	<b>731 648 \$</b>	<b>2 098 251 \$</b>	<b>7.63</b>
--	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>COEUR-DU-QUÉBEC (DRUMMONDVILLE) ( 1 CONSEILLER )</b>					
<b>SALAIRES</b>	106 588 \$	109 777 \$	113 061 \$	329 426 \$	1.20
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	42 503 \$	44 033 \$	45 718 \$	132 254 \$	0.48
<b>DÉPLACEMENTS</b>	2 118 \$	4 456 \$	4 589 \$	11 163 \$	0.04
<b>KILOMÉTRAGE</b>	6 642 \$	12 622 \$	13 000 \$	32 264 \$	0.12
<b>SOUS-TOTAL</b>	157 850 \$	170 887 \$	176 369 \$	505 106 \$	1.84
<b>LOYERS</b>	8 463 \$	8 590 \$	8 847 \$	25 900 \$	0.09
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	1 092 \$	1 125 \$	1 158 \$	3 375 \$	0.01
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	1 728 \$	1 780 \$	1 833 \$	5 341 \$	0.02
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	73 \$	76 \$	78 \$	227 \$	0.00
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	45 \$	46 \$	48 \$	139 \$	0.00
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	740 \$	1 275 \$	1 313 \$	3 329 \$	0.01
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	375 \$	386 \$	397 \$	1 158 \$	0.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	12 516 \$	13 277 \$	13 675 \$	39 469 \$	0.14
<b>TOTAL COEUR-DU-QUÉBEC</b>	170 366 \$	184 164 \$	190 045 \$	544 575 \$	1.98

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>BAS-SAINT-LAURENT (RIMOUSKI) ( 1 CONSEILLER, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU )</b>					
<b>SALAIRES</b>	178 655 \$	182 581 \$	190 044 \$	551 280 \$	2.01
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	75 958 \$	78 377 \$	81 420 \$	235 756 \$	0.86
<b>DÉPLACEMENTS</b>	3 631 \$	17 714 \$	18 246 \$	39 591 \$	0.14
<b>KILOMÉTRAGE</b>	3 761 \$	20 807 \$	21 431 \$	46 000 \$	0.17
<b>SOUS-TOTAL</b>	262 005 \$	299 480 \$	311 141 \$	872 626 \$	3.17
<b>LOYERS</b>	13 514 \$	13 919 \$	14 337 \$	41 770 \$	0.15
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	1 500 \$	1 545 \$	1 591 \$	4 636 \$	0.02
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	3 715 \$	3 560 \$	3 666 \$	10 941 \$	0.04
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	625 \$	644 \$	663 \$	1 931 \$	0.01
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	290 \$	299 \$	308 \$	898 \$	0.00
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	1 853 \$	2 934 \$	3 022 \$	7 809 \$	0.03
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	404 \$	416 \$	428 \$	1 248 \$	0.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	21 900 \$	23 316 \$	24 015 \$	69 232 \$	0.25
<b>TOTAL BAS-SAINT-LAURENT</b>	<b>283 905 \$</b>	<b>322 796 \$</b>	<b>335 156 \$</b>	<b>941 858 \$</b>	<b>3.43</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>GASPÉSIE (CHANDLER) ( 1 CONSEILLER )</b>					
<b>SALAIRES</b>	100 058 \$	112 420 \$	117 762 \$	330 241 \$	1.20
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	42 503 \$	44 033 \$	45 718 \$	132 254 \$	0.48
<b>DÉPLACEMENTS</b>	7 323 \$	26 433 \$	27 226 \$	60 982 \$	0.22
<b>KILOMÉTRAGE</b>	8 858 \$	21 301 \$	21 940 \$	52 099 \$	0.19
<b>SOUS-TOTAL</b>	158 742 \$	204 187 \$	212 647 \$	575 576 \$	2.09
<b>LOYERS</b>	5 964 \$	6 143 \$	6 327 \$	18 433 \$	0.07
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	1 092 \$	1 125 \$	1 158 \$	3 375 \$	0.01
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	1 728 \$	1 780 \$	1 833 \$	5 341 \$	0.02
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	188 \$	193 \$	199 \$	580 \$	0.00
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	279 \$	288 \$	296 \$	863 \$	0.00
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	732 \$	1 267 \$	1 305 \$	3 304 \$	0.01
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	375 \$	386 \$	397 \$	1 158 \$	0.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	10 357 \$	11 180 \$	11 516 \$	33 054 \$	0.12
<b>TOTAL GASPÉSIE</b>	169 099 \$	215 367 \$	224 163 \$	608 630 \$	2.21

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>LAURENTIDES / LANAUDIÈRE / OUTAOUAIS (SAINT- JÉROME) ( 3 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU )</b>					
SALAIRES	339 118 \$	400 191 \$	412 163 \$	1 151 472 \$	4.19
AVANTAGES SOCIAUX	160 964 \$	166 443 \$	172 857 \$	500 263 \$	1.82
DÉPLACEMENTS	10 972 \$	30 854 \$	31 780 \$	73 606 \$	0.27
KILOMÉTRAGE	29 211 \$	49 320 \$	50 799 \$	129 329 \$	0.47
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>540 264 \$</b>	<b>646 808 \$</b>	<b>667 599 \$</b>	<b>1 854 670 \$</b>	<b>6.75</b>
LOYERS	33 105 \$	33 655 \$	34 019 \$	100 778 \$	0.37
TÉLÉCOMMUNICATIONS	4 589 \$	4 727 \$	4 868 \$	14 184 \$	0.05
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	7 171 \$	7 119 \$	7 333 \$	21 623 \$	0.08
PAPETERIE, IMPRESSIONS	1 817 \$	1 871 \$	1 928 \$	5 616 \$	0.02
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	1 091 \$	1 124 \$	1 158 \$	3 374 \$	0.01
ARTICLES DE BUREAU	4 015 \$	6 186 \$	6 371 \$	16 572 \$	0.06
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	485 \$	499 \$	514 \$	1 498 \$	0.01
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>52 273 \$</b>	<b>55 181 \$</b>	<b>56 191 \$</b>	<b>163 645 \$</b>	<b>0.60</b>
<b>TOTAL LAURENTIDES / LANAUDIÈRE / OUTAOUAIS</b>	<b>592 536 \$</b>	<b>701 989 \$</b>	<b>723 790 \$</b>	<b>2 018 315 \$</b>	<b>7.34</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

**BUREAUX RÉGIONAUX**

**MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN  
( 8 CONSEILLERS, 2 EMPLOYÉES DE BUREAU )**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>SALAIRES</b>	993 177 \$	1 019 993 \$	1 052 447 \$	3 065 618 \$	11.15
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	406 933 \$	420 951 \$	437 150 \$	1 265 033 \$	4.60
<b>DÉPLACEMENTS</b>	15 405 \$	58 298 \$	60 047 \$	133 750 \$	0.49
<b>KILOMETRAGE</b>	8 499 \$	28 395 \$	29 247 \$	66 141 \$	0.24
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 424 014 \$</b>	<b>1 527 637 \$</b>	<b>1 578 891 \$</b>	<b>4 530 542 \$</b>	<b>16.48</b>
<b>LOYERS</b>	190 890 \$	193 508 \$	196 134 \$	580 532 \$	2.11
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	21 863 \$	21 581 \$	22 228 \$	65 672 \$	0.24
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	41 814 \$	40 936 \$	42 164 \$	124 914 \$	0.45
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	30 140 \$	31 044 \$	31 975 \$	93 158 \$	0.34
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	10 855 \$	11 181 \$	11 516 \$	33 552 \$	0.12
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	21 067 \$	26 824 \$	27 629 \$	75 520 \$	0.27
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	5 890 \$	6 067 \$	6 249 \$	18 206 \$	0.07
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>322 519 \$</b>	<b>331 141 \$</b>	<b>337 896 \$</b>	<b>991 555 \$</b>	<b>3.61</b>
<b>TOTAL MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN</b>	<b>1 746 533 \$</b>	<b>1 858 777 \$</b>	<b>1 916 787 \$</b>	<b>5 522 097 \$</b>	<b>20.09</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES ( 5 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU )</b>					
<b>SALAIRES</b>	608 633 \$	629 260 \$	650 086 \$	1 887 979 \$	6.87
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	246 612 \$	255 168 \$	264 980 \$	766 761 \$	2.79
<b>DÉPLACEMENTS</b>	31 083 \$	55 405 \$	57 067 \$	143 554 \$	0.52
<b>KILOMÉTRAGE</b>	18 363 \$	40 399 \$	41 611 \$	100 373 \$	0.37
<b>SOUS-TOTAL</b>	904 690 \$	980 232 \$	1 013 744 \$	2 898 667 \$	10.54
<b>LOYERS</b>	51 022 \$	52 781 \$	54 692 \$	158 494 \$	0.58
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	6 445 \$	6 638 \$	6 838 \$	19 921 \$	0.07
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	10 885 \$	10 679 \$	10 999 \$	32 564 \$	0.12
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	(5 934 \$)	(6 112 \$)	(6 295 \$)	(18 341 \$)	(0.07)
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	412 \$	510 \$	630 \$	1 552 \$	0.01
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	5 834 \$	9 084 \$	7 797 \$	22 715 \$	0.08
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	621 \$	767 \$	948 \$	2 336 \$	0.01
<b>SOUS-TOTAL</b>	69 286 \$	74 347 \$	75 609 \$	219 242 \$	0.80
<b>TOTAL QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES</b>	973 976 \$	1 054 580 \$	1 089 353 \$	3 117 909 \$	11.34

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
--	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------------	------------------------------

**BUREAUX RÉGIONAUX**

**MONTÉRÉGIE (SAINT-HYACINTHE)  
( 3 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU )**

<b>SALAIRES</b>	388 057 \$	400 191 \$	414 164 \$	1 202 413 \$	4.37
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	160 964 \$	166 443 \$	172 857 \$	500 263 \$	1.82
<b>DÉPLACEMENTS</b>	25 474 \$	30 052 \$	30 953 \$	86 479 \$	0.31
<b>KILOMÉTRAGE</b>	22 353 \$	42 997 \$	44 287 \$	109 637 \$	0.40

<b>SOUS-TOTAL</b>	596 848 \$	639 683 \$	662 261 \$	1 898 792 \$	6.91
-------------------	------------	------------	------------	--------------	------

<b>LOYERS</b>	48 699 \$	50 160 \$	51 664 \$	150 523 \$	0.55
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	3 684 \$	3 794 \$	3 908 \$	11 385 \$	0.04
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	7 171 \$	7 119 \$	7 333 \$	21 623 \$	0.08
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	3 355 \$	3 456 \$	3 560 \$	10 371 \$	0.04
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	890 \$	917 \$	944 \$	2 752 \$	0.01
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	3 261 \$	5 409 \$	5 571 \$	14 242 \$	0.05
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	498 \$	513 \$	528 \$	1 539 \$	0.01

<b>SOUS-TOTAL</b>	67 558 \$	71 368 \$	73 509 \$	212 434 \$	0.77
-------------------	-----------	-----------	-----------	------------	------

**TOTAL MONTÉRÉGIE**

	<b>664 406 \$</b>	<b>711 051 \$</b>	<b>735 770 \$</b>	<b>2 111 227 \$</b>	<b>7.68</b>
--	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>ESTRIE (SHERBROOKE) ( 1 CONSEILLER )</b>					
<b>SALAIRES</b>	106 588 \$	109 777 \$	113 061 \$	329 426 \$	1.20
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	42 503 \$	44 033 \$	45 718 \$	132 254 \$	0.48
<b>DÉPLACEMENTS</b>	2 326 \$	11 507 \$	11 853 \$	25 686 \$	0.09
<b>KILOMÉTRAGE</b>	6 342 \$	13 125 \$	13 519 \$	32 987 \$	0.12
<b>SOUS-TOTAL</b>	157 759 \$	178 442 \$	184 151 \$	520 352 \$	1.89
<b>LOYERS</b>	7 662 \$	7 892 \$	8 129 \$	23 684 \$	0.09
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	1 092 \$	1 125 \$	1 158 \$	3 375 \$	0.01
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	1 728 \$	1 780 \$	1 833 \$	5 341 \$	0.02
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	414 \$	427 \$	440 \$	1 281 \$	0.00
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0.00
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	604 \$	1 134 \$	1 168 \$	2 907 \$	0.01
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	375 \$	386 \$	397 \$	1 158 \$	0.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	11 875 \$	12 744 \$	13 126 \$	37 745 \$	0.14
<b>TOTAL ESTRIE</b>	169 634 \$	191 186 \$	197 277 \$	558 097 \$	2.03

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES  
BUREAUX RÉGIONAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>					
<b>ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC(Rouyn-Noranda) ( 1 CONSEILLER) (60% FC, 40% FEESP)</b>					
<b>SALAIRES</b>	60 035 \$	67 452 \$	69 457 \$	196 944 \$	0.72
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	25 502 \$	22 016 \$	22 859 \$	70 377 \$	0.26
<b>DÉPLACEMENTS</b>	4 120 \$	4 869 \$	5 015 \$	14 004 \$	0.05
<b>KILOMÉTRAGE</b>	10 300 \$	14 534 \$	14 970 \$	39 804 \$	0.14
<b>SOUS-TOTAL</b>	99 957 \$	108 871 \$	112 301 \$	321 129 \$	1.17
<b>LOYERS</b>	1 620 \$	1 669 \$	1 719 \$	5 007 \$	0.02
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	655 \$	675 \$	695 \$	2 025 \$	0.01
<b>ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU</b>	950 \$	1 068 \$	1 100 \$	3 118 \$	0.01
<b>PAPETERIE, IMPRESSIONS</b>	8 \$	8 \$	8 \$	24 \$	0.00
<b>TIMBRES, ENVOIS POSTAUX</b>	33 \$	34 \$	35 \$	102 \$	0.00
<b>ARTICLES DE BUREAU</b>	818 \$	1 150 \$	1 184 \$	3 152 \$	0.01
<b>ABONNEMENTS, DOCUMENTATION</b>	375 \$	386 \$	397 \$	1 158 \$	0.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	4 459 \$	4 989 \$	5 139 \$	14 586 \$	0.05
<b>TOTAL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC</b>	104 415 \$	113 860 \$	117 439 \$	335 715 \$	1.22
<b>TOTAL SERVICES RÉGIONAUX</b>	5 534 426 \$	6 060 820 \$	6 261 428 \$	17 856 673 \$	64.95

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES D'APPUI**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>SERVICES D'APPUI</b>					
1 CONSEILLER APPUI À L'ARBITRAGE, 3 CONSEILLERS APPUI AUX SERVICES (POMPIERS)					
<b>SALAIRES</b>	284 235 \$	439 107 \$	452 244 \$	1 175 585 \$	4.28
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	170 011 \$	176 131 \$	182 873 \$	529 015 \$	1.92
<b>DÉPLACEMENTS</b>	5 479 \$	33 889 \$	34 665 \$	74 033 \$	0.27
<b>KILOMÉTRAGE</b>	9 558 \$	41 700 \$	42 651 \$	93 908 \$	0.34
<b>SOUS-TOTAL</b>	469 282 \$	690 826 \$	712 433 \$	1 872 541 \$	6.81
<b>TOTAL SERVICES D'APPUI</b>	<b>469 282 \$</b>	<b>690 826 \$</b>	<b>712 433 \$</b>	<b>1 872 541 \$</b>	<b>6.81</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020  
DÉPENSES  
SERVICES GÉNÉRAUX**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>SERVICES GÉNÉRAUX</b> ( 2 COORDINATIONS , 2 SECRETAIRES COMPTABLE, 2 EMPLOYÉES DE BUREAU DIRECTION, 1/2 COMMIS COMPTABLE )					
<b>SALAIRES</b>	516 739 \$	577 830 \$	602 077 \$	1 696 646 \$	6.17
<b>AVANTAGES SOCIAUX</b>	222 245 \$	235 481 \$	251 803 \$	709 528 \$	2.58
<b>DÉPLACEMENTS</b>	14 331 \$	38 113 \$	39 257 \$	91 701 \$	0.33
<b>KILOMÉTRAGE</b>	19 092 \$	27 270 \$	28 088 \$	74 451 \$	0.27
<b>REMBOURSEMENTS CSN COORD. NÉGOS</b>	(5 000 \$)	(10 000 \$)	0 \$	(15 000 \$)	(0.05)
<b>SOUS-TOTAL</b>	767 407 \$	868 694 \$	921 225 \$	2 557 326 \$	9.30
<b>TOTAL SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>767 407 \$</b>	<b>868 694 \$</b>	<b>921 225 \$</b>	<b>2 557 326 \$</b>	<b>9.30</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
FONCTIONNEMENT**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>ENTENTES DE SERVICES (CSN ) ( ÎLES-DE-LA-MADELEINE / SEPT-ÎLES )</b>	35 025 \$	35 907 \$	36 810 \$	107 742 \$	0.39
<b>REPLACEMENTS DE MALADIE-MATERNITÉ-PARENTAL</b>	122 739 \$	125 900 \$	129 666 \$	378 306 \$	1.38
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	5 728 \$	5 875 \$	6 051 \$	17 654 \$	0.06
<b>RÉUNIONS D'ÉQUIPE PROVINCIALES , RÉGIONALES &amp; SECTORIELLES</b>	6 600 \$	7 548 \$	7 774 \$	21 922 \$	0.08
<b>HONORAIRES PROFESSIONNELS EXTERIEURS</b>	9 023 \$	9 293 \$	22 683 \$	41 000 \$	0.15
<b>SERVICE JURIDIQUE</b>	153 696 \$	158 307 \$	163 056 \$	475 060 \$	1.73
<b>COÛT DE LA CONVENTION COLLECTIVE</b>	160 915 \$	165 743 \$	170 715 \$	497 373 \$	1.81
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS (CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE)</b>	1 000 \$	1 030 \$	1 061 \$	3 091 \$	0.01
<b>TRAITEMENT DES DONNEES</b>	5 315 \$	5 475 \$	5 639 \$	16 430 \$	0.06
<b>ASSURANCES</b>	6 787 \$	6 991 \$	7 201 \$	20 979 \$	0.08
<b>AMORTISSEMENTS</b>	8 584 \$	6 977 \$	6 012 \$	21 573 \$	0.08
<b>AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b>	111 274 \$	114 612 \$	118 051 \$	343 937 \$	1.25
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>626 687 \$</b>	<b>643 659 \$</b>	<b>674 720 \$</b>	<b>1 945 066 \$</b>	<b>7.07</b>
<b>TOTAL SERVICE</b>	<b>7 397 802 \$</b>	<b>8 263 998 \$</b>	<b>8 569 806 \$</b>	<b>24 231 606 \$</b>	<b>88.14</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SERVICES**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>SERVICES</b>					
SALAIRES	4 583 952 \$	4 941 143 \$	5 131 100 \$	14 656 195 \$	53.31
AVANTAGES SOCIAUX	1 868 933 \$	1 934 162 \$	2 014 861 \$	5 817 956 \$	21.16
DÉPLACEMENTS	133 613 \$	357 036 \$	367 507 \$	858 156 \$	3.12
KILOMÉTRAGE	167 291 \$	360 081 \$	370 584 \$	897 956 \$	3.27
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 753 789 \$</b>	<b>7 592 422 \$</b>	<b>7 884 051 \$</b>	<b>22 230 263 \$</b>	<b>80.86</b>
LOYERS ET ASSURANCES	400 456 \$	409 725 \$	418 519 \$	1 228 700 \$	4.47
TÉLÉCOMMUNICATIONS	46 695 \$	47 157 \$	48 572 \$	142 424 \$	0.52
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	84 060 \$	82 941 \$	85 429 \$	252 430 \$	0.92
PAPETERIE, IMPRESSIONS	32 279 \$	33 248 \$	34 245 \$	99 772 \$	0.36
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	14 435 \$	14 953 \$	15 506 \$	44 894 \$	0.16
ARTICLES DE BUREAUX	42 320 \$	60 810 \$	61 075 \$	164 205 \$	0.60
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	9 867 \$	10 291 \$	10 758 \$	30 916 \$	0.11
TRAITEMENT DES DONNÉES	5 315 \$	5 475 \$	5 639 \$	16 430 \$	0.06
AMORTISSEMENTS	8 584 \$	6 977 \$	6 012 \$	21 573 \$	0.08
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>644 013 \$</b>	<b>671 576 \$</b>	<b>685 754 \$</b>	<b>2 001 343 \$</b>	<b>7.28</b>
<b>TOTAL DES SERVICES</b>	<b>7 397 802 \$</b>	<b>8 263 998 \$</b>	<b>8 569 806 \$</b>	<b>24 231 606 \$</b>	<b>88.14</b>

**LA FÉDÉRATION BUDGÈTE 32.6 POSTES DE CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SYNDICAUX  
LA FÉDÉRATION BUDGÈTE 11.5 POSTES D'EMPLOYÉ-ES DE BUREAU**

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
SECTEURS**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>SECTEURS</b>					
COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET SERVICES DIVERS	4 435 \$	4 568 \$	0 \$	9 003 \$	0.03
AGROALIMENTAIRE	2 957 \$	3 045 \$	0 \$	6 002 \$	0.02
FINANCES	1 971 \$	2 030 \$	0 \$	4 001 \$	0.01
TOURISME	3 449 \$	3 553 \$	0 \$	7 002 \$	0.03
<b>SOUS-TOTAL SECTEURS</b>	<b>12 812 \$</b>	<b>13 196 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>26 007 \$</b>	<b>0.09</b>
<b>TRAVAUX SECTORIELS</b>	<b>43 878 \$</b>	<b>82 221 \$</b>	<b>84 687 \$</b>	<b>210 786 \$</b>	<b>0.77</b>
<b>AIDE AUX SYNDICATS ASSEMBLÉES DE SECTEURS</b>	<b>39 140 \$</b>	<b>40 314 \$</b>	<b>41 524 \$</b>	<b>120 978 \$</b>	<b>0.44</b>
<b>PERSONNES RESSOURCE ASSEMBLÉES DE SECTEURS</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>7 500 \$</b>	<b>0.03</b>
<b>FORMATION COMITÉS LIAISON</b>	<b>23 493 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>23 493 \$</b>	<b>0.09</b>
<b>TOTAL DES SECTEURS</b>	<b>121 823 \$</b>	<b>138 231 \$</b>	<b>128 711 \$</b>	<b>388 764 \$</b>	<b>1.41</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
RÉUNIONS**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>RÉUNIONS</b>					
<b>BUREAU FÉDÉRAL</b>	22 684 \$	53 873 \$	63 016 \$	139 573 \$	0.51
<b>COMITÉS DU BUREAU FÉDÉRAL</b>	4 916 \$	3 903 \$	0 \$	8 820 \$	0.03
<b>CONSEIL FÉDÉRAL</b>	0 \$	104 860 \$	0 \$	104 860 \$	0.38
<b>AIDE AUX SYNDICATS CONSEIL FÉDÉRAL</b>	0 \$	102 107 \$	0 \$	102 107 \$	0.37
<b>CONGRÈS FÉDÉRAL</b>	70 003 \$	0 \$	0 \$	70 003 \$	0.25
<b>AIDE AUX SYNDICATS CONGRÈS</b>	62 888 \$	0 \$	0 \$	62 888 \$	0.23
<b>RÉUNIONS COMITÉ EXÉCUTIF</b>	2 300 \$	2 369 \$	2 440 \$	7 109 \$	0.03
<b>TOTAL DES RÉUNIONS</b>	<b>162 790 \$</b>	<b>267 113 \$</b>	<b>65 456 \$</b>	<b>495 359 \$</b>	<b>1.80</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
DÉLÉGATIONS, COMITÉS**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>DÉLÉGATIONS</b>					
CONSEIL CONFÉDÉRAL CSN	12 578 \$	23 893 \$	24 610 \$	61 081 \$	0.22
(REMBOURSEMENT CONSEIL CONFEDERAL CSN)	0 \$	(10 242 \$)	(10 550 \$)	(20 792 \$)	(0.08)
COLLOQUES CSN	0 \$	2 750 \$	2 750 \$	5 500 \$	0.02
COLLOQUES DIVERS & DÉLÉGATIONS DIVERSES	0 \$	4 500 \$	4 500 \$	9 000 \$	0.03
<b>TOTAL DES DÉLÉGATIONS</b>	<b>12 578 \$</b>	<b>20 901 \$</b>	<b>21 310 \$</b>	<b>54 789 \$</b>	<b>0.20</b>
<b>COMITÉS</b>					
COMITÉ DE SURVEILLANCE	11 162 \$	11 496 \$	11 841 \$	34 499 \$	0.13
COMITÉ DES FEMMES	5 793 \$	5 966 \$	6 145 \$	17 904 \$	0.07
COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0.00
COMITÉ DES AVANTAGES SOCIAUX	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0.00
GROUPES DE TRAVAIL	965 \$	994 \$	1 024 \$	2 984 \$	0.01
COMITÉ DE COORDINATION DE LA FORMATION	7 060 \$	7 279 \$	7 490 \$	21 830 \$	0.08
JOURNAL DE LA FÉDÉRATION	7 500 \$	7 725 \$	7 957 \$	23 182 \$	0.08
FORMATION COMITÉS FÉDÉRAUX	3 524 \$	0 \$	0 \$	3 524 \$	0.01
<b>TOTAL DES COMITÉS</b>	<b>36 004 \$</b>	<b>33 461 \$</b>	<b>34 458 \$</b>	<b>103 923 \$</b>	<b>0.38</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
FORMATION  
DONS**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>FORMATION</b>					
AGENTES ET AGENTS DE GRIEFS	11 854 \$	30 552 \$	31 468 \$	73 874 \$	0.27
NÉGOCIATION DE BASE	7 716 \$	18 961 \$	20 776 \$	47 453 \$	0.17
ORGANISER LA SOLIDARITÉ	11 074 \$	35 659 \$	36 729 \$	83 462 \$	0.30
VIOLENCE ET HARCÈLEMENT	0 \$	900 \$	900 \$	1 800 \$	0.01
ASSURANCES COLLECTIVES	5 008 \$	13 383 \$	13 784 \$	32 174 \$	0.12
PRÉVENTION EN SANTÉ-SÉCURITÉ	0 \$	2 250 \$	2 250 \$	4 500 \$	0.02
INITIATION AU SYNDICALISME	6 619 \$	16 701 \$	17 202 \$	40 523 \$	0.15
SESSIONS FLOTANTES	5 340 \$	14 066 \$	15 734 \$	35 140 \$	0.13
CONSOLIDATION ORGANISER LA SOLIDARITÉ	5 664 \$	5 834 \$	6 009 \$	17 507 \$	0.06
CONSOLIDATION INITIATION AU SYNDICALISME	4 265 \$	4 393 \$	4 524 \$	13 182 \$	0.05
CONSOLIDATION	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	0.03
<b>TOTAL FORMATION</b>	<b>60 539 \$</b>	<b>145 698 \$</b>	<b>152 377 \$</b>	<b>358 615 \$</b>	<b>1.30</b>
<b>DONS ET SOUSCRIPTIONS</b>					
DONS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$	0.11
SOUSCRIPTIONS	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	6 000 \$	0.02
<b>TOTAL DONS ET SOUSCRIPTIONS</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>36 000 \$</b>	<b>0.13</b>

**FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2023  
DÉPENSES  
AUTRES  
SERVICE DE LA DETTE**

	<b>BUDGET 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>BUDGET 2021-2023</b>	<b>RATIO % 2021-2023</b>
<b>AUTRES</b>					
DÉPENSES DIVERSES	2 608 \$	2 608 \$	2 608 \$	7 824 \$	0.03
CRÉANCES DOUTEUSES	500 \$	500 \$	500 \$	1 500 \$	0.01
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>3 108 \$</b>	<b>3 108 \$</b>	<b>3 108 \$</b>	<b>9 324 \$</b>	<b>0.03</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE</b>					
FRAIS D'ADMINISTRATION	500 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 500 \$	0.01
INTÉRÊTS SUR MARGE DE CRÉDIT	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0.00
<b>TOTAL SERVICE DE LA DETTE</b>	<b>500 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>0.01</b>



**ORGANISÉES  
POUR GAGNER**

**52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021**

## **Capsule de commanditaire**

Mardi, 1<sup>er</sup> juin 2021 - 12 h 45



conseils



**ORGANISÉ.ES  
POUR GAGNER**

**52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021**

## **Capsule de commanditaire**

Mardi, 1<sup>er</sup> juin 2021 - 13 h 00



**BATIRENTE**



## **Rapport sur la syndicalisation** À l'offensive dans toutes les régions



## Rapport de résolution À l'offensive dans toutes les régions

Réunis lors du 51<sup>e</sup> Congrès triennal de la Fédération du commerce (CSN), les délégué-es se sont penchés sur l'imposant défi que représente la syndicalisation. Rappelons-nous les réflexions lors de cette instance.

Les délégué-es présents ont pris acte de l'amplification des travaux de l'exécutif et de la coordination en collaboration avec le Service de syndicalisation de la CSN. Une meilleure utilisation des ressources, un contact constant au fil des années avec le parrain ou la marraine FC du Service de la syndicalisation et la mise sur pied d'une équipe de militantes et de militants prêts à aller à la rencontre des travailleuses et des travailleurs non syndiqués ou désirant changer d'allégeance syndicale étaient au cœur de notre action en matière de syndicalisation.

Rappelons-nous qu'à cette époque, en dépit de nos efforts, la syndicalisation était en décroissance depuis plusieurs années. Cette baisse était en partie attribuable à un bon nombre de fermetures d'entreprise. Face à cette situation préoccupante, les délégué-es au dernier congrès adoptaient la proposition suivante :

**Attendu** qu'un taux de syndicalisation élevé est primordial afin de maintenir et améliorer notre rapport de force;

**Attendu** que nous vivons une situation de décroissance du taux de syndicalisation dans le secteur privé au Québec, toutes centrales syndicales confondues ;

**Attendu** que le 64<sup>e</sup> Congrès de la CSN a adopté une résolution concernant la priorisation du secteur privé dans les opérations de syndicalisation;

**Attendu** que la proposition de la CSN ne comportait aucune restriction territoriale;

- ⇒ ***Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN et l'ensemble des conseils centraux, élabore des plans d'action afin d'opérationnaliser des campagnes de syndicalisation dans l'ensemble des territoires du Québec.***
- ⇒ ***Que les objectifs de ces plans d'action dynamique visent prioritairement les travailleuses et les travailleurs qui ont des conditions de travail précaires et qui ne sont pas déjà syndiqués.***
- ⇒ ***Qu'un rapport étape soit présenté lors du prochain conseil fédéral et du prochain congrès de la fédération.***

Nous estimons qu'il faut d'abord présenter les résultats de nos efforts en matière de syndicalisation. Peu importe les moyens, la question demeure toujours la même : combien de requêtes en accréditation avons-nous déposées afin de représenter des travailleuses et des travailleurs affiliés à la Fédération du commerce (CSN)?



**Rapport de résolution**  
À l'offensive dans toutes les régions

De 2018 à 2020, 60 requêtes en accréditation ont été déposées pour les syndicats affiliés à la Fédération du commerce (CSN). Pour cette période, cela correspond à près de 21 % des requêtes en accréditation déposées sous le Code provincial pour l'ensemble des organismes affiliés à la CSN :

	2018	2019	2020	Total
<b>Nombre de requêtes</b>	30	13	17	60
<b>Représentativité CSN</b>	32 %	12 %	22 %	21 %

Vous retrouverez ci-dessous la compilation des requêtes en accréditation pour la Fédération du commerce (CSN) de 2018 à 2020 répartie par conseil central :

Conseil central	Nombre de requêtes	Représentativité régionale de la FC (Requête en 25)
Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec	0	0 %
Cœur-du-Québec	0	0 %
Lanaudière	1	8 %
Outaouais	1	17 %
Saguenay - Lac-Saint-Jean	1	13 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	9 %
Provincial	1	33 %
Bas-Saint-Laurent	2	11 %
Estrie	2	15 %
Laurentides	3	38 %
Côte-Nord	3	60 %
Montérégie	4	11 %
Québec - Chaudière-Appalaches	<b>13</b>	34 %
Montréal métropolitain	<b>29</b>	22,4 %

Pour bien évaluer ces statistiques, il faut noter qu'une partie importante des dépôts pour la région de Montréal et la région de Québec visaient des stationnements d'Indigo Parc Canada formant souvent des unités de 2 à 15 salarié-es par site. Bien que nous soyons fiers du travail accompli sur le terrain pour accroître notre représentativité dans ce secteur, il demeure que le nombre de salarié-es visés est limité.

Les travaux sur les nouvelles formes d'organisation de nos syndicats ont permis de fonder deux syndicats « provinciaux » : le STT du commerce - CSN et le SE de la restauration - CSN. Si nous incluons les ajouts de sections pour le STT d'Indigo Parc Canada inc. - CSN et le STT des stationnements de Montréal - CSN, de 2018 à 2021, 31 requêtes en accréditation ont été déposées



**Rapport de résolution**  
À l'offensive dans toutes les régions

pour ces syndicats à section. Cela constitue 53 % des requêtes visant des groupes sous juridiction de la FC.

**Requêtes en révocation entre 2018 et 2020 :**

Année	Déposées	Accueillies	Rejetées
2018	6	5	1
2019	8	6	2
2020	3	2	1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>4</b>

Le tableau ci-dessus illustre le nombre de requêtes en révocation de syndicats de la Fédération du commerce (CSN). Nous pouvons constater que pas moins de 13 requêtes en révocation ont été accueillies en trois ans.

De ce nombre, nous devons noter que plusieurs de ces requêtes proviennent de syndicats faisant partie du sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins. Un plan de consolidation du secteur est d'ailleurs en branle depuis 2020 pour remédier à cette situation.

**Pertes par maraudage entre 2018 et 2020 :**

Année	Total	Accueillies	Désistements
2018	2	1	1
2019	4	4	0
2020	2	1	1

La majorité des pertes par maraudage visait le secteur 3 - Finances pour les Caisses Desjardins par le SEPB et Unifor. Cependant, il faut noter que le Service de syndicalisation a été actif dans plusieurs contre-maraudages pour les syndicats affiliés à la FC (Alimentation Saguenay-Lac-Saint-Jean, STT Viandes du Breton (CSN), STT des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN), STT de PJC entrepôt – CSN, SS de A. Lassonde (CSN), le secteur de l'hôtellerie, etc.).

**Analyse**

À la lecture de ces données statistiques, nous pouvons définir un nombre de constats. Dans un premier temps, le secteur 3 – Finances de la fédération est durement touché par un nombre important de révocations et de maraudages. L'application de stratégies défensives pour conserver ces syndicats a permis de contrer plusieurs attaques.

Nous sommes d'avis qu'une bonne planification des périodes de maraudage aiderait grandement à traverser l'étape, parfois turbulente, qui survient en période de maraudage. Nous avons d'ailleurs remarqué que dans plusieurs dossiers de maraudage, les syndicats attaqués ne possédaient pas



**Rapport de résolution**  
À l'offensive dans toutes les  
régions

l'ensemble des cartes syndicales à jour ni la liste des membres, malgré l'arrivée imminente de la période de maraudage.

Toujours en ce qui a trait à la défensive, nous avons mis énormément d'efforts au cours des dernières années afin de mieux planifier les périodes de maraudage et nous sommes persuadés que cela nous a permis d'éviter le pire dans plusieurs situations.

Nous ne pouvons passer sous silence les effets de la crise sanitaire qui ont ralenti considérablement les efforts de syndicalisation, en raison de l'accès beaucoup plus restreint aux milieux de travail ainsi qu'à la montée en flèche du télétravail.

Nous devons également nous rappeler qu'en début de mandat, la fédération avait ciblé le secteur de la restauration comme principale cible de syndicalisation. Ce secteur a été durement touché par la crise sanitaire. L'ensemble des restaurants a été fermé pendant plusieurs mois. Nous souhaitons également mentionner que c'est vers le mois de mai 2020 que nous avons changé de façon temporaire nos cibles de syndicalisation, passant de la restauration aux quincailleries.

Pour conclure, il ne fait donc aucun doute que le projet des nouveaux modes d'organisation de nos syndicats a porté fruit. Nous sommes d'ailleurs d'avis que cette tendance pourrait se poursuivre longtemps.

***Le comité sur la syndicalisation***

Francis Morin

Alexandre Giguère

Alexandre Boileau-Lavolette

Soulignons la contribution au comité de David Bergeron-Cyr.



## **Proposition du comité exécutif**



## **SYNDICALISATION**

### Organisé-es et plus nombreux

Les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats mis en place répondent à un réel besoin. En effet, le SE de la restauration – CSN (SER) et le STT du commerce – CSN (STTC) ont des structures moins lourdes en matière de responsabilités administratives tout en gardant l'autonomie décisionnelle, si précieuse à la CSN. Ces nouvelles structures d'accueil donnent moins de vertiges à ces nouveaux venus. Elles permettent de concentrer les finances dans une seule caisse, facilitant ainsi la présence terrain et la vie syndicale, tout en offrant les moyens d'effectuer les batailles juridiques pour le respect de nos conventions collectives. Elles ont aussi la flexibilité de permettre à une section devenue suffisamment autonome de voler de ses propres ailes. Ces deux nouvelles structures représentent près de 50 % des nouveaux syndicats de la fédération. Il est important de préciser que sans ces nouvelles structures, nous n'aurions pas réussi à syndiquer ces nouveaux groupes.

Pour la Fédération du commerce (CSN), la syndicalisation est et demeurera toujours un enjeu capital. Grâce à elle, notre rapport de force est optimisé dans les secteurs d'activités où nous sommes présents. La syndicalisation des milieux non syndiqués doit également demeurer une priorité. En 2019, le taux de syndicalisation dans le secteur privé au Québec était de 23,9 %, ce qui représente une baisse de près de 1,5 % depuis 2010. Nous devons renverser cette tendance. La syndicalisation nous permet de jouer notre rôle : celui d'aider les travailleuses et les travailleurs qui sont les plus vulnérables de notre société en rehaussant leur niveau de vie et, par conséquent, le niveau de vie de la société en général.

L'équipe d'agentes et d'agents multiplicateurs de syndicalisation a fait ses preuves. C'est une formule qui nous a permis de nous déployer sur le terrain afin de faire de nouvelles approches ou de contrer des attaques.

Les processus mis en place nous évitent d'échapper des cibles de syndicalisation et nous permettent de nous concentrer sur nos priorités. Nous devons continuer de tenir les rencontres mensuelles avec le Service de syndicalisation de la CSN. Les succès en syndicalisation passent par une priorisation et un suivi rigoureux des travaux. De plus, nous croyons que la création d'un comité responsable de la syndicalisation par région, soit un pour Montréal et ses environs et un pour Québec et l'Est du Québec nous permettra d'améliorer nos résultats sur l'ensemble du territoire québécois. D'ailleurs, des milieux de travail où nous sommes présents et dans lesquels on retrouve des travailleuses et des travailleurs « syndiqués non syndiqués » ont été identifiés par le comité actuellement en place. L'objectif est d'agrandir nos rangs et ainsi accroître notre rapport de force face à l'employeur.



**Proposition du comité  
exécutif**  
Organisé-es et plus nombreux

Nous devons poursuivre le développement de nos suivis et de notre expertise en matière de syndicalisation. La clé du succès consiste à travailler en étroite collaboration avec le Service de syndicalisation de la CSN et éviter le travail en silo. Nous devons résister à la tentation de voir des priorités partout. Pour mieux mesurer les effets de nos orientations et planifier nos cibles, nous devons élaborer un plan de travail échelonné sur plusieurs années. Toujours dans un esprit d'innovation et pour développer notre rapport de force, il nous faudra collaborer avec la CSN pour relever le défi de la syndicalisation hors Québec.

Les membres du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) vous soumettent la proposition suivante :

***Attendu qu'un taux de syndicalisation élevé est primordial afin de maintenir et améliorer notre rapport de force;***

***Attendu que nous vivons une situation de décroissance du taux de syndicalisation dans le secteur privé au Québec, toutes centrales syndicales confondues;***

***Attendu l'importance de faire un suivi rigoureux de nos priorités et de nos cibles de syndicalisation;***

Il est proposé :

-  ***Que le comité de suivi de la syndicalisation poursuive ses travaux et les divise en deux volets, soit un volet pour l'Est du Québec et un pour l'Ouest du Québec;***
-  ***Que ce comité de suivi identifie les outils à développer pour appuyer les campagnes de syndicalisation et que l'équipe de la fédération travaille de pair à développer ces outils;***
-  ***Que ce comité soumette à l'exécutif de la Fédération du commerce (CSN) un plan de travail triennal en matière de syndicalisation, qui inclut notamment des cibles sectorielles et régionales spécifiques;***
-  ***Que l'amélioration de notre rapport de force sectorielle et régionale, incluant la syndicalisation hors Québec, soient les principaux critères nous permettant de définir nos priorités de syndicalisation;***
-  ***Que la fédération continue son approche proactive pour développer le leadership des militantes et militants en matière de syndicalisation pour les secteurs de la fédération;***
-  ***Que la Fédération du commerce (CSN) collabore avec la CSN afin que nos structures de services puissent accueillir des syndicats hors Québec.***



**Proposal**  
Organized and numerous

**Organized and numerous**

There is a real need for new ways to organize our unions. In fact, the SE de la restauration – CSN (SER) and the STT du commerce – CSN (STTC) have less cumbersome structures in terms of administrative responsibilities while retaining the decision-making autonomy, that is so important to the CSN. These new welcoming structures are less frightening to newcomers. They allow to concentrate the finances in a single fund, therefore simplifying our presence in the field and our union life, while providing the means to wage legal battles to ensure that our collective agreements are respected. They also have the flexibility to allow a section that has become sufficiently autonomous to stand on its own two feet. These two new structures represent almost 50% of the Fédération’s new unions. It is important to note that without these new structures, we would not have been able to organize these new groups.

For the Fédération du Commerce (CSN), unionization is and will always be a key issue. With it, our balance of power is optimized in the sectors of activity where we are present. Organizing the non-unionized community must also remain a priority. In 2019, the unionization rate in the private sector in Quebec was 23.9%, a decrease of nearly 1.5% since 2010. We must turn that around. Unionization allows us to fulfill our role: to help the most vulnerable workers in our society by raising their standard of living and, consequently, the standard of living of society in general.

The union’s organizing team has proven itself. It is a formula that has allowed us to go out into the field to make new interventions or to counterattack.

These processes prevent us from missing organizing objectives and allow us to focus on our priorities. We must continue to hold monthly meetings with the Service de syndicalisation de la CSN. Successful organizing requires careful work prioritization and monitoring. Furthermore, we believe that creating a committee responsible for unionization by region, one for Montreal and its surroundings and one for Quebec City and Eastern Quebec will allow us to improve our results in the province. In fact, workplaces where we are present and where there are “non-unionizable” workers have been identified by the committee currently in place. The objective is to expand our base and strengthen our position towards the employer.

We must continue to develop our unionization monitoring and expertise. The key to success is to work closely with the CSN’s Service de syndicalisation and avoid working in silos. We must resist the urge to see priorities everywhere. To better measure the impact of our directions and plan our objectives, we need to develop a multi-year work plan. To innovate and strengthen our position, we will have to work with the CSN to meet the challenge of unionization outside Quebec.

The members of the Executive Committee of the Fédération du Commerce (CSN) submit the following proposal:

***Whereas, a high rate of unionization is essential in order to maintain and strengthen our position;***



**Proposal**  
Organized and numerous

*Whereas, we are experiencing a decline in the rate of unionization in the private sector in Quebec, all central labour bodies included;*

*Whereas, it is important to keep a close eye on our organizing priorities and objectives;*

It is now, therefore, proposed:

- ✊ That the follow-up committee on unionization continue its work; it should be divided into two sections, one for Eastern Quebec and one for Western Quebec;***
- ✊ That this follow-up committee identify the tools to be developed to support unionization campaigns and that the Fédération team work together to develop these tools;***
- ✊ That this committee submit to the Executive of the Fédération du Commerce (CSN) a three-year work plan for unionization, including specific sectoral and regional objectives;***
- ✊ That the improvement of our sectoral and regional balance of power, including unionization outside Quebec, be the main criteria allowing us to define our unionization priorities;***
- ✊ That the Fédération continue its proactive approach to develop activists' leadership regarding organizing in the sectors of the Fédération;***
- ✊ That the Fédération du Commerce (CSN) collaborate with the CSN so that our service structures can accommodate unions outside Quebec.***

**ORGANISÉES  
POUR GAGNER**



52<sup>e</sup> congrès - Virtuel  
31 mai au 3 juin 2021

**Fédération du commerce (CSN)**

1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Fc-csn.ca